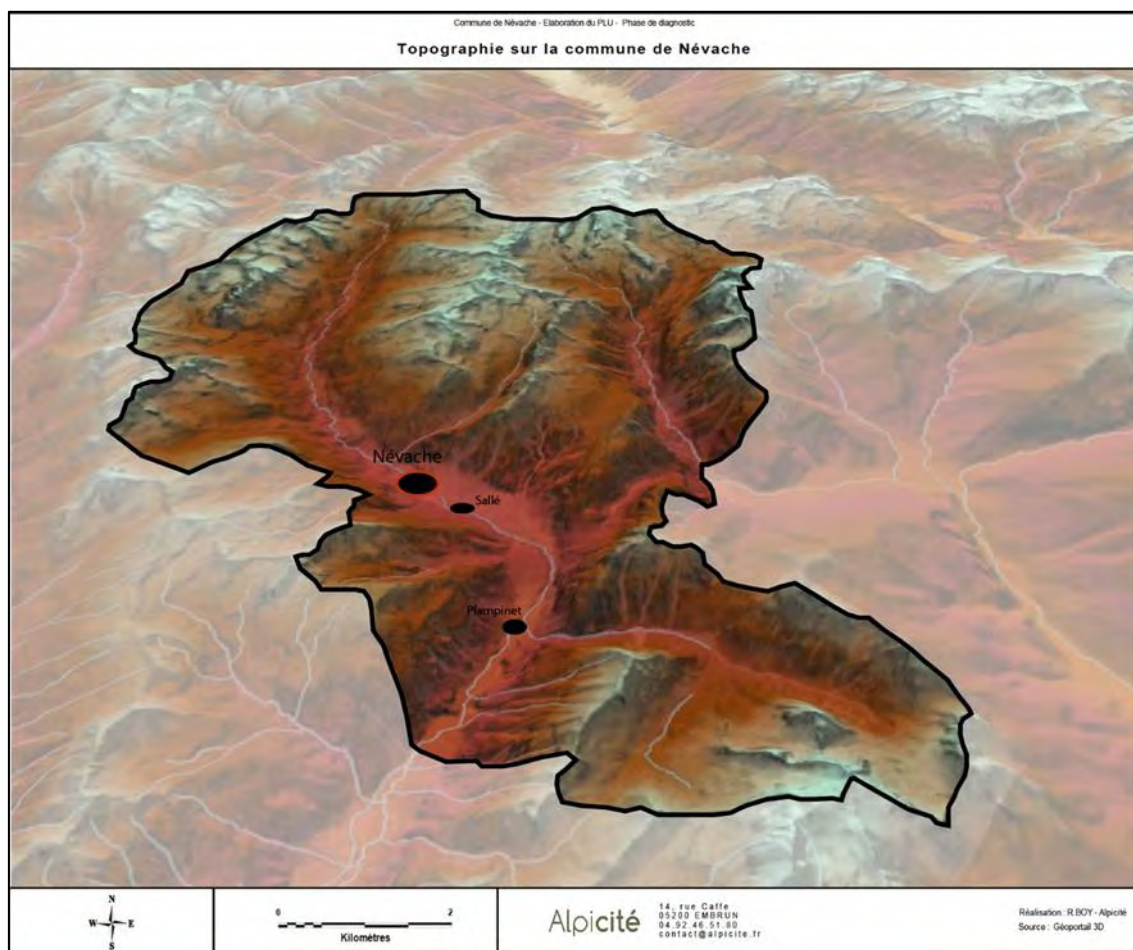


ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE .1 : L'ENVIRONNEMENT NATUREL

1. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1.1. TOPOGRAPHIE



Carte 20 : Topographie du territoire de Névache

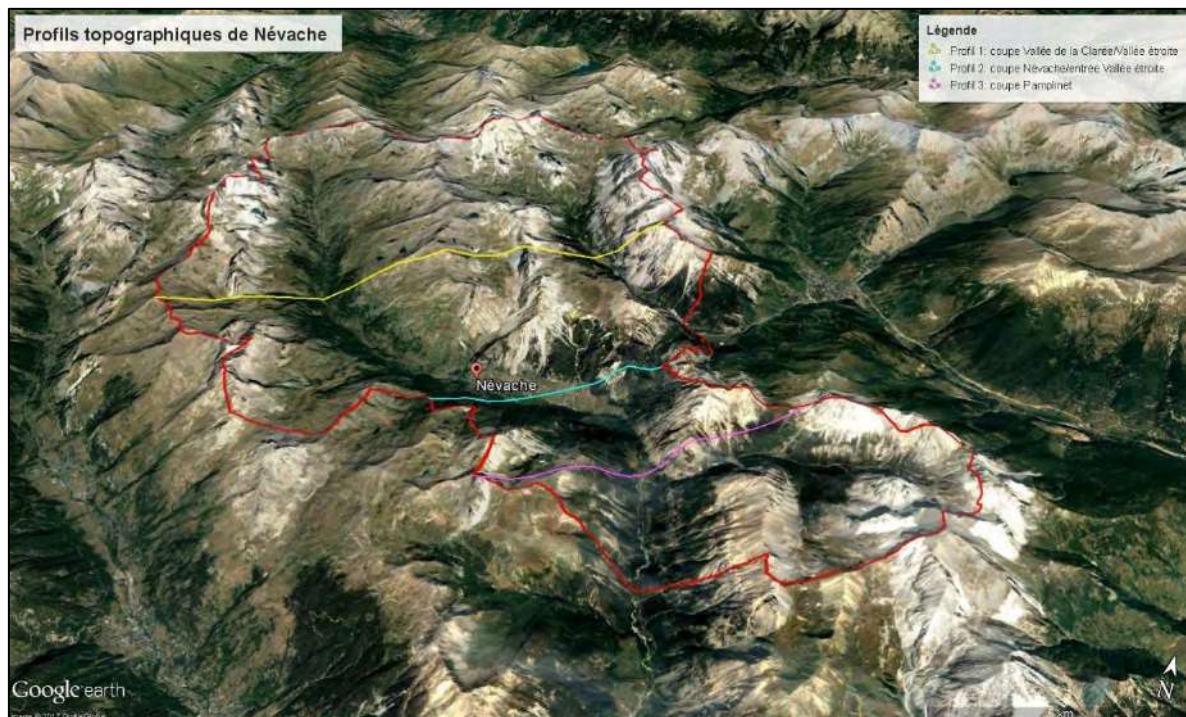
Névache, avec ses plus de 190 km², dont plus de 50 pour la Vallée Étroite, est la commune la plus vaste du département et l'une des plus étendues de France. Son territoire recouvre la partie amont de la vallée de la Clarée, et, depuis 1947 la Vallée Étroite en amont du Plan du Col, avec sa Ville haute à leur intersection. La vallée de la Clarée et la vallée Étroite communiquent par plusieurs cols, mais un seul, le Col de l'Échelle, peut être franchi, de manière saisonnière, par les automobiles.

A l'ouest, les vallons de l'Oule et de Cristol, pourtant sur le bassin versant de la Clarée, appartiennent à la Salle-les-Alpes, et le haut du vallon de Buffère au Monétier-les-Bains. Au nord, elle confine avec la Savoie et les communes de Valloire, Valmeinier, Orelle et Modane.

À l'est, la Vallée Étroite et le vallon des Acles sont limitrophes de l'Italie.

Au sud, elle est contiguë à Val-des-Prés avec laquelle elle partage l'essentiel de la Vallée de la Clarée, mais a aussi une courte frontière commune avec Montgenèvre en amont du Vallon de l'Opon. Carrefour bioclimatique entre les Alpes du sud, les Alpes du nord et les Alpes piémontaises, le territoire de la Clarée et de la Vallée Étroite représente un site particulièrement représentatif du domaine biogéographique alpin. La superficie significative de ce territoire),

l'amplitude altitudinale (de 1350 à plus de 3000 mètres), la variété des situations topographiques, géologiques et microclimatiques sont autant de facteurs favorables à la diversité du monde vivant.



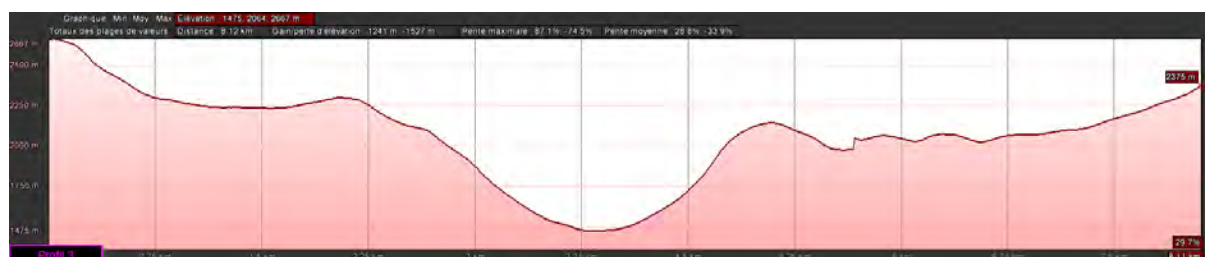
Carte 21: Localisation des profils topographiques



Graphique 26: Profil topographique n°1



Graphique 27: Profil topographique n°2



Graphique 28: Profil topographique n°3

Au regard des 3 profils dégagés on distingue bien le fond de vallée (profil 1) très accidenté ; la vallée de Névache (profil 2), où se sont développés les hameaux, avec un fond de vallée assez large ; puis la vallée de Pamplinet (profil 3), plus étroite.

Parmi les hauts sommets, celui qui domine la commune de Névache est nommé la Roche Bernaude (3222m), qui domine également la vallée étroite, sur la frontière franco-italienne, et par le sommet emblématique du Mont Thabor (3178m), sommet à l'intersection des communes de Valmeinier et Orelle en Savoie, ainsi que Névache. Du côté de Névache, il ferme la vallée Étroite. La commune comprend d'autres sommets avoisinant les 3000m d'altitude tels le Pic du lac Blanc (2980m), le rocher de la grande tempête (3002m) ou la pointe des Cerces (3097m).

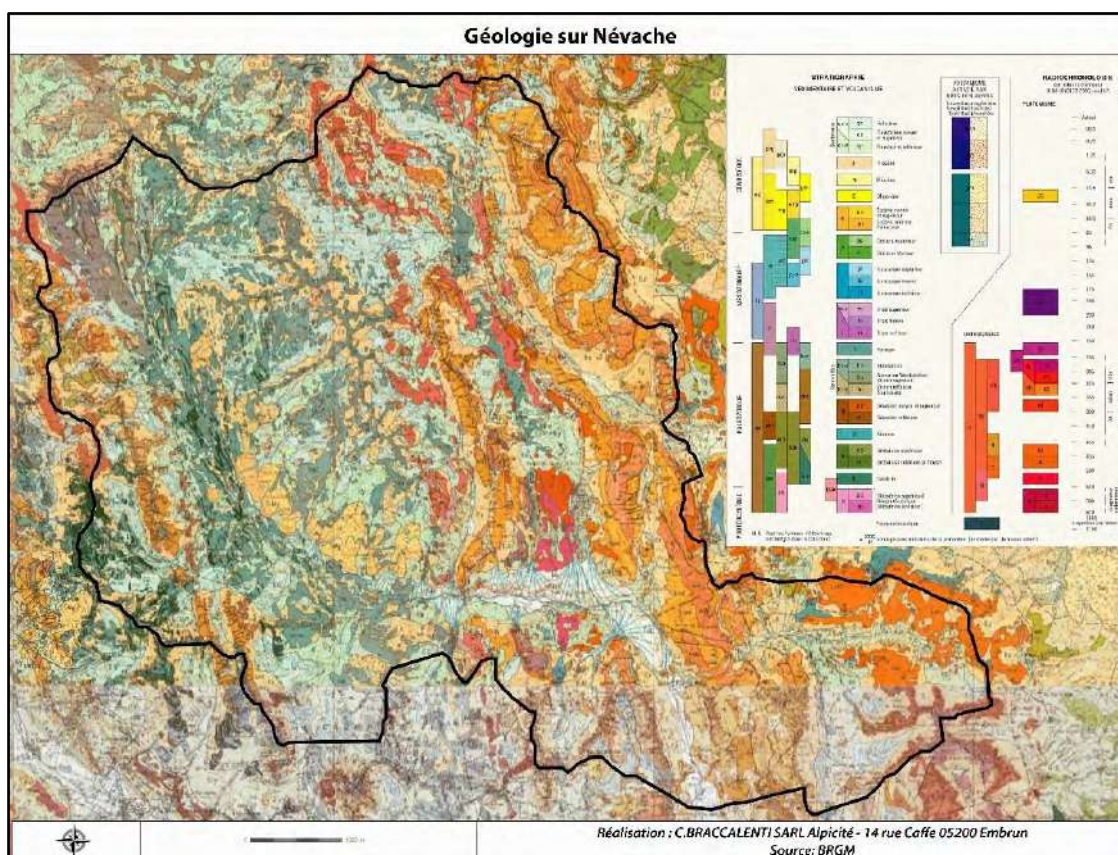
Névache est la plus haute commune de la vallée de la Clarée. Son chef-lieu, le hameau de Ville-Haute, se situe à 1 594 m d'altitude. L'altitude de l'ensemble est élevée : Plampinet, le hameau le plus bas, est déjà à 1480 m, les hameaux de la plaine à 1600 m et les chalets d'alpage s'étagent jusqu'à plus de 2000 m.

La chapelle Saint-Hippolyte (1583 m) au carrefour avec la route du Col de l'Échelle, marque l'entrée dans la plaine de Névache. Là se trouvait autrefois le village d'origine de Névache : Roubion. De ce carrefour on peut admirer la plaine de Névache, les différents hameaux en enfilade, l'ubac d'abord noir de l'Oule, puis plus vert de Cristol et Buffère, l'adret sec et rocheux sous la Grande Chalanche et les Crêtes du Queyrellin en arrière-plan. Derrière, le Sommet du Guiau (2654 m), et la Pointe de Pécé (2733 m) ferment le paysage.



Photo 1: Vue sur la vallée de Névache, enchainement des hameaux (source : Vallouimages)

1.2. GEOLOGIE



Carte 22: géologie du territoire de Névache

La localité de Névache se trouve dans la partie occidentale du tronçon est-ouest du cours de la Clarée, à l'endroit même où il traverse la retombée orientale de l'anticlinorium de la zone houillère. Ce sont en effet les terrains d'âge secondaire de la couverture de cette zone, renversés par ce pli, qui forment le chaînon de la Grande Chalanche du côté nord et celui de Roche Gauthier du côté sud.



Photo 2: Rive gauche de la Clarée depuis le vallon de Cristol (source : geolalp.com)

En fait la structure est un peu plus compliquée : en effet le flanc est, renversé, de cet anticlinorium présente, en rive ouest du Vallon de Névache, deux accidents qui y attestent d'une déformation tendant à y créer des imbrications :

- En rive occidentale du Vallon, à la crête de la Gueyta, on observe un élargissement de la bande d'affleurements des terrains permo-triasiques (Verrucano et quartzites) par le jeu d'un repli en S qui est légèrement rompu en chevauchement. Cet accident individualise donc une unité du Vallon, légèrement décollée par rapport au reste de la zone houillère ;
- En rive orientale les calcaires et dolomies de la crête de la Grande Chalanche s'avèrent redoublées par un accident qui court presque parallèlement à la ligne de crête : il s'agit également d'un ancien chevauchement de la Grande Chalanche maintenant redressé par renversement vers l'est, qui se suit sur toute la longueur du chaînon, jusqu'à son extrémité nord à la Pointe de l'Enfourant (voir page Gardioles).

Un schéma similaire régit la disposition des unités jusqu'au nord du Thabor : on peut donc penser que le chevauchement de la Gueyta représente le prolongement méridional du chevauchement du Thabor. Mais à la différence de ce qui s'observe au nord cet accident est ici renversé par la charnière de rétro-déversement de l'anticlinorium briançonnais (celle-ci est représentée par l'anticlinal de la Grande Montagne au nord du Thabor et par l'anticlinal de la « Gardiole », son prolongement au sud de Névache).

Cela confirme et illustre l'interprétation suivant laquelle les chevauchements proverses sont antérieurs au rétro-plissement de l'Houiller briançonnais.

En aval de Névache le versant de rive gauche de la Clarée s'élève à une altitude bien moindre qu'à l'aplomb du village, puisque, au niveau de l'embranchement de la route du col de l'Échelle, il culmine seulement avec les alpages du vallon suspendu des Thures.

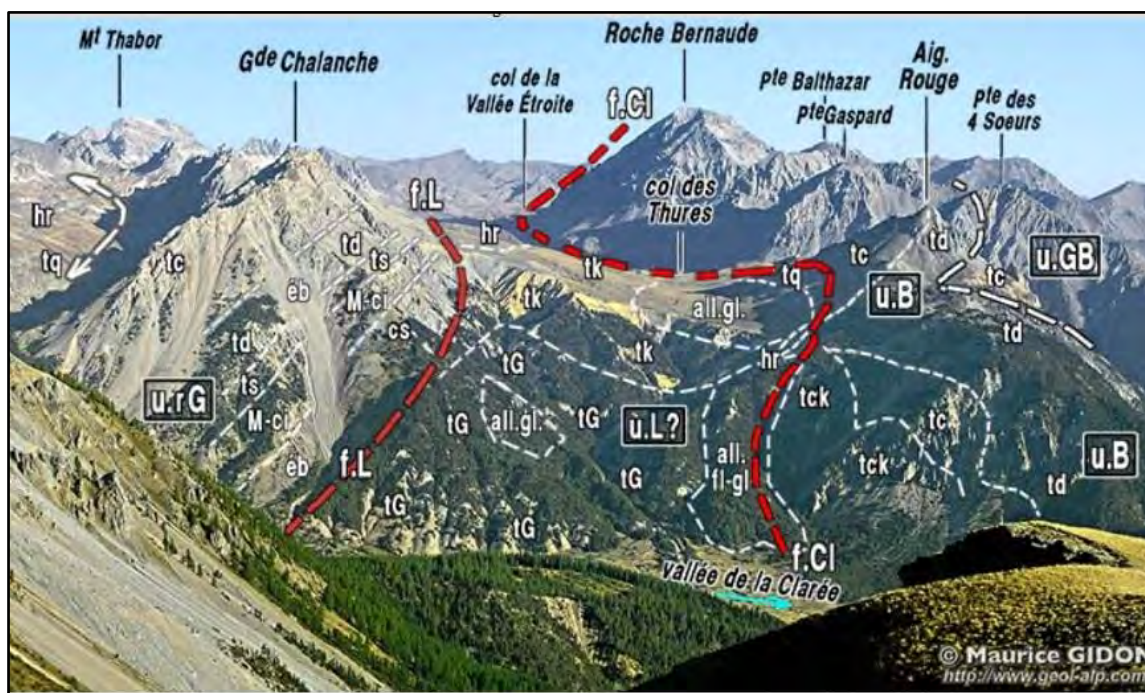


Photo 3: Rive gauche de la Clarée depuis le fort de Lenlon (source : geolalp.com)

Ce large vallon a un fond très évasé, ce qui lui donne l'aspect d'un plateau surplombant à la fois la vallée de la Clarée au sud et la Vallée Étroite au nord-est. Cela résulte de ce qu'il a été aplani par le passage d'une ancienne langue glaciaire diffuente : elle passait de la vallée Étroite à celle de La Clarée, comme en atteste l'assez épais placage morainique qu'elle y a laissé. Sous ce placage affleurent, sur toute la largeur de ce plateau, des cargneules triasiques

(qui sont étymologiquement à l'origine du nom de ce lieu), lesquelles recouvrent un puissant amas de gypses qui est mis à nu plus bas dans les ravines du versant qui tombe sur la vallée de la Clarée.

Ces roches représentent le remplissage d'un important couloir fracturé, orienté N-S, que limitent deux failles, la faille de Lenlon du côté ouest et la faille de la Clarée du côté est.

Du côté septentrional, au nord du chalet des Thures et dans le versant occidental de la Vallée Étroite ils s'avèrent recouvrir une épaisse lame de matériel siliceux en position renversée, l'unité de la Muratière qui représente à cette latitude les affleurements les plus orientaux de la zone houillère briançonnaise.

La rive droite de la Clarée montre, au niveau de Névache, un dispositif structural tout-à-fait similaire de celui de la rive gauche. En outre les plis et chevauchements qui déterminent ses crêtes et vallons affluents se placent dans leur prolongement quasi exact d'un versant à l'autre : ceci montre que le tracé de ce cours de la vallée, bien qu'orthogonal aux lignes structurales majeures, n'est pourtant dirigé par aucun accident tectonique transverse.

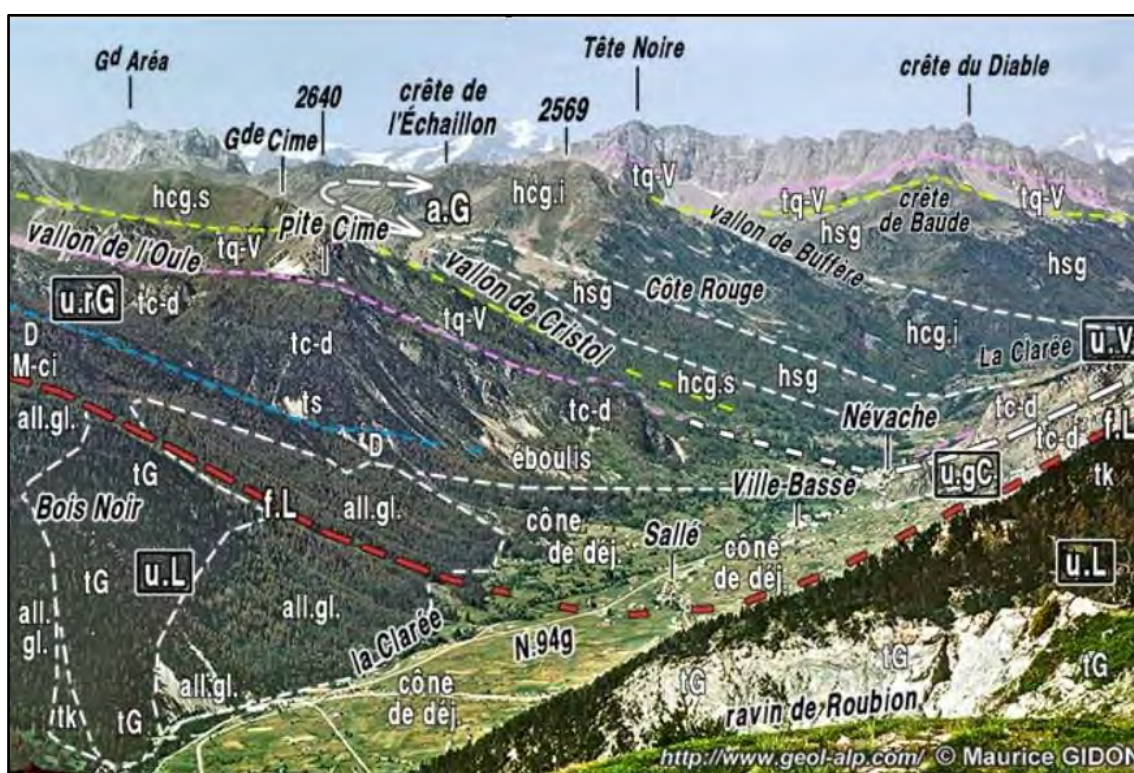
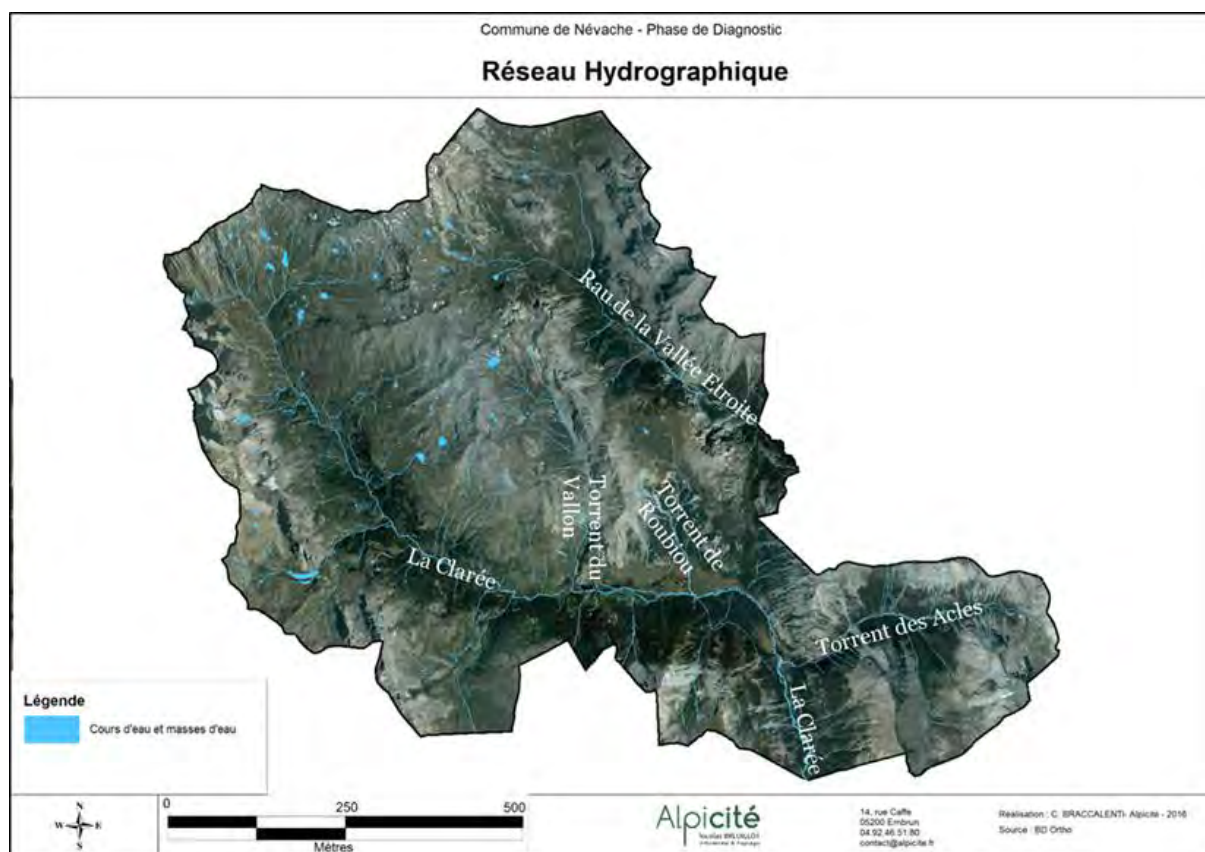


Photo 4: Versant méridional de la vallée de la Clarée, depuis le sommet du rocher de Guiau (source geolalp.com)

En aval de Névache, sur cette rive droite, la bande des cargneules et gypses des Thures se retrouve, dans le prolongement de son allongement et avec une géométrie similaire, en formant respectivement la Combe Lardière (cours inférieur du ravin du Creuzet) et la crête boisée de la Perra ; mais leurs affleurements s'étranglent vers le haut avant d'atteindre la crête qui ferme, sous le fort de Lenlon le cirque des Fonts du Creuzet (qu'ils déterminent mais où leurs affleurements sont partiellement masqués par des glaciers rocheux). Ils semblent donc constituer le cœur de la voûte anticlinale de Lenlon (ce qui n'est pas sans soulever quelques interrogations, en raison de leur épaisseur peu usuelle dans une telle situation).

1.3. HYDROGRAPHIE



Carte 23 : Réseau hydrographique sur la commune de Névache

La rivière de la Clarée longue de 31.8km, affluent de la Durance, draine le territoire homonyme. Elle prend sa source dans le massif du Mont Thabor. Depuis sa source, elle subit une succession de verrous rocheux et alternent des secteurs de pentes très raides avec des secteurs alluvionnaires en pentes douces. De nombreux torrents affluents contribuent par ailleurs à renforcer le débit. Après la confluence avec les torrents du Vallon et de Cristol, la Clarée atteint le village et la plaine de Névache. Elle traverse les hameaux de Ville Haute et Ville Basse puis conflue avec le Roubion, qui marque une transition vers un secteur de plus forte pente jusqu'au hameau de Plampinet et la confluence avec le torrent des Acles. En aval de Plampinet, la Clarée divague naturellement dans la plaine et s'écoule par une succession de vastes zones de divagation jusqu'à la commune de Val-des-Prés, où le lit se resserre, puis jusqu'à la confluence avec le Durance sur la commune de Montgenèvre. Elle possède elle-même une douzaine d'affluents (Torrent du Vallon, de Roubion, le Rau de Biaune, et de la Raoute, ...). Elle perd son nom de Clarée à son confluent avec le petit ruisseau « la Durance » qui descend de Montgenèvre, alors elle prend le nom de Durance.

Le Ruisseau de la Vallée Etroite se jette, à Bardonecchia, dans la Dora di Bardonecchia, pour alimenter la Doire Ripaire. Elle est fortement rétrécie entre ses deux versants au Pian del Colle, son débouché aval en amont du Village de Mélezet où elle reçoit les eaux résurgentes des Sette Fontane.

De manière générale le territoire de la commune est entièrement couvert par un réseau hydrographique dense de type torrentiel. Il appartient à 2 bassins versant :

- 75% de la commune se situe sur le bassin versant de la Clarée (sous bassin versant de la Durance)
- 99.75% se situe sur le bassin versant de la Durance (plus grand bassin versant de PACA).

La commune est également constellée de nombreux lacs et zones humides d'altitudes.

- **Un territoire à la topographie accidentée, marqué par 2 vallées principales ;**
- **Un réseau hydrographique dense, s'organisant autour de la Clarée et du Ruisseau de la Vallée Etroite ;**
- **Une géographie qui influence nettement l'urbanisation, avec des hameaux localisés en vallée de la Clarée, le long du torrent, en aval du verrou rocheux séparant la haute vallée de sa partie basse.**

1.4. RISQUES NATURELS

La notion de risque est utilisée lorsqu'il y a une interaction entre un aléa et une zone de d'enjeu ou de vulnérabilité.

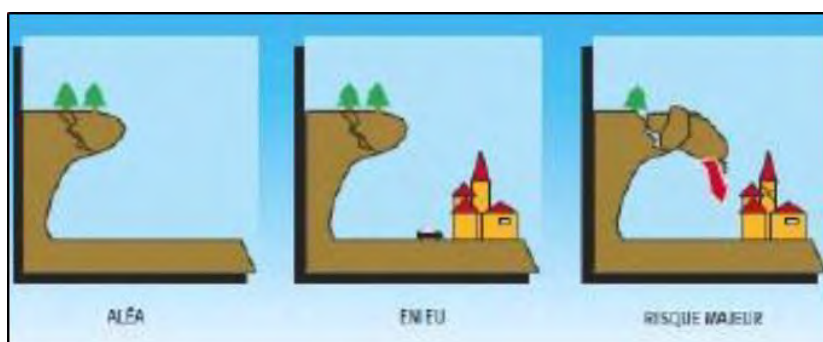
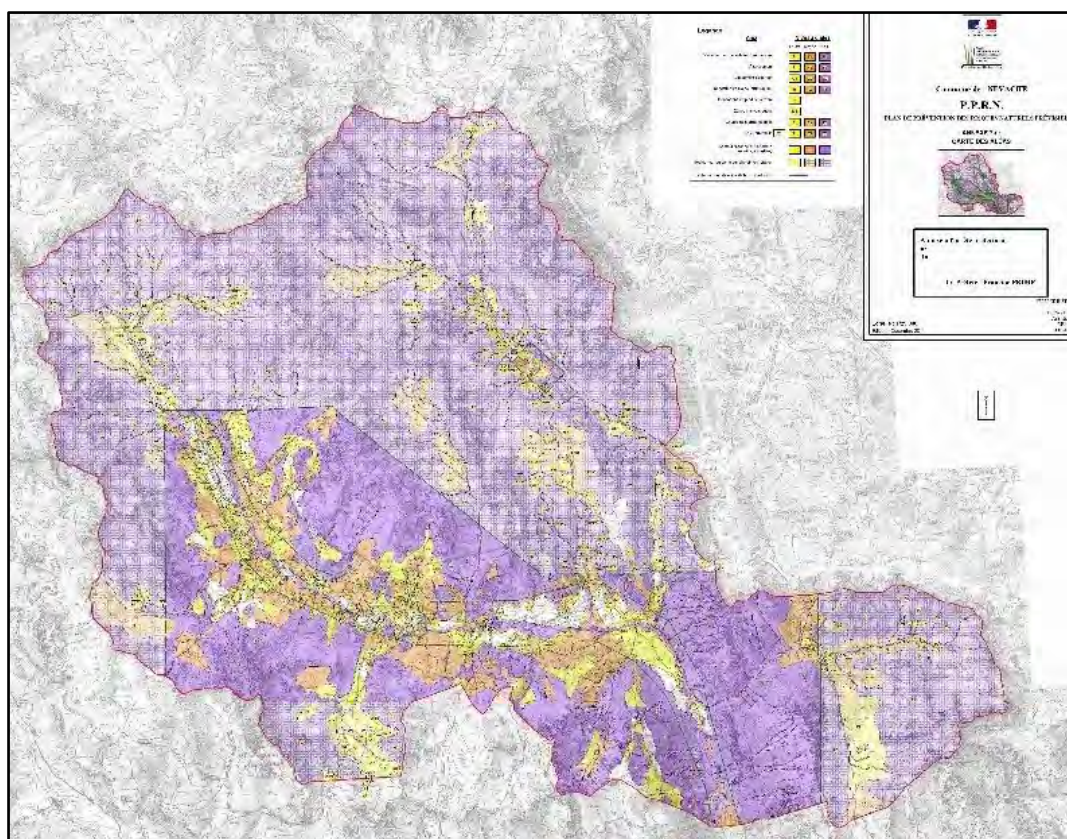


Schéma 2 : Représentation de la notion de risques naturels

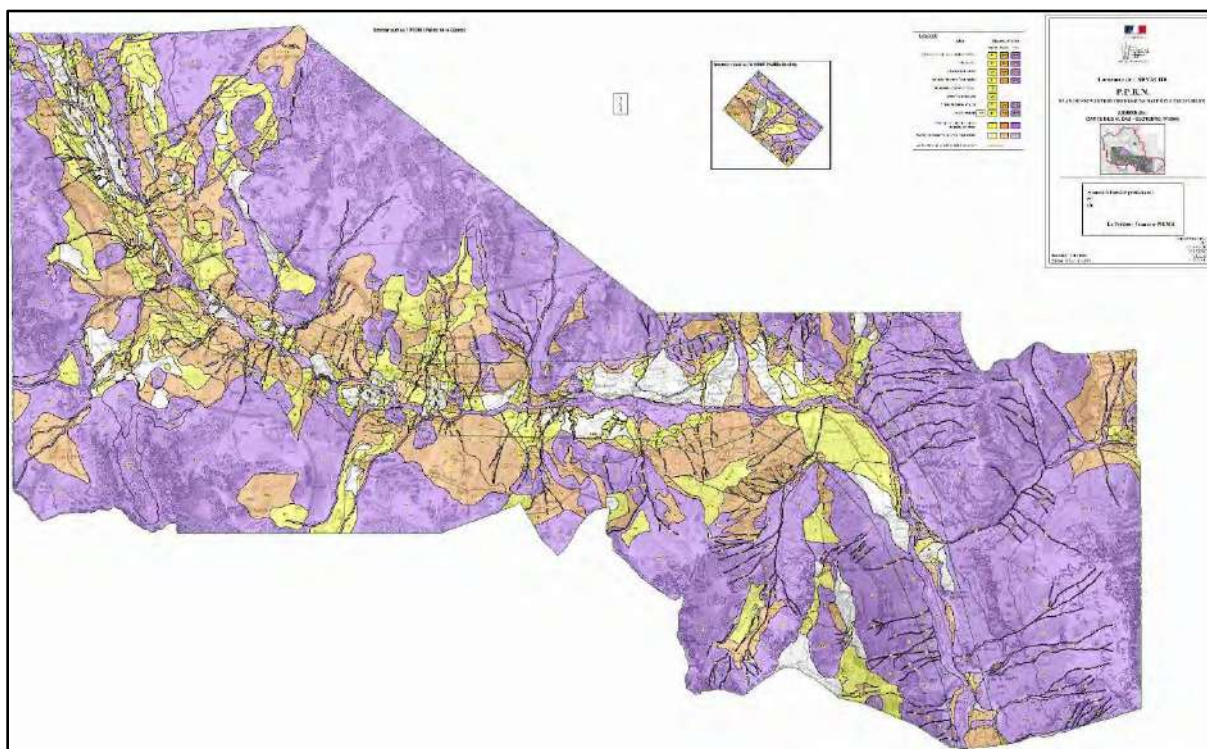
La commune de Névache est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn) en date du 9 mars 2012. La fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques indique qu'ont été traités dans ce PPRn les aléas avalanche, glissement de terrain, chute de pierre et crue torrentielle. La commune est également en zone de sismicité moyenne (niveau 4).

Des risques de feu de forêt et de mouvement de terrain sont également indiqués sur le site Prim.net.

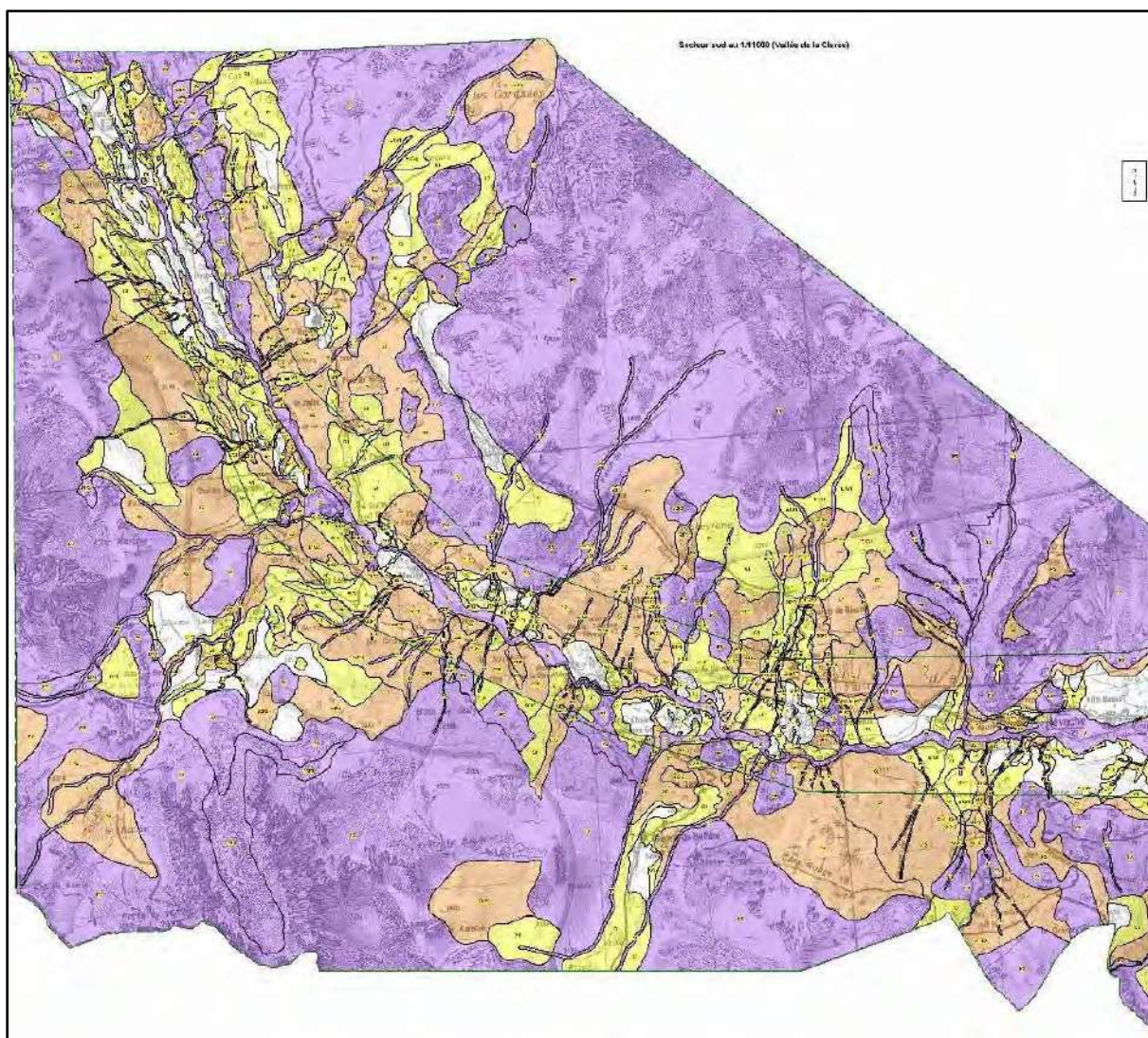
1.4.1. ALEAS



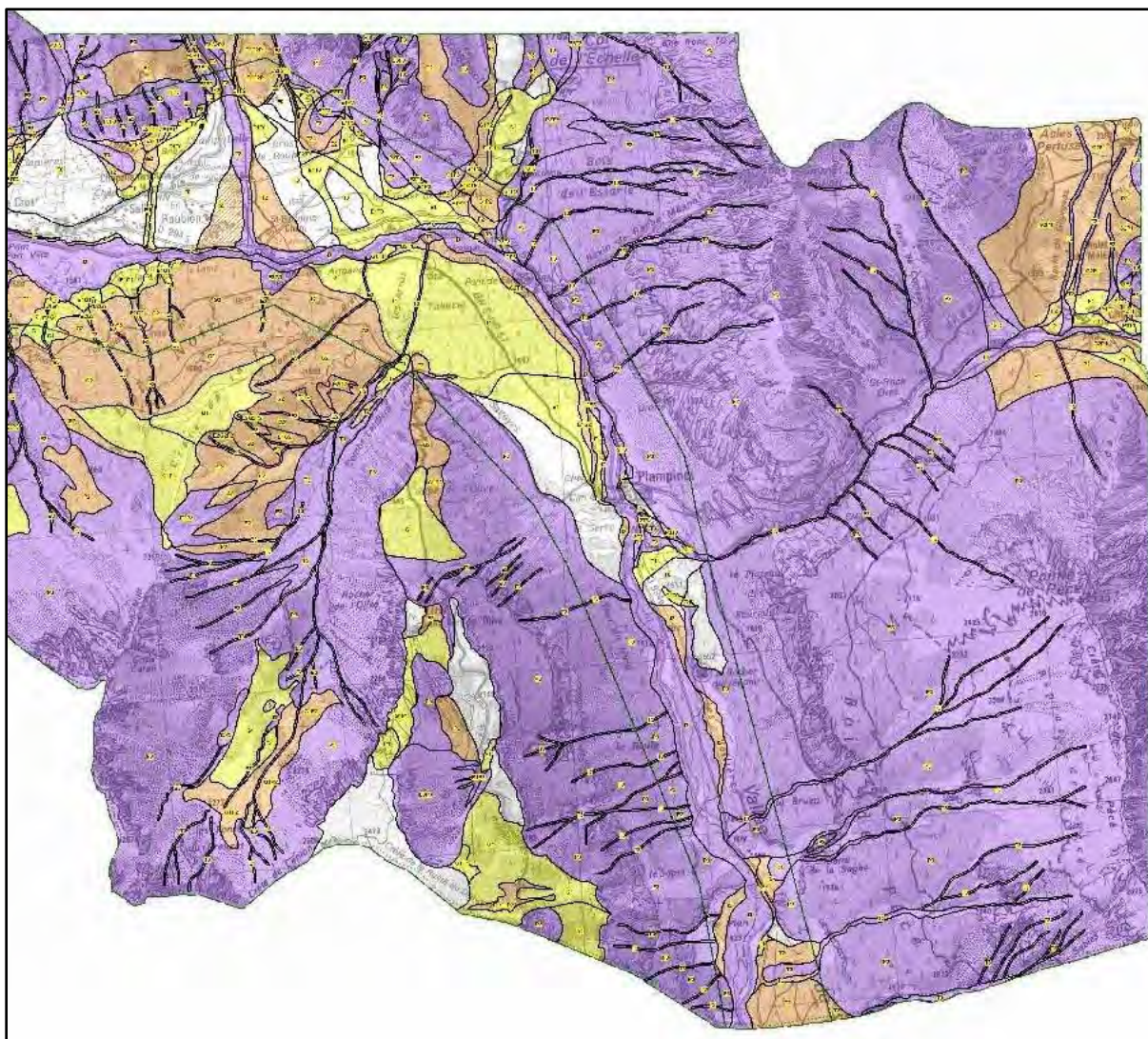
Carte 24 : Ensemble des aléas (hors avalanche) sur Névache – Source : PPRn



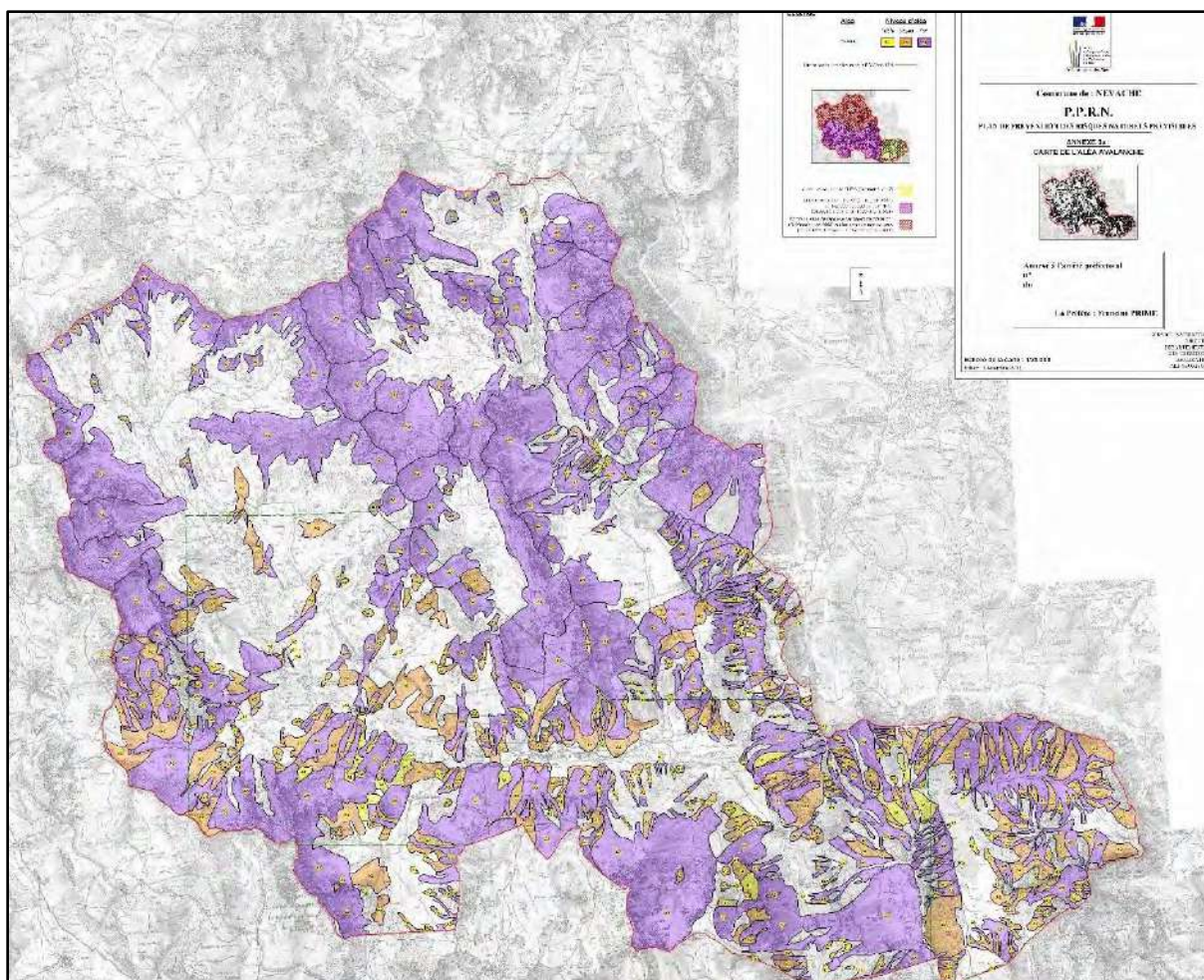
Carte 25 : Ensemble des aléas (hors avalanche) sur les secteurs urbanisés et chalets de Névache -
Source : PPRn



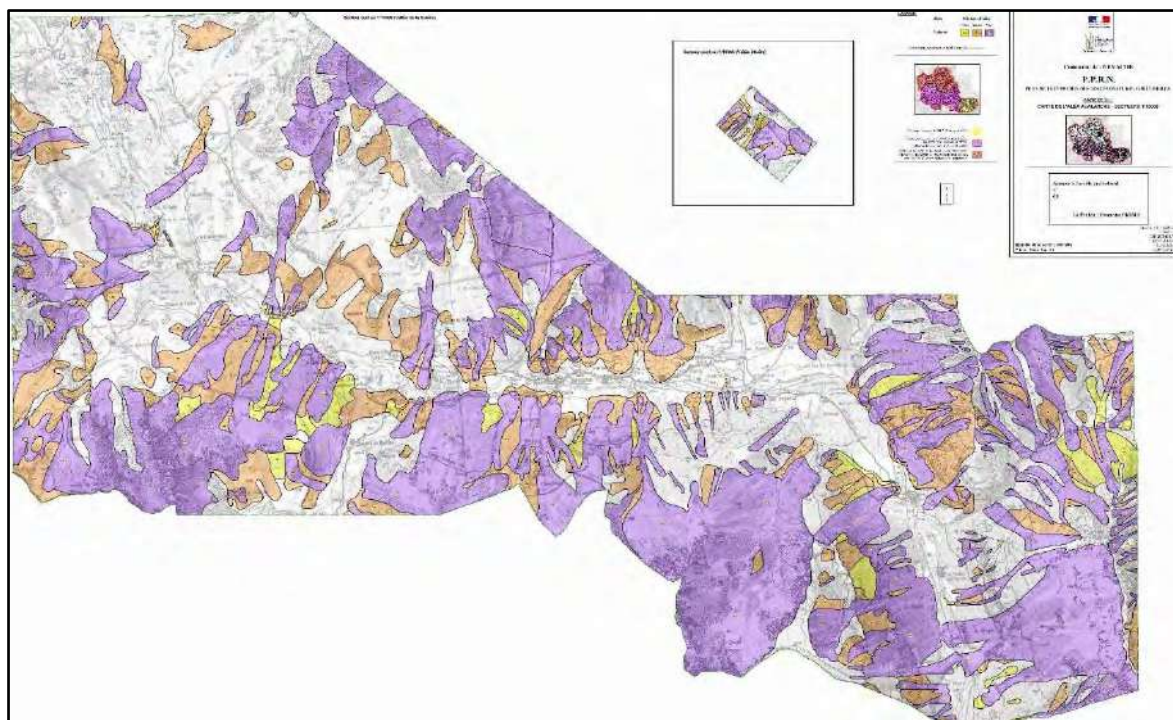
Carte 26 : Ensemble des aléas (hors avalanche) sur les secteurs urbanisés et chalets de Névache (partie ouest de la carte ci-dessus) - Source : PPRn



Carte 27 : Ensemble des aléas (hors avalanche) sur les secteurs urbanisés et chalets de Névache (partie est de la carte ci-dessus) - Source : PPRn

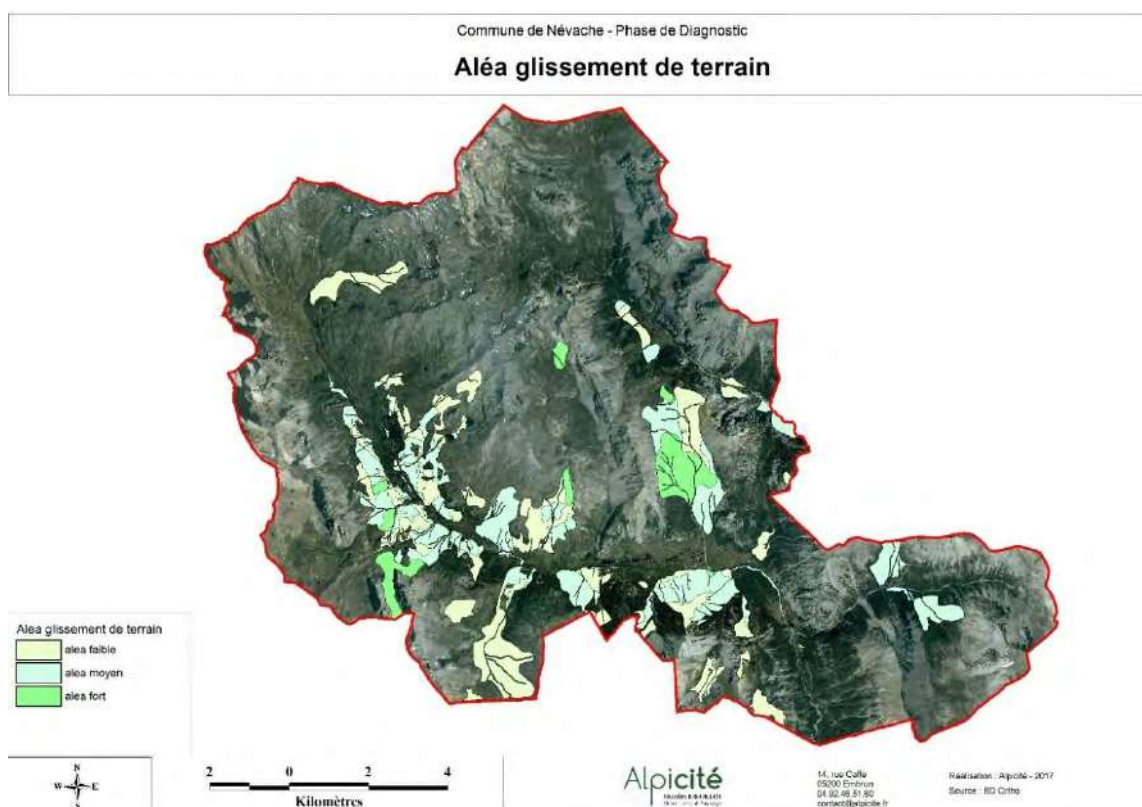


Carte 28 : Aléas avalanche sur Névache- Source : PPRn

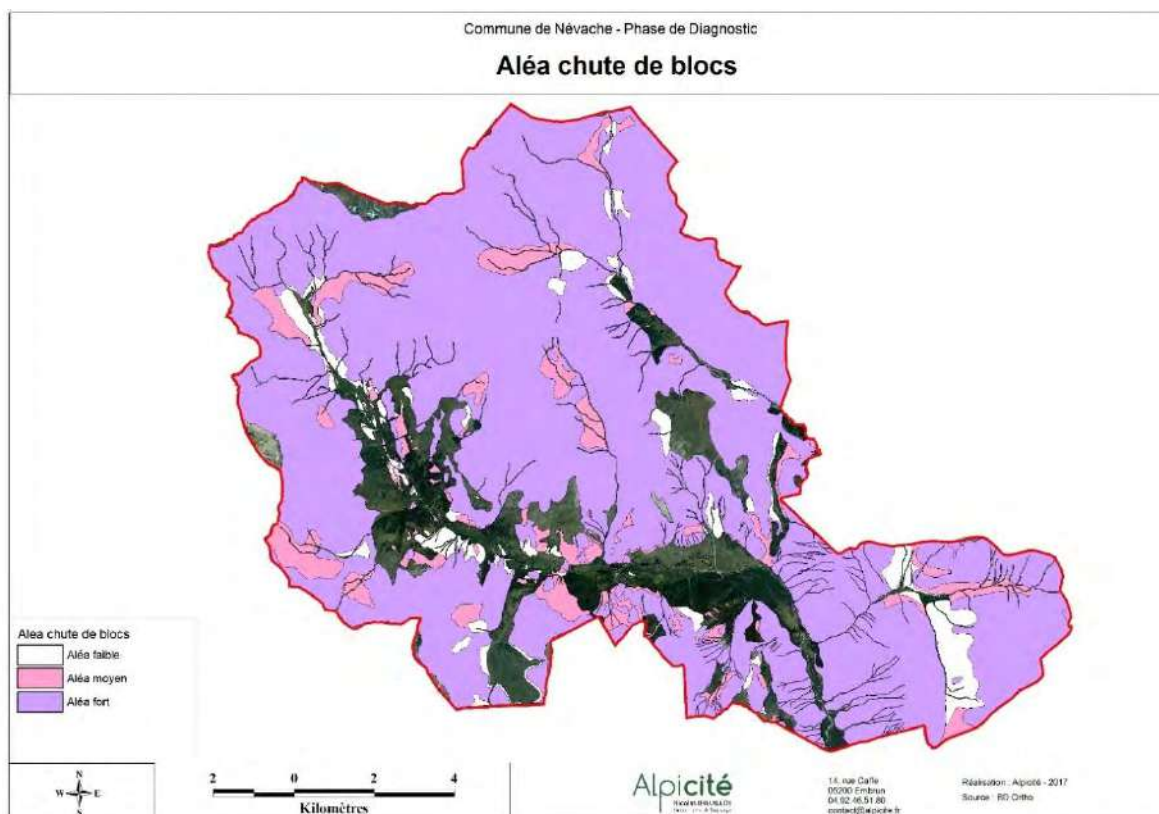


Carte 29 : Aléas avalanche sur les secteurs urbanisés et chalets de Névache - Source : PPRn

1.4.1.1. Les phénomènes de mouvement de terrain



Carte 30: aléa glissement de terrain



Carte 31: Aléa chute de bloc

Les mouvements de terrain sont les manifestations de déplacement gravitaire de masse de terrain sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, séisme...) ou anthropiques (terrassment, vibration, déboisement, exploitation de matériaux ou de nappe aquifères, ...). Les mouvements de terrain peuvent se présenter selon différentes formes. On retrouve sur la commune des phénomènes de :

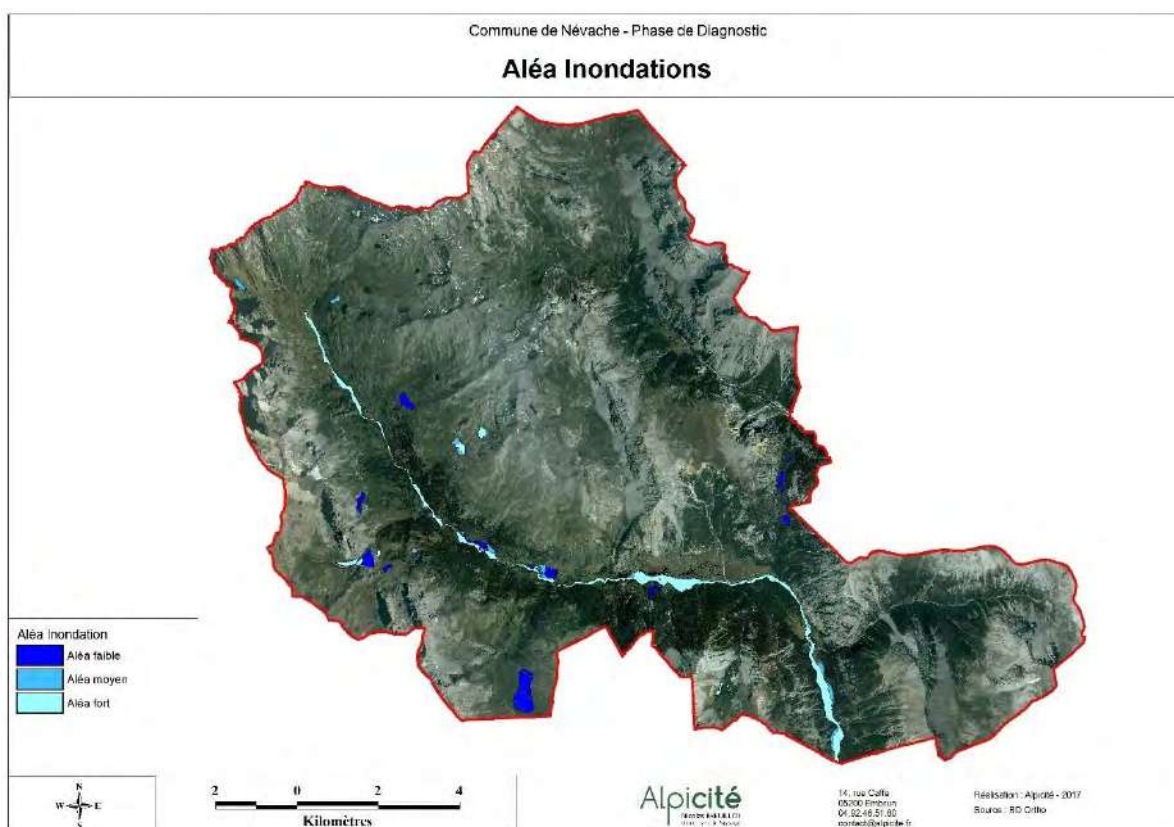
- Eboulement, chutes de pierres et de blocs ;
- Glissement de terrain ;
- Tassements différentiels.

Les cartographies d'aléas concernent uniquement les glissements de terrain et les éboulements, chutes de pierres et de blocs.

La présence de ce type de risque sur les secteurs constructibles implique lorsque le terrain se trouve en risque modéré, l'obligation d'effectuer une étude géotechnique au cas par cas selon la parcelle.

Les espaces urbanisés de la commune sont généralement épargnés par les risques de mouvement de terrain. A noter toutefois que la partie nord de la Ville Haute côtoie des zones d'aléa moyen à fort.

1.4.1.2. Les inondations



Carte 32: Aléa inondations

Le phénomène d'inondation est lié aux crues des fleuves, des rivières, des **rivières torrentielles** et des canaux. Les inondations peuvent se présenter sous différentes formes

- La crue des torrents et des rivières torrentielles se caractérise par l'apparition ou l'augmentation brutale du débit d'un cours d'eau à forte pente qui s'accompagne fréquemment d'un important transport solide et d'érosion ;

- Le ravinement est un phénomène d'érosion par les eaux de ruissellement.

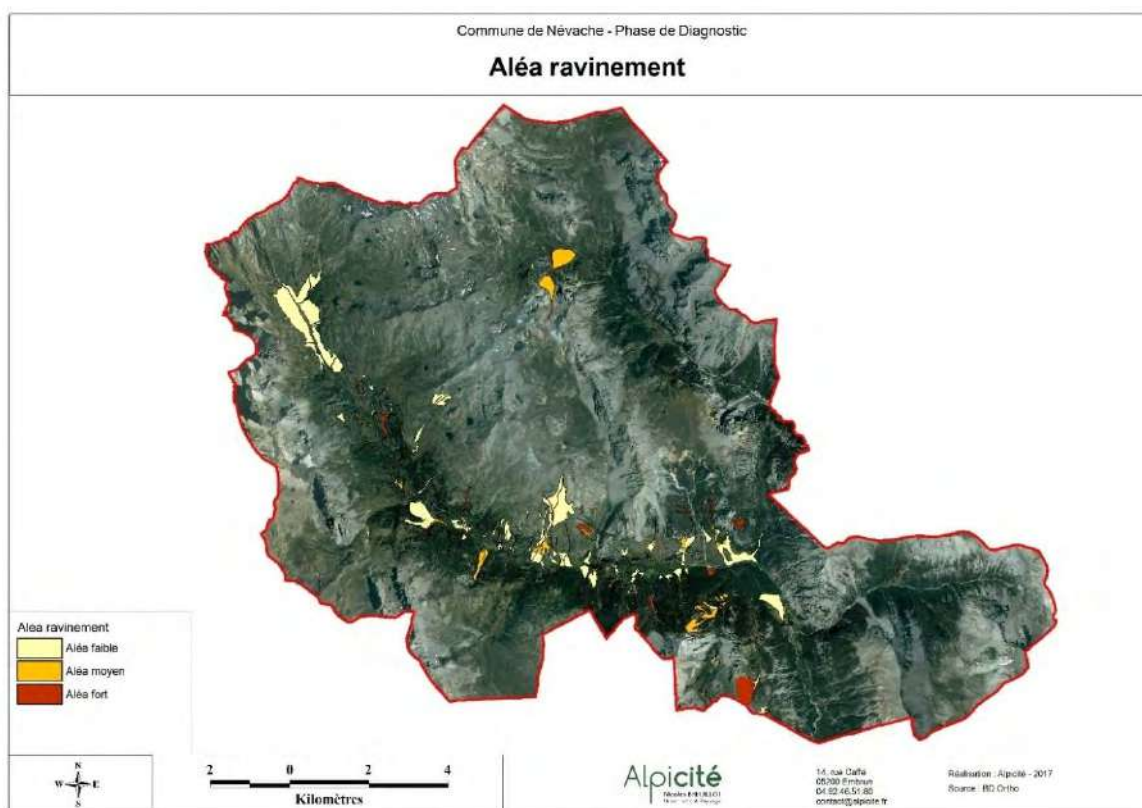
Toute la partie urbanisée de la commune est concernée par un aléa d'inondation puisque comme expliqué précédemment les différents hameaux sont implantés le long de la Clarée. Les derniers événements importants recensés datent de novembre 2016, événement reconnu catastrophe naturelle par arrêté du 21 mars 2017 (inondations et coulée de boue).

Une lave torrentielle a également frappé le hameau de Sallé le 5 août dernier, touchant notamment 7 constructions.

Le seul ouvrage édifié comme une digue est un gabion en amont du pont de l'Outre à Ville Haute qui se prolonge par une digue en enrochement. Le gabion est aujourd'hui recouvert de terre et des enrochements ont été déposés en pied afin de consolider l'ouvrage. L'édification de ces protections remonte à 1960, à la suite des crues de 1955 et 1957 : des merlons ont alors été érigés le long de la rive gauche de la Clarée à partir des matériaux de curage.

Les fréquentes inondations du hameau de Plampinet ont conduit à mettre en place des protections contre le risque inondations, dès le XIX^{ème} siècle. Ces travaux se sont prolongés et aujourd'hui une digue de 300 m de long environ en amont du pont de Plampinet et en rive gauche assure la protection contre le risque de débordement amont.

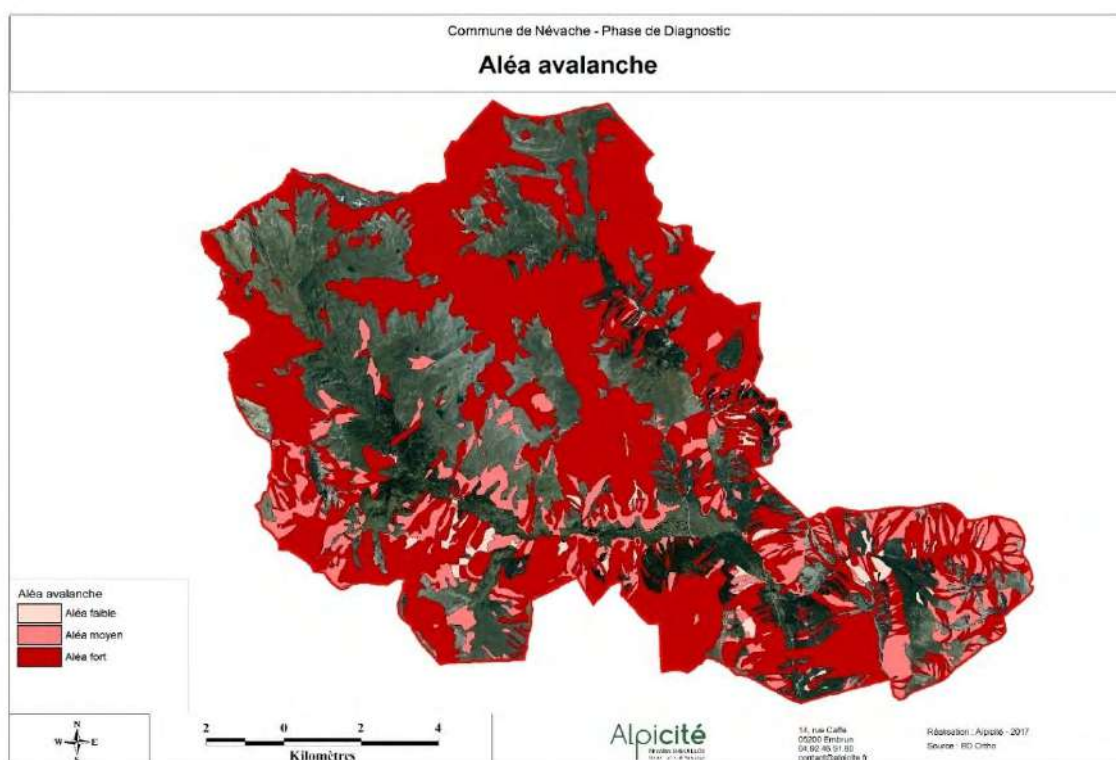
On retrouve des aléas forts, y compris sur les parties déjà urbanisées des hameaux.



Carte 33: Aléa ravinement

L'aléa ravinement est moins présent sur le territoire, mais des **aléas faibles sont tout de même présents dans les hameaux, notamment à Ville Basse et au Roubion.**

1.4.1.3. Les avalanches



Carte 34: Aléa avalanche

Le risque d'avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux. Cette masse varie de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers de mètres cubes, pour des vitesses comprises entre 10 km/h et 400 km/h, selon la nature de la neige et les conditions d'écoulement. Les pentes favorables au départ des avalanches sont comprises entre 30 et 55°. La pente avalancheuse typique est raide, à l'ombre, proche d'une crête et couverte de neige soufflée.

Située en zone de montagne, la commune de Névache est par nature concernée par ce type d'aléa.

On constate notamment que les parties nord des hameaux de Roubion, Sallé et du Cros sont touchées par des aléas moyens d'avalanche.

Par ailleurs, notons que l'accès à la commune peut être bloqué par un couloir d'avalanche traversant la route sur la commune de Val-des-Prés.

1.4.2. RISQUES NATURELS

1.4.2.1. Le PPRn

Comme évoqué précédemment la commune de Névache est soumise à un PPRn approuvé par l'arrêté préfectoral n°2012069-0003 en date du 9 mars 2012. Le règlement du PPRn est accompagné de prescriptions, de règles de construction et d'occupation du sol autorisée ou interdite selon le type de zone et le niveau de danger présent sur le secteur. Le PPRn ayant valeur de servitude d'utilité publique, ces règlements s'imposent au PLU. L'ensemble du PPRn est annexé au PLU (Annexe n°3)

Seule une partie du territoire, la plus urbanisée ou susceptible d'urbanisation future a été retenue pour le zonage réglementaire.

Le règlement du PPRN détermine la signification de chaque zone « Bleue » et « Rouge » par valeur et selon le type de risque. Les zones rouges sont considérées inconstructibles (toutes occupations du sol est interdite sauf autorisations prévus au règlement du PPR et sauf bâtiment déjà existants). Les zones bleues sont constructibles sous conditions prévues au règlement du PPR.

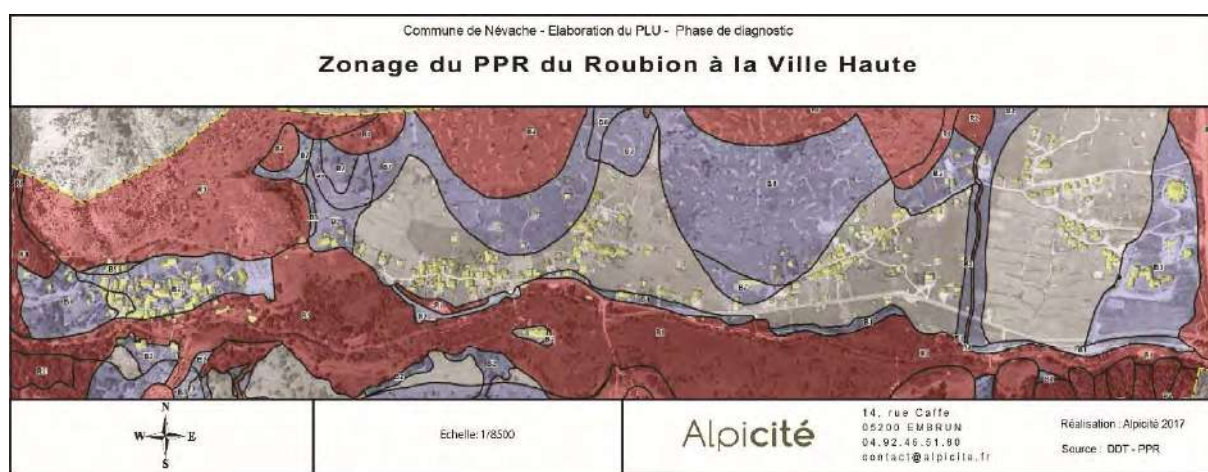
Ainsi, les différentes zones rouges sont les suivantes

Type de Zone	Aléa
R1	Zone de risque moyen à fort d'inondation à crue torrentielle
R2	Zone de risque moyen à fort de glissement, coulée de boue, effondrement de cavités (gypse), tassement de zones marécageuses, ruissellement
R3	Zone de risque moyen à fort de chutes de pierres et de blocs
R4	Zone de risque moyen à fort d'avalanches

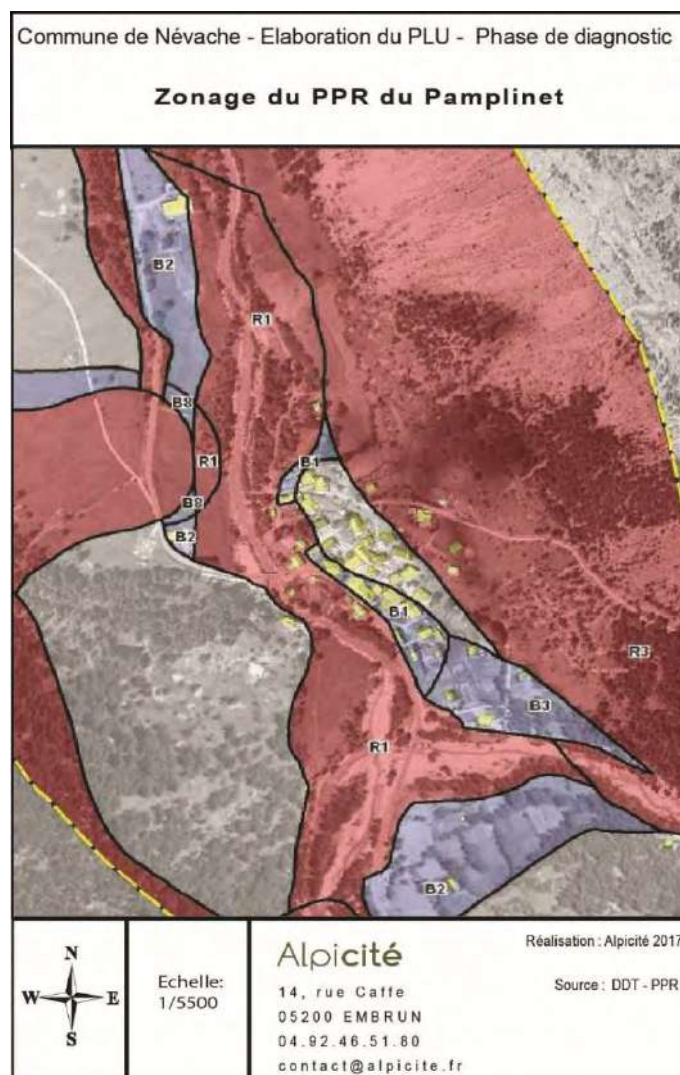
Les différentes zones bleues sont les suivantes :

Type de Zone	Aléa
B1	Zone de risque moyen d'inondation et de crues torrentielles
B2	Zone de risque faible d'inondation par crue torrentielle ou ruissellement
B3	Zone de risque faible d'inondation par crue torrentielle, secteurs en arrière d'ouvrages de protection pris en compte par le PPR
B4	Zone de risque faible de glissement de terrain, fluage et effondrement de cavité naturelle (gypse)
B5	Zone de risque faible de chutes de pierres et de blocs
B7	Zone de risque faible d'avalanche
B8	Zone de risque faible d'avalanches et inondations ou ruissellement
B9	Zone de risque faible d'avalanches et glissement de terrain
B10	Zone de risque faible d'avalanches et de chute de pierres et de blocs
B11	Zone de risque faible de chute de pierres et de blocs et glissement de terrain

B12	Zone de risque faible de glissement de terrain et inondation ou ruissellement
B13	Zone de risque faible de chutes de pierres et de blocs et inondations ou ruissellement
B14	Zone de risque faible d'inondation ou ruissellement et affaissement de cavité naturelle (gypse)
B15	Zone de risque faible de chute de pierres ou de blocs et glissement et inondation ou ruissellement
B16	Zone de risque faible d'avalanches et glissement de terrain et inondation ou ruissellement



Carte 35: Zonage PPRN village Névache



Carte 36: Zonage PPRN Plampinet

Au vu de ces zonages, on constate de nombreux enjeux liés aux risques avec des contraintes claires liées à la présence de zones rouges, y compris sur des secteurs déjà urbanisés, et de zones bleues assez vastes sur l'ensemble des hameaux, voire recouvrant l'ensemble des hameaux.

Ces zones rouges viennent aussi limiter les possibilités de développement sur certains secteurs en continuités des parties actuellement urbanisées.

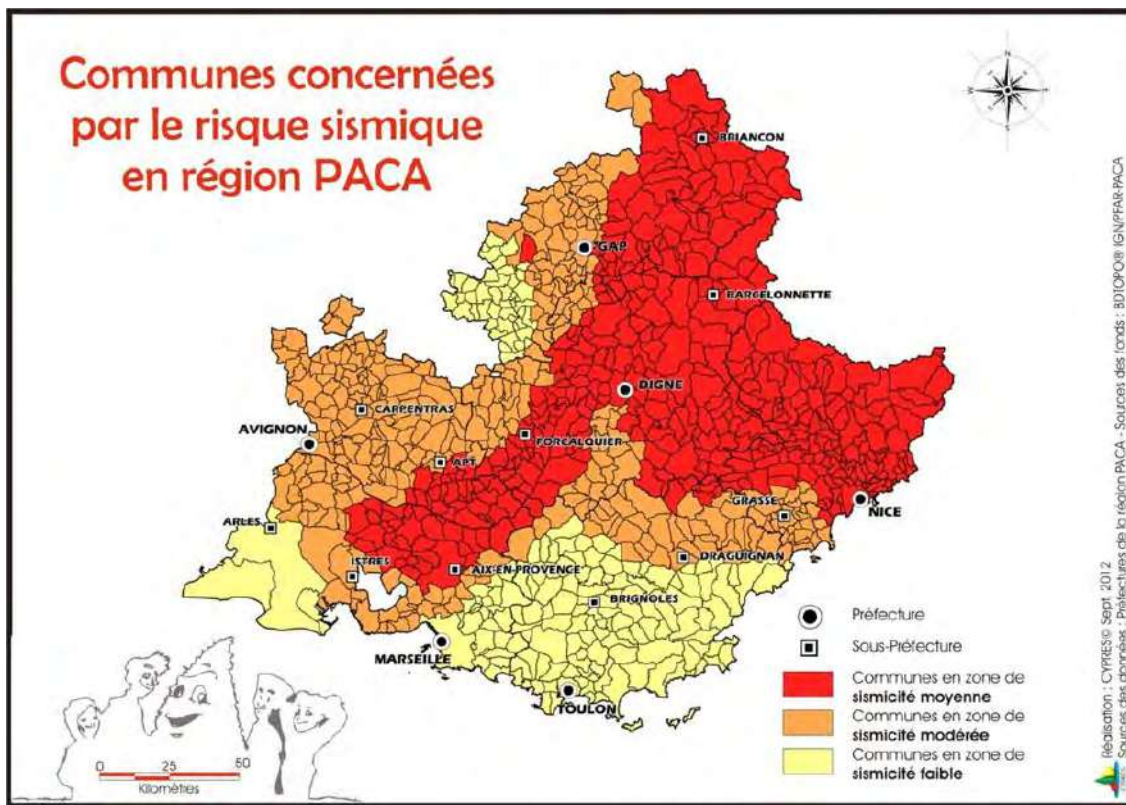
Ces zones rouges frappent le hameau de Plampinet en partie est et ouest, ainsi que de la Ville-Haute en partie sud, la partie nord étant longée par une zone rouge.

Les communes visées par un risque majeur identifié dans un PPR ont l'obligation d'éditer un plan communal de sauvegarde (PCS). Névache, à ce titre, a mis en place son PCS approuvé par arrêté municipal du 25 mars 2014 et édité un DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) en vue d'informer la population. Le PCS est un document qui présente le dispositif de secours en cas d'alerte ou d'accident :

- Il précise l'organisation des services ;
- Il détermine le commandement des opérations de vigilance, de secours et de suivi ;
- Il présente l'ensemble des moyens existants pour faire face à un danger naturel.

1.4.2.2. Les autres risques naturels

Le risque sismique



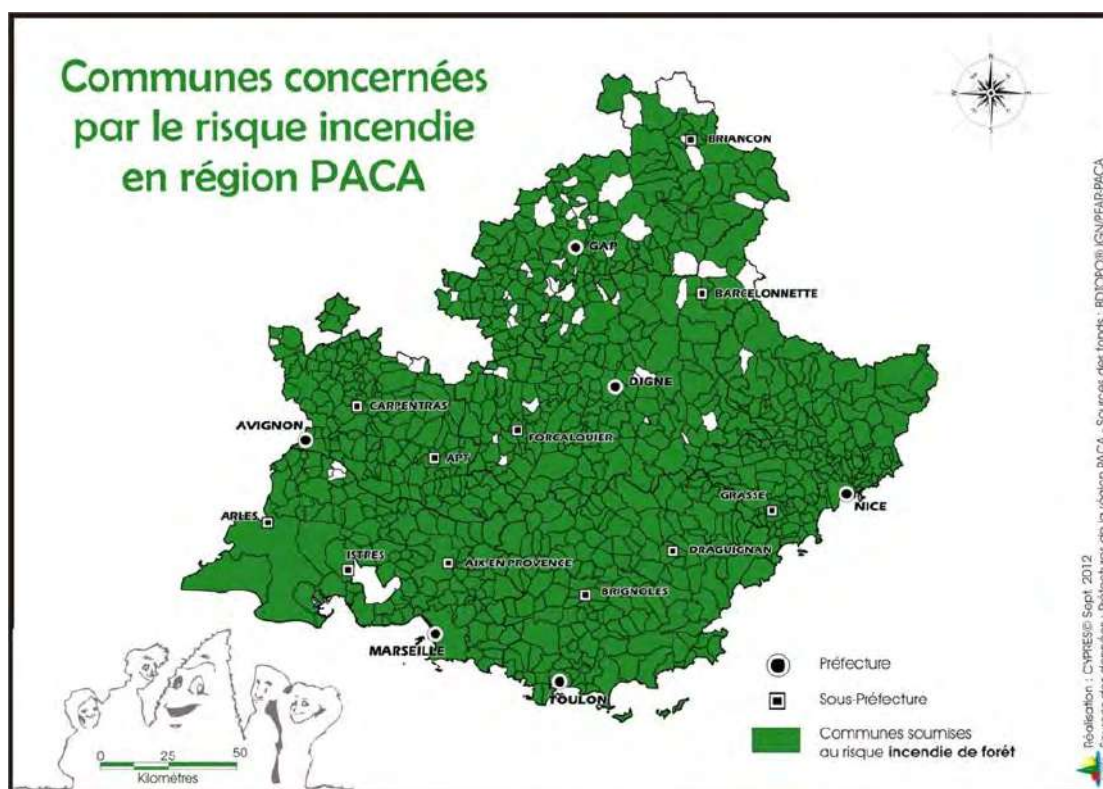
Carte 37: Aléa sismique

Le séisme, ou tremblement de terre, se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Cette fracturation a lieu au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint ce qui libère de l'énergie et crée des failles.

La commune de Névache est située dans une zone de sismique de niveau 4, ce qui correspond à une sismicité moyenne. La région PACA est particulièrement concernée par ce risque comme on peut le constater sur la carte ci-dessous.

Cette sismicité induit des règles de construction adaptées, notamment pour les établissements recevant du public (ERP).

Le risque d'incendie



Carte 38: Aléa incendie

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent dans une formation naturelle qui peut être de type forestière (forêt de feuillus, de conifères ou mixtes), subforestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses, etc.) d'une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant.

Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies. Le risque d'incendie est présent sur presque tout le territoire régional. Névache doit faire attention à ce risque éventuel.

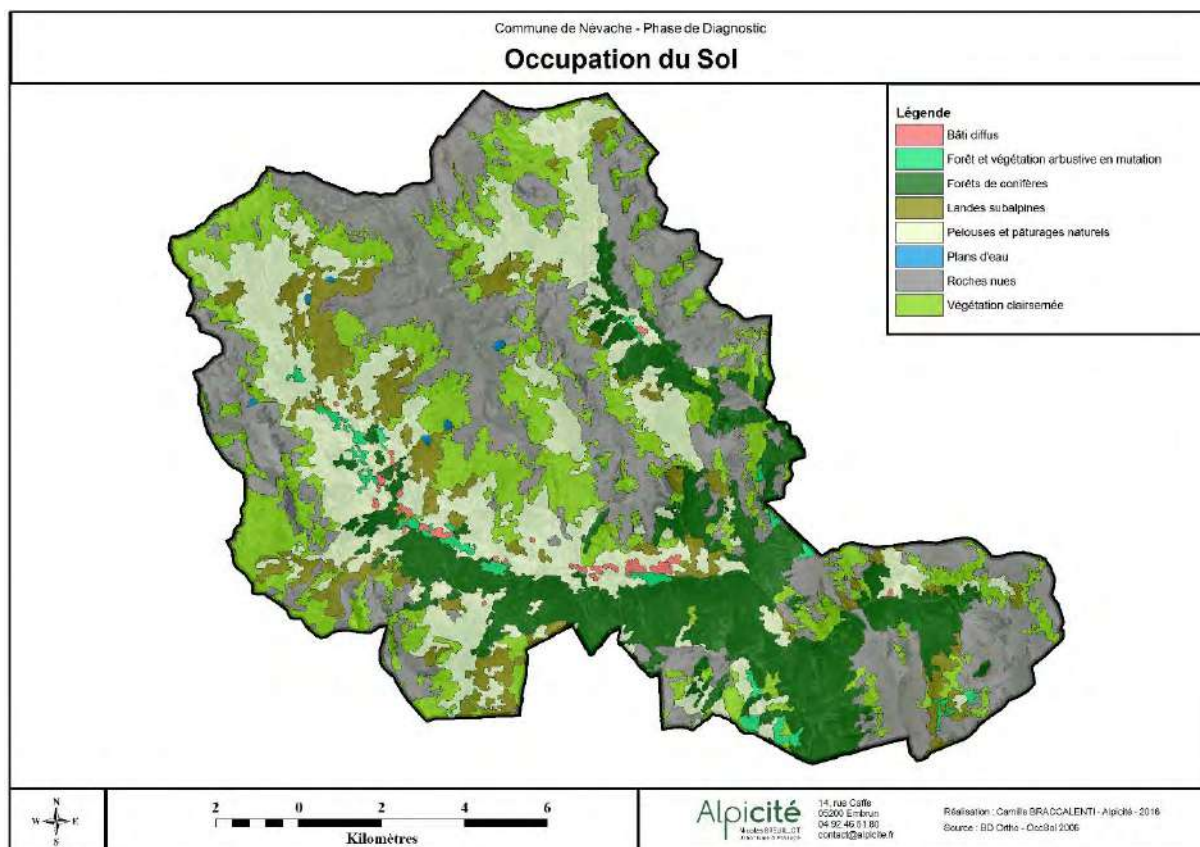
Un Plan départemental de protection des forêts contre les incendies des Hautes-Alpes (PDPFCI) existe depuis 2006 (sa validité était censée être de 7 ans). Ce document produit un certain nombre d'orientations générales.

Selon ce document, Névache est en dehors de la zone d'aléas. L'atlas cartographique du PDPFCI ne couvre donc pas la commune.

- Une urbanisation qui s'est historiquement implantée en dehors des zones d'aléas les plus importantes qui constituaient des contraintes pour les anciens ;
- Des secteurs urbanisés qui sont néanmoins largement concernés par des risques moyens à forts, traduits dans le PPRn ;
- Des contraintes à intégrer dans le futur projet communal, limitant de fait le développement ou les secteurs de développement de certains hameaux.

2. Occupation des sols

2.1. CARACTERISTIQUES GENERALES



Carte 39: Occupation du sol

Type	Surface (ha)	(%)
Bâti diffus	96,1	0,5
Forêt et végétation arbustive en mutation	233,9	1,2
Forêts de conifères	3 208,3	16,8
Landes subalpines	1 392,2	7,3
Pelouses et pâturages naturels	3 956,2	20,8
Plans d'eau	21,7	0,1
Roches nues	5 973,6	31,4
Végétation clairsemée	4 159,5	21,8
TOTAL	19 041,6	100,0

Tableau 21: Type d'occupation du sol

L'OCSOL, dans l'échelle d'analyse présente un niveau de détail assez faible, permet ici de bien retranscrire l'organisation générale du territoire.

On y retrouve un fond de vallée qui se caractérise par le bâti diffus implanté le long de la Clarée (couvrant 0,5% du territoire).

Les espaces ouverts (pelouses et prairies) persistent à proximité des zones urbanisées le long de la Clarée (20,8%).

Les versants (principalement la rive droite de la Clarée) présentent quant à eux une occupation par des boisements denses (forêts conifères et végétation arbustive), qui couvrent 18% du territoire.

Les masses d'eau sont présentes mais ne couvrent que 0,1 % du territoire. On voit ici néanmoins que la plupart des lacs ne sont pas représentés du fait de leur superficie, et intégrés à des espaces naturels rocheux, de landes ou de pâturages.

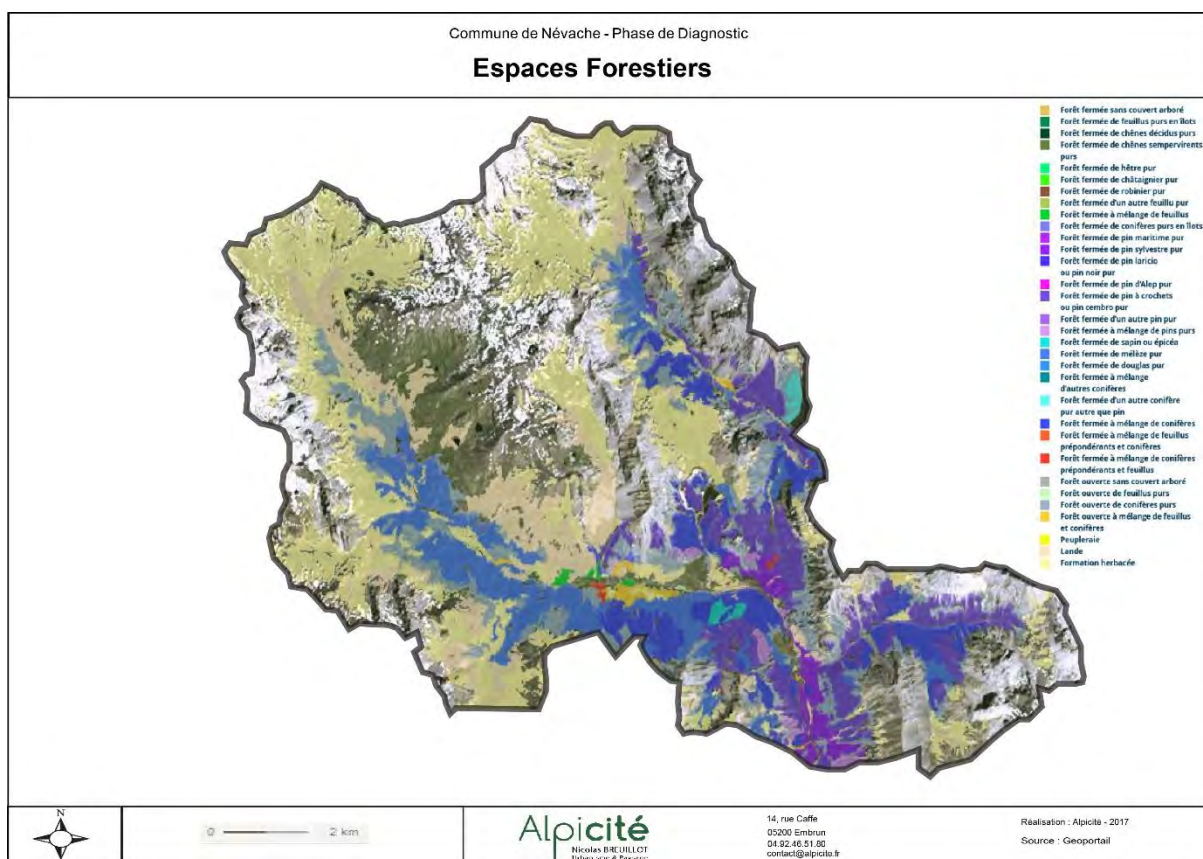
Les espaces naturels et montagnards sont majoritaires sur le territoire communal puisqu'ils représentent 60,5%. On compte dans ces espaces, les secteurs à roche nue (la pointe de Névache, le rocher de la Grande Tempête, les pointes de Balthazar, de Melchior, de Pécé, ... (31,4%).), les landes subalpines (7,3%) ainsi que la végétation clairsemée (21,8%).

2.2. ESPACES AGRICOLE

(Voir partie « 6.3.6 : activités agricoles » du diagnostic territorial).

2.3. ESPACES FORESTIERS

2.3.1.1. Les espaces forestiers



Carte 40 : Les espaces forestiers sur Névache

- Forêt fermée sans couvert arboré
- Forêt fermée de feuillus purs en îlots
- Forêt fermée de chênes décidus purs
- Forêt fermée de chênes sempervirents purs
- Forêt fermée de hêtre pur
- Forêt fermée de châtaignier pur
- Forêt fermée de robinier pur
- Forêt fermée d'un autre feuillu pur
- Forêt fermée à mélange de feuillus
- Forêt fermée de conifères purs en îlots
- Forêt fermée de pin maritime pur
- Forêt fermée de pin sylvestre pur
- Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur
- Forêt fermée de pin d'Alep pur
- Forêt fermée de pin à crochets ou pin cembro pur
- Forêt fermée d'un autre pin pur
- Forêt fermée à mélange de pins purs
- Forêt fermée de sapin ou épicéa
- Forêt fermée de mélèze pur
- Forêt fermée de douglas pur
- Forêt fermée à mélange d'autres conifères
- Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin
- Forêt fermée à mélange de conifères
- Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères
- Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus
- Forêt ouverte sans couvert arboré
- Forêt ouverte de feuillus purs
- Forêt ouverte de conifères purs
- Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
- Peupleraie
- Lande
- Formation herbacée

Névache est marquée par la présence de grandes étendues de forêts de conifères, notamment de jolis Mélézins, situés en particulier le long des vallées de la Clarée et Etroite, avec une grande masse sur la partie sud du territoire communal. On retrouve néanmoins quelques zones peuplées par des feuillus autour de Névache et ses hameaux.

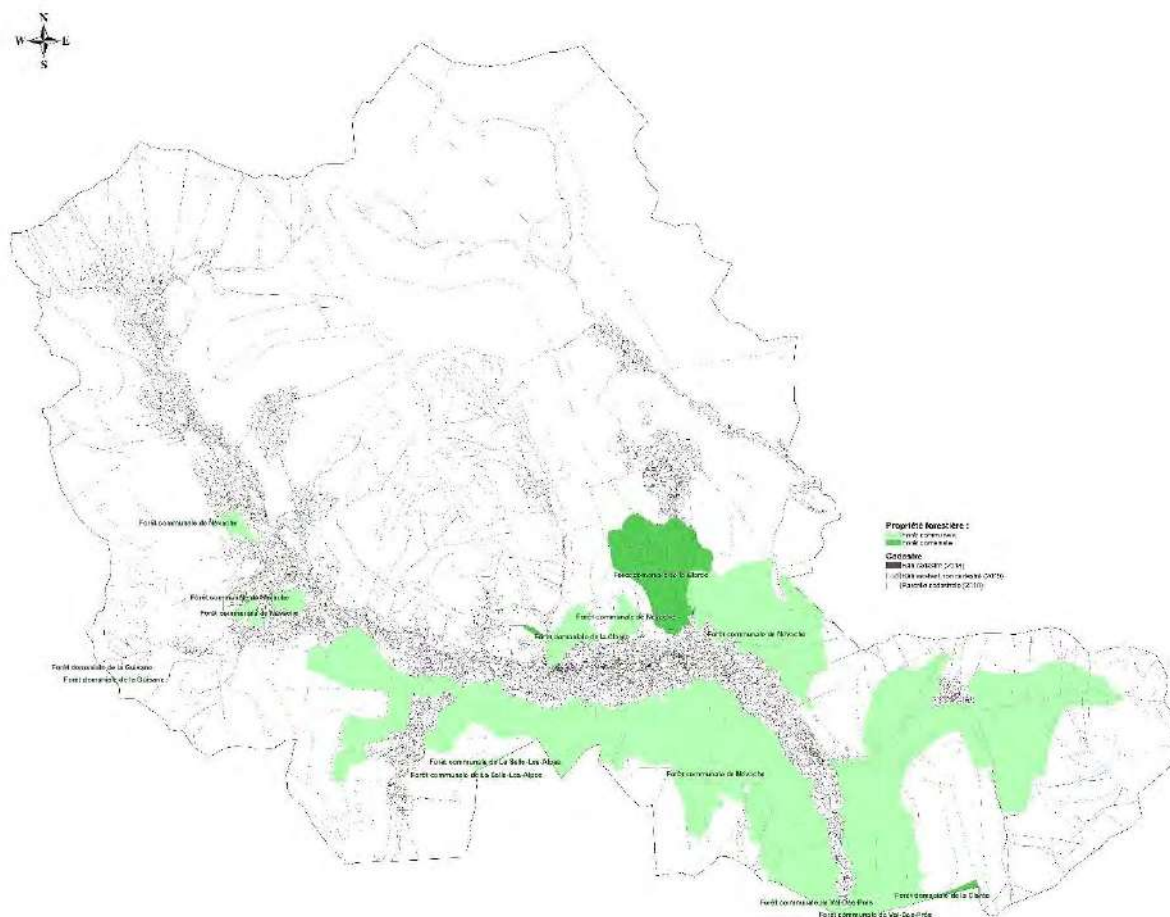


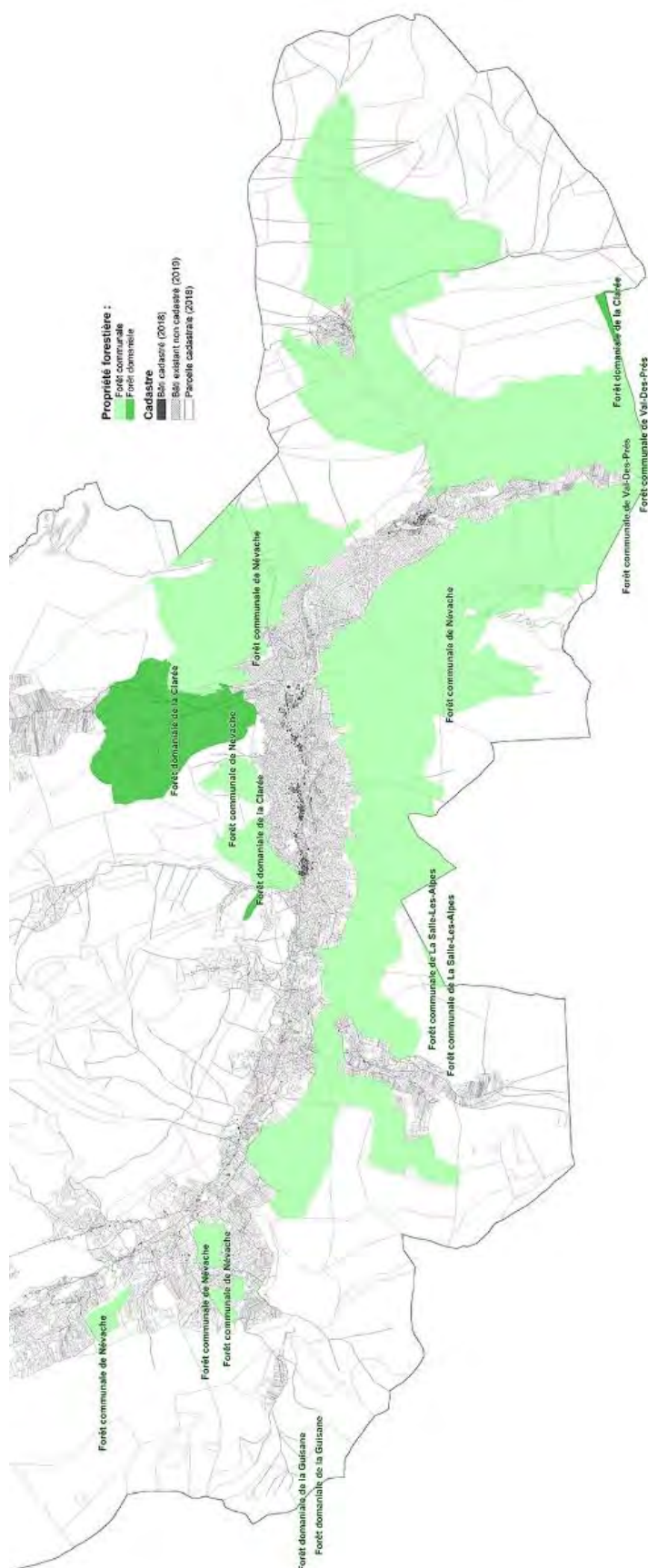
Photo 5: Mélézin en haute Clarée - Source : <https://blognevachetourisme.wordpress.com>

2.3.1.2. La Forêt publique

La forêt communale de Névache couvre environ 15% de son territoire (28.8km²).

Névache accueille par ailleurs une partie de la forêt domaniale de la Clarée (qui appartient au domaine privé de l'Etat), pour une surface d'environ 2 km² (estimation à 1/3 de la surface totale), traversée par le chemin des Thures. Un petit bout de cette forêt est également recensé dans la montée vers les chalets du Serre.





Carte 41: Les espaces forestiers sur Névache

Jusqu'au début des années 2000, la politique forestière était une prérogative de l'état. La loi d'orientation forestière de 2001 a cependant permis aux territoires de décliner la politique forestière nationale. Dans ce contexte, le Pays du Grand Briançonnais s'est engagé dans un projet commun en faveur d'un développement maîtrisé de la forêt : la création d'une charte forestière de territoire, finalisée en 2009.

Névache est incluse dans le périmètre de cette charte. Les orientations retenues dans ce document sont les suivantes :

- Renforcer la structuration de la filière bois du territoire ;
- Garantir un usage équilibré de la forêt ;
- Prévenir les effets des mutations du milieu naturel ;
- Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais.

Un programme d'action a été décliné à partir de ces orientations :

PROGRAMME D'ACTIONS		
A	Renforcer la structuration de la filière bois du territoire	
A1	1	Schéma de desserte forestière
	2	Résorption d'obstacles à la mobilisation des bois - chantiers pilotes -
	3	Inciter à développer une gestion durable et groupée en forêt privée ainsi que la mobilisation des bois
A2	4	Aider les entreprises à identifier les pistes de modernisation de leurs processus ou de développement commercial
	5	Contrat d'approvisionnement « pilote » entre un exploitant local et un propriétaire
A3	6	Mise en place d'une plate forme de tri qualitatif des bois, de séchage et de commercialisation des bois sciés
	7	Publier un annuaire des entreprises de la filière bois du territoire à l'usage des collectivités, architectes, maîtres d'œuvre.
	8	Créer les conditions de la valorisation des bois locaux
B	Garantir un usage équilibré de la forêt	
B1	9	Améliorer les conditions d'application de la réglementation sur la circulation des engins motorisés
	10	Améliorer les équipements d'accueil du public en forêt
	11	Gestion concertée sur des sites de grande sensibilité paysagère ou touristique
B2	12	Éducation à la forêt et son environnement
B3	13	Protection des régénérations par la mise en place de filets de protection
	14	Suivi concerté de l'impact des cervidés au milieu forestier
B4	15	Opération pilote - gestion des ripisylves
	16	Mise en place d'une gestion concertée sur les zones rouges de PPRN
C	Prévenir les effets des mutations du milieu naturel	
C1	17	Définition des zones prioritaires pour la reconquête et la restauration d'espaces pastoraux fortement enfrichés
	18	Mise en place des chantiers de broyage mécaniques après mise en place de conventions de pâturage assorties d'objectifs de contrôle de l'embroussaillage.
C2	19	Campagne d'explication, d'information et de sensibilisation auprès des collectivités et du grand public sur la pérennisation des formations de mélèze
	20	Soutenir les actions de régénération du mélèze
C3	21	Valorisation des données scientifiques relatives aux premiers effets des changements climatiques
D	Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais	
	22	Animation de la Charte Forestière de Territoire.
	23	Sensibiliser, Former et Diffuser l'information « forêt filière bois » à destination des élus, des propriétaires, des professionnels et du grand public
	25	Etude de faisabilité Maison du Mélèze

Tableau 22: Programme d'action de la charte forestière du Pays du Grand Briançonnais

- Une occupation du sol qui laisse la part belle aux espaces naturels et aux espaces agricoles liés à l'élevage extensif ;
- Une urbanisation limitée aux fonds de vallée, et qui représente une surface infime à l'échelle de la commune.

3. ANALYSE ECOLOGIQUE

3.1. APPROCHE REGLEMENTAIRE

3.1.1. LE PATRIMOINE NATUREL

3.1.1.1. Les ZNIEFF

Les ZNIEFF ou Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristiques ne constituent pas des zonages réglementaires mais sont représentées par des sites reconnus pour leurs fortes capacités biologiques et leur bon état de conservation.

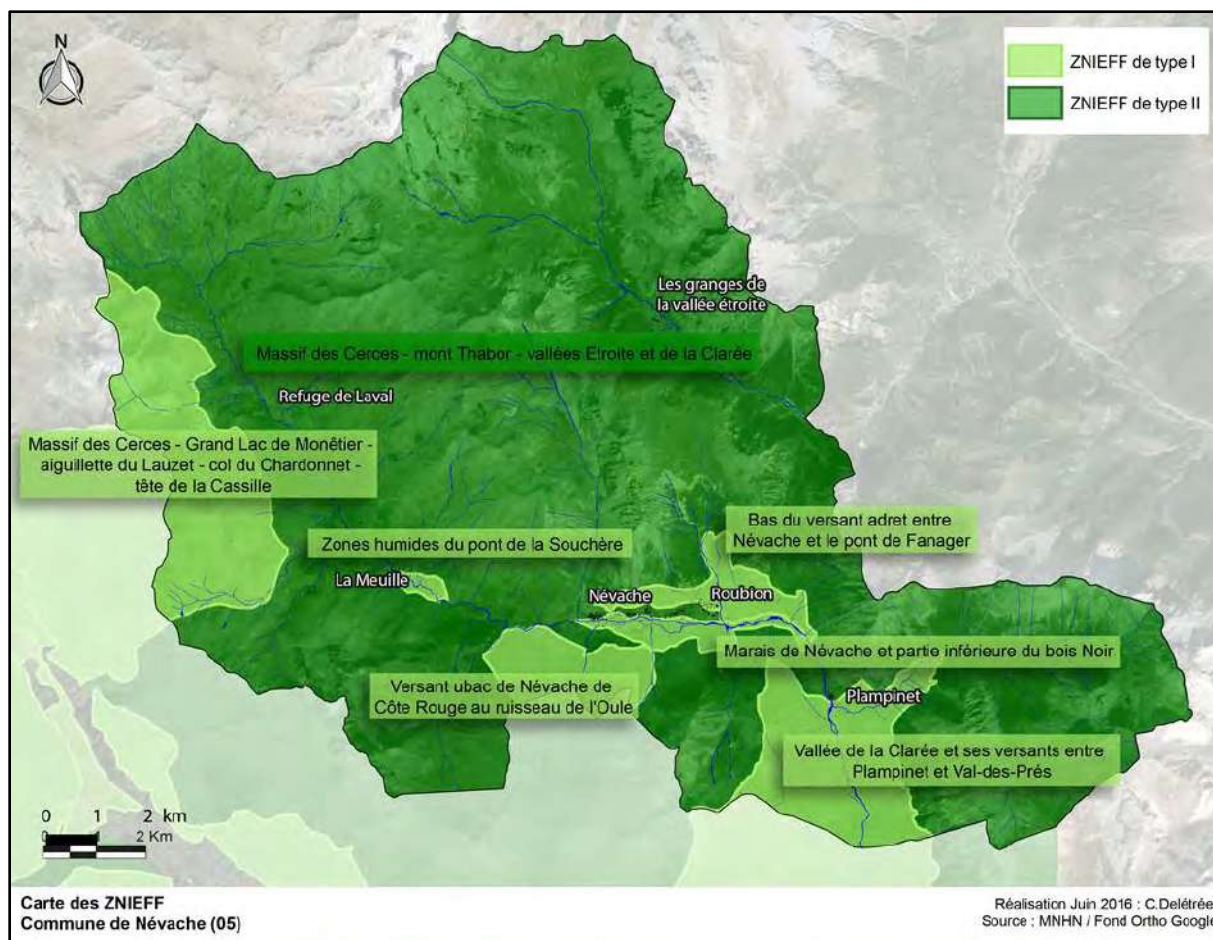
Le type I est utilisé pour des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique. Ces ZNIEFF présentent en général des surfaces plus réduites que les ZNIEFF de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

La commune de Névache est concernée par six ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II. Les zonages ZNIEFF occupent la totalité du territoire communal. Ces ZNIEFF concernent les milieux d'altitude notamment les zones humides (bas-marais, suintements, ...), les pelouses calcicoles ainsi que les boisements de pins ou mélèzes.

Type	Nom	Surface et localisation sur la commune	Caractères principaux - particularités
Type I	Massif des Cerces – Grand Lac de Monétier – aiguillette du Lauzet – col du Chardonnet - tête de la Cassille	1140,09 ha à l'ouest	Présence de trois habitats déterminants humides : les bas-marais cryophiles d'altitude des bords de sources et suintements à Laïche des frimas, les bas-marais pionniers arctico-alpins et les ceintures péri-lacustres des lacs froids et mares d'altitude à Linaigrette de Scheuchzer. De nombreuses espèces végétales protégées et/ou patrimoniales et 20 espèces animales patrimoniales recensées dont 3 déterminantes.
	Zone humide du pont de la Souchère	37,09 ha au sud-ouest	Site comprenant un complexe de prairies humides, bas-marais de pente et de prairies fraîches méso-hygrophiles de fauche et de pâture. Trois habitats remarquables : des saulaies arctico-alpins des bas-marais et bords de ruisseaux à Saule arbrisseau, des prairies de fauche d'altitude et des bas-marais alcalins à Laïche de Davall 3 espèces végétales protégées dont 2 déterminantes et un oiseau patrimonial.
	Versant ubac de Névache de Côte Rouge au ruisseau de l'Oule	353,57 ha au sud	Site caractérisé par des habitats d'altitudes : prairies subalpines, pelouses alpines, landes subalpines à Airelles, Rhododendron ferrugineux et genévrier nain, boisements de Mélèze... Plusieurs habitats remarquables notamment : landes à Rhododendron ferrugineux et Airelles, des prairies de fauche d'altitude, des forêts de Mélèze et de Pin cembro, des pinèdes de Pin à crochets, plus localisées, et des bas-marais alcalins à Laïche de Davall 3 espèces végétales protégées dont 1 déterminante et 4 espèces animales patrimoniales dont 2 déterminantes.

	Bas du versant adret entre Névache et le pont de Fanager	260,94 ha au centre-est	Il s'agit principalement d'anciennes terrasses agraires, converties en prairies sèches de fauche et surtout de pâture extensive, cloisonnées par de nombreux clapiers et par un réseau semi-bocager de haies arbustives et arborées basses. Les pelouses steppiques sub-continentales sont le seul habitat déterminant du site. 2 espèces végétales protégées dont une déterminante et une dizaine d'espèces animales patrimoniales dont 3 déterminantes.
	Marais de Névache et partie inférieure du bois Noir	167,61 ha au centre-est	Site comprenant un complexe de prairies humides marécageuses ou tourbeuses, des bas-marais alcalins et cariçaies, des massifs arbustifs de saules et des saulaies arborées ainsi que des boisements hygrophiles de feuillus. Un habitat déterminant : les tourbières de transition, habitat d'une très grande valeur patrimoniale Onze espèces végétales déterminantes dont 6 espèces protégées et 8 espèces animales patrimoniales.
	Vallée de la Clarée et ses versants entre Plampinet et Val-des-Prés	866,76 ha au sud-est	Les espaces forestiers étendus et les milieux rocheux sont les deux composantes principales du site. Deux habitats déterminants : les éboulis calcaires fins, représentés notamment par des formations à Liondent des montagnes et à Bérardie laineuse et les pelouses steppiques sub-continentales. 11 espèces végétales protégées dont 8 déterminantes.
Type II	Massif des Cerces – mont Thabor – Vallées Étroite de la Clarée	19079,45 ha totalité de la commune	Une très importante diversité de types de boisements et de formations herbacées caractérise ce site d'intérêt majeur. Sept habitats déterminants recensés : des éboulis calcaires fins, représentés notamment par des formations à Liondent des montagnes et à Bérardie laineuse, des pelouses steppiques sub-continentales, des bas-marais cryophiles d'altitude des bords de sources et suintements à Laïche des frimas, des bas-marais pionniers arctico-alpins, des ceintures péri-lacustres des lacs froids et mares d'altitude à Linaigrette de Scheuchzer et des tourbières de transition, milieux d'une très grande valeur patrimoniale, qui recèlent de nombreuses espèces végétales rares. La faune et la flore sont d'une richesse exceptionnelle : 53 espèces végétales protégées dont 46 déterminantes, 70 espèces animales patrimoniales dont 18 déterminantes tels que le Loup ou le Bouquetin.

Tableau 23: Les ZNIEFF sur le territoire de Névache



Carte 42: Cartographie des ZNIEFF sur Névache

ZNIEFF de type I :

Massif des Cerces – Grand Lac de Monétier – aiguillette du Lauzet – col du Chardonnet - tête de la Cassille (05102108)

Surface totale : 2513 ha

Description

Etabli dans le nord du département des Hautes-Alpes, à l'est du Col du Lautaret et au nord du village de Monétier-les-Bains, le site comprend la partie dauphinoise du massif des Cerces-Rochilles, l'Aiguillette du Lauzet, le vallon de l'Alpe du Lauzet et le Grand Lac du Monétier, ainsi que son bassin versant. Il est inclus, pour sa partie est, dans le site classé de la vallée de la Clarée.

De nombreux lacs d'origine glaciaire (pour les principaux : Lac de la Ponsonnière, Grand Lac, Lac des Béraudes, Lac Rouge, Lacs de la Casse Blanche, Lac de la Mine...) s'égrènent dans les fonds de vallons et les cirques d'altitude.

Situé dans la zone biogéographique intra-alpine, à la transition entre Alpes du Nord et Alpes du Sud, le site est inclus dans les étages de végétation subalpin, alpin et nival, entre 1700 m et 3097 m à la pointe des Cerces.

Prairies subalpines de différents types, pelouses alpines sur calcaire ou sur substrat acide décalcifié, formations des combes à neige à sous-arbrisseaux nains, rocaillies et pelouses pionnières des débris rocheux ou des dalles calcaires, associations végétales des éboulis et milieux rocheux, sources, ruisselets, zones humides, bas-marais arctico-alpins, habitats lacustres

ou milieux post-glaciaires des vallons froids d'altitude... composent la palette du paysage végétal et minéral du site.

Milieus remarquables

Les **trois habitats déterminants** que compte le site sont des **marécages** qui apparaissent toujours ponctuellement sur des surfaces restreintes : les bas-marais cryophiles d'altitude des bords de sources et suintements à Laîche des frimas, les bas-marais pionniers arctico-alpins et les ceintures péri-lacustres des lacs froids et mares d'altitude à Linaigrette de Scheuchzer.

Dix autres habitats remarquables sont également présents dont les pelouses calcicoles alpines et subalpines à Séslerie bleutée et Laîche toujours verte installées sur sols superficiels, les landes épineuses oro-méditerranéennes à Astragale toujours verte, les mégaphorbiaies montagnardes et subalpines, formations opulentes de hautes herbes des combes humides et fraîches, les prairies de fauche d'altitude...

Flore

Le site comprend dix-huit espèces végétales déterminantes dont **cinq sont protégées au niveau national** : l'**Androsace des Alpes** (*Androsace alpina*), l'**Androsace de Suisse** (*Androsace helvetica*), l'**Androsace pubescente** (*Androsace pubescens*), la **Laîche bicolore** (*Carex bicolor*), rare cypéracée des marécages arctico-alpins froids d'altitude et le **Saxifrage fausse-mousse** (*Saxifraga muscoides*). **Dix sont protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur** : l'**Armoise septentrionale** (*Artemisia campestris subsp. borealis*), la **Petite utriculaire** (*Utricularia minor*), petite plante carnivore aquatique des mares de tourbières acides, la **Tozzie des Alpes** (*Tozzia alpina*), la **Laîche fimbriée** (*Carex fimbriata*), le **Jonc arctique** (*Juncus arcticus*), plante arctico-alpine rare des marécages et bords de ruisselets, le **Pâturin vert glauque** (*Poa glauca*), la **Potentille à divisions nombreuses** (*Potentilla multifida*), la **Potentille blanche** (*Potentilla prostrata subsp. floccosa*), le **Saxifrage à deux fleurs** (*Saxifraga biflora*) et le **Saxifrage fausse diapiensie** (*Saxifraga diapensioides*). Trois espèces n'ont pas de statut de protection. Une autre espèce déterminante, rare et protégée au niveau régional, non revue depuis près d'un siècle serait à rechercher sur le site : la **Linaigrette vaginée** (*Eriophorum vaginatum*), cypéracée des tourbières acides.

Par ailleurs, le site comprend quatre espèces végétales remarquables dont **une est protégée au niveau national** : la **Bérardie laineuse** (*Berardia subacaulis*), composée archaïque endémique des Alpes sud-occidentales typique des éboulis calcaires à éléments fins et **une est protégée en région PACA** : le **Saule pubescent** (*Salix laggeri*), arbuste endémique des Alpes qui pousse dans les alluvions humides et sur les berges de torrents, où il forme des fourrés ripicoles denses.

Faune

Ce site possède un patrimoine faunistique d'un intérêt élevé. Il abrite vingt espèces animales patrimoniales, dont trois sont déterminantes.

Le peuplement mammalogique local d'intérêt patrimonial est notamment représenté par le **Bouquetin des Alpes** (*Capra ibex*), ongulé déterminant dont les populations locales sont issues de réintroductions, le **Mulot alpestre** (*Apodemus alpicola*), espèce déterminante nouvelle sur la zone suite à des inventaires avec typage ADN et le Lièvre variable (*Lepus timidus*), espèce remarquable, relict de l'époque glaciaire, fréquentant des milieux assez variés (alpages, éboulis, landes, forêts, pelouses, champs, cultures, friches) entre 1200 à 3100 m. d'altitude.

Le peuplement des oiseaux nicheurs local est riche en espèces déterminantes et remarquables dont certaines sont rares dans les Alpes et en Provence : le **Faucon pèlerin** (*Falco peregrinus*) espèce déterminante dont le site abrite probablement l'aire de nidification la plus haute de France, l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), la Perdrix bartavelle (*Alectoris graeca*), espèce méridionale de montagne recherchant les versants montagneux ouverts et ensoleillés avec des barres rocheuses, la Caille des blés (*Coturnix coturnix*), le Tétraz lyre (*Tetrao tetrix*), espèce

remarquable fragile, emblématique des Alpes, le Lagopède alpin (*Lagopus mutus*), espèce remarquable menacée, d'origine arctique, relique de l'époque glaciaire dans les Alpes, où elle occupe les reliefs de croupes et de crêtes, fréquemment enneigées et balayées par le vent, le Pic noir (*Dryocopus martius*)...

L'herpétofaune locale patrimoniale est représentée par le **Lézard vivipare** (*Zootoca vivipara*), espèce remarquable, typiquement nord eurasiatique, relict glaciaire, en limite sud de son aire de répartition dans les Alpes, liée aux pelouses, prairies et landes humides, tourbières et bords de ruisseaux.

Les poissons d'eau douce sont représentés par l'Omble chevalier (*Salvelinus alpinus*), espèce remarquable, autochtone des lacs Léman et du Bourget, introduite à la fin du XIX^{ème} siècle dans certains lacs d'altitude du Haut Dauphiné, typique des lacs profonds et froids aux eaux propres bien oxygénées et aux fonds graveleux et sensible à la pollution.

La faune entomologique d'intérêt patrimonial est représentée par l'**Azuré du Serpolet** (*Maculinea arion*), espèce remarquable et protégée au niveau européen, inféodée aux bois clairs et ensoleillés, pelouses et friches sèches avec présence de ses plantes hôtes, des serpolets et de sa principale fourmi hôte, *Myrmica sabuleti*, jusqu'à 2400 m d'altitude, l'**Apollon** (*Parnassius apollo*), espèce remarquable d'affinité montagnarde, protégée au niveau européen, peuplant les rocaillies, pelouses et éboulis à Crassulacées et Saxifragacées entre 500 et 2500 m d'altitude et le **Petit Apollon** (*Parnassius corybas sacerdos*), espèce remarquable et protégée en France, des bords des torrents et autres zones humides des étages subalpin et alpin, dont la chenille est inféodée au Saxifrage faux-aïzoon (*Saxifraga aizoides*).

Zones humides du pont de la Souchère (05102113)

Surface totale : 37 ha

Description

Etabli dans la partie supérieure de la vallée de la Clarée, à l'amont du village de Névache, le site est composé par des zones marécageuses et prairies semi-humides établies en fond de vallée, ainsi que leurs bordures proches. Il est inclus en totalité dans le site classé de la vallée de la Clarée.

Le substrat géologique est composé de dépôts fluvio-glaciaires de fond de vallée. Les versants proches sont constitués de terrains à dominante siliceuse appartenant à l'Houiller : conglomérats, grès et schistes et déterminent des ruissellements de surface peu minéralisés.

Situé dans la zone biogéographique intra-alpine, le site de dimensions modestes (37 ha), s'étend entre 1800 m et 1900 m d'altitude à l'étage de végétation subalpin.

Encadré de mélézins clairs, il comprend un complexe de prairies humides, bas-marais de pente et de prairies fraîches méso-hygrophiles de fauche et de pâture, parcourus de ruisselets et petites résurgences. Quelques massifs arbustifs de saules sont établis en bord de ruisseaux.

Milieux remarquables

Trois habitats remarquables sont présents sur le site. Il s'agit en particulier des saulaies arctico-alpines des bas-marais et bords de ruisseaux à Saule arbrisseau (*Salix foetida*), des prairies de fauche d'altitude et des bas-marais alcalins à Laîche de Davall (*Carex davalliana*).

Flore

Le site comprend quatre espèces végétales déterminantes. **Une est protégée au niveau national** : le **Choin ferrugineux** (*Schoenus ferrugineus*). **Une est protégée en région PACA** : la **Laîche blanchâtre** (*Carex curta*). Deux espèces n'ont pas de statut de protection : le Cirse faux hélium (*Cirsium heterophyllum*) et le Scirpe de Hudson (*Trichophorum alpinum*), rare cypéracée des bas-marais arctico-alpins.

Par ailleurs, le site comprend **une espèce végétale remarquable protégée en région PACA** : le **Saule pubescent** (*Salix laggeri*), arbuste endémique des Alpes qui pousse dans les alluvions humides et sur les berges de torrents, où il forme des fourrés ripicoles denses.

Faune

Une espèce animale patrimoniale remarquable a été recensée dans ces zones humides : la **Rousserolle verderolle** (*Acrocephalus palustris*).

Versant ubac de Névache de Côte Rouge au ruisseau de l'Oule (05102115)

Surface totale : 383 ha

Description

Localisé dans la partie moyenne de la vallée de la Clarée, le site correspond au versant ubac établi face au village de Névache. Il est inclus en totalité dans le site classé de la vallée de la Clarée.

Sur le plan géologique, sa partie ouest est essentiellement constituée de terrains de l'Houiller (conglomérats, grès et schistes siliceux) et sa partie est de roches sédimentaires calcaires (calcaires et dolomies triasiques). Des quartzites roches dures très acides s'intercalent, entre ces deux séries dans la partie centrale du site. Les terrains de couverture récents : dépôts glaciaires et éboulis occupent des surfaces très importantes sous forme de placage en plein versant.

Situé dans la zone biogéographique intra-alpine dauphinoise, le site est compris dans les étages de végétation subalpin et alpin, entre 1650 m et 2500 m d'altitude.

Prairies subalpines à forte diversité floristique, pelouses alpines, landes subalpines à Airelles (*Vaccinium pl. sp.*), Rhododendron ferrugineux (*Rhododendron ferrugineum*) et Genévrier nain (*Juniperus nana*), boisements de Mélèze (*Larix decidua*) associés localement aux Pin cembro (*Pinus cembra*) et Pin à crochets (*Pinus uncinata*), bas-marais, ruisselets, petits torrents, éboulis et petits escarpements constituent les éléments les plus marquants du paysage végétal du site.

Milieux remarquables

Plusieurs habitats remarquables sont représentés sur le site. Il s'agit en particulier des landes à Rhododendron ferrugineux (*Rhododendron ferrugineum*) et Airelles (*Vaccinium myrtillus*, *Vaccinium uliginosum*, *Vaccinium vitis-idaea*), des prairies de fauche d'altitude, des forêts de Mélèze (*Larix decidua*) et de Pin cembro (*Pinus cembra*), des pinèdes de Pin à crochets (*Pinus uncinata*), plus localisées, et des bas-marais alcalins à Laîche de Davall (*Carex davalliana*).

Flore

Le site comprend trois espèces végétales déterminantes dont **une est protégée en région PACA** : le **Saxifrage fausse diapensie** (*Saxifraga diapensioides*). Le site comprend également deux espèces végétales remarquables dont **une protégée au niveau national** : l'**Ancolie des Alpes** (*Aquilegia alpina*) et **une est protégée en région PACA** : le **Saule pubescent** (*Salix laggeri*).

Faune

Le site héberge au moins quatre espèces animales patrimoniales, incluant deux espèces déterminantes.

Chez les mammifères, citons le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*). Les oiseaux nicheurs sont quant à eux représentés par la **Chouette de Tengmalm** (*Aegolius funereus*), espèce boréo-alpine forestière et déterminante, des hêtraies, pessières, cembraies et mélézins, la **Chevêchette d'Europe** (*Glaucidium passerinum*), espèce euro-sibérienne déterminante et rare de la taïga et des forêts claires de résineux dans les Alpes (mélézins, sapinières, pessières, cembraies), l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), le Tétraz lyre (*Tetrao tetrix*) et le Venturon montagnard (*Serinus citrinella*), espèce paléomontagnarde remarquable, typique des boisements de conifères semi-ouverts.

Bas du versant adret entre Névache et le pont de Fanager (05102116)

Surface totale : 260 ha

Description

Etabli dans la partie moyenne de la vallée de la Clarée, le site concerne la partie inférieure du versant adret entre le village de Névache, situé à l'ouest, et le Col de l'Echelle. Il est inclus pour sa partie est dans le site classé de la vallée de la Clarée.

Sur le plan géologique, le bas de versant est composé d'anciens cônes de déjection torrentiels et d'éboulis, parcourus localement de petits ravinements actifs. Il est surmonté de roches sédimentaires (dolomies et calcaires triasiques, cargneules et gypses) particulièrement friables qui génèrent d'importants cônes d'éboulis.

Situé en zone biogéographique intra-alpine dauphinoise, le site s'inscrit aux étages de végétation montagnard supérieur et subalpin, entre 1520 m et 1900 m

Il s'agit principalement d'anciennes terrasses agraires, converties en prairies sèches de fauche et surtout de pâture extensive, cloisonnées par de nombreux clapiers et par un réseau semi-bocager de haies arbustives et arborées basses. De nombreuses pâtures en voie d'abandon colonisées par des fruticées basses ou en phase de reboisement, de petites ravines ébouleuses parcourues par des ruissellements temporaires et d'anciens fossés d'irrigation sont autant d'éléments qui contribuent à la diversité écologique et paysagère du site.

Milieus remarquables

Les pelouses steppiques sub-continentales constituent **le seul habitat déterminant** que compte le site. Ce milieu représenté en particulier par des pelouses à Fétuque du Valais (*Festuca vallesiaca*), arrive ici en limite altitudinale.

Au moins sept autres habitats remarquables sont également présents. Ce sont les associations végétales des rochers et falaises siliceuses et plus localement calcaires, associés aux éboulis thermophiles à Calamagrostis argenté et aux éboulis siliceux alpins. Parmi les autres habitats remarquables figurent également les prairies sèches méso-xérophiles à Brome dressé, les landes épineuses oro-méditerranéennes à Astragale toujours verte associées ponctuellement aux habitats d'éboulis en voie de fixation et les fruticées d'arbustes divers, formations végétales associées à la dynamique succédant aux pelouses sèches.

Flore

Le site comprend **une espèce végétale déterminante protégée en région PACA** : l'**Androsace septentrionalis** (*Androsace septentrionalis*), une espèce d'affinité steppique affectionnant les pelouses sèches.

Par ailleurs, le site comprend **une espèce végétale remarquable protégée au niveau national** : la **Gagée des champs** (*Gagea villosa*), lilacée rudérale aux fleurs jaunes.

Faune

Le site abrite au moins dix espèces animales patrimoniales, dont trois sont déterminantes. Chez les mammifères, mentionnons la présence du Cerf élaphe (*Cervus elaphus*).

Les oiseaux nicheurs sont quant à eux représentés par quelques espèces d'intérêt patrimonial : Caille des blés (*Coturnix coturnix*), Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*), Monticole de roche (*Monticola saxatilis*), Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), Pic noir (*Dryocopus martius*).

Les insectes d'intérêt patrimonial sont représentés par l'**Azuré du Serpolet** (*Maculinea arion*), l'**Azuré de la croisette** (*Maculinea alcon*), espèce remarquable et protégée en France, liée aux pelouses et prairies des étages montagnards et subalpins où croît sa plante hôte (Gentiane croisette *Gentiana cruciata*) et vit sa fourmi hôte (surtout *Myrmica schencki*), l'**Apollon** (*Parnassius apollo*), le **Criquet des torrents** (*Chorthippus pullus*), espèce déterminante, rare et en régression, strictement liée aux grèves de cours d'eau dynamique, le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), espèce remarquable d'orthoptère d'affinité eurosibérienne, en forte régression en dehors des Alpes, strictement liée aux prairies très humides et surfaces marécageuses.

Marais de Névache et partie inférieure du bois Noir (05102114)

Surface totale : 167 ha

Description

Etabli dans la partie moyenne de la vallée de la Clarée, au sud et à l'aval du village de Névache, le site comprend un complexe de zones marécageuses et de prairies semi-humides établies en fond de vallée, ainsi que la partie inférieure du Bois Noir en bas de versant ubac. Il est inclus pour sa grande partie dans le site classé de la vallée de la Clarée.

Le substrat géologique est principalement composé d'alluvions torrentielles récentes et de dépôts glaciaires würmiens qui tapissent le fond de vallée. Les versants proches composés de terrains sédimentaires à dominante calcaire (dolomies et calcaires triasiques) déterminent des ruissellements superficiels assez richement minéralisés. Localement des dépôts tourbeux se sont constitués dans les secteurs les plus marécageux.

Situé dans la zone biogéographique intra-alpine dauphinoise, le site est compris dans les étages de végétation montagnard supérieur et subalpin inférieur, entre 1510 m et 1850 m

Le marais de Névache comprend un complexe de prairies humides marécageuses ou tourbeuses, des bas-marais alcalins et cariçaies, des massifs arbustifs de saules et des saulaies arborées à Saule à cinq étamines (*Salix pentandra*) ainsi que des boisements hygrophiles de feuillus (*Betula pendula*, *Populus tremula*, *Fraxinus excelsior*). Il est parcouru par un réseau hydrologique important de ruisseaux, résurgences et chenaux aquatiques.

La partie inférieure du Bois Noir est composée d'un boisement mixte de résineux où domine le Mélèze (*Larix decidua*) associé par places au Pin Sylvestre (*Pinus sylvestris*), au Sapin (*Abies alba*) et à l'Epicéa (*Picea abies*).

Milieus remarquables

Un habitat déterminant est signalé sur le site. Il s'agit des tourbières de transition, milieu d'une très grande valeur patrimoniale, qui recèle de nombreuses espèces végétales rares.

Neuf autres habitats remarquables sont également présents : les saulaies arctico-alpines des bas-marais et bords de ruisseaux à Saule arbrisseau, les mégaphorbiaies montagnardes et subalpines, formations opulentes de hautes herbes des combes humides et fraîches, les prairies de fauche d'altitude, les mélézins et de façon fragmentaire les pessières subalpines des Alpes, les bas-marais alcalins à Laïche de Davall, les bas-marais acides.

Il s'agit avant tout d'un complexe exceptionnel d'habitats humides associant des marécages divers, ruisseaux, mares, tourbières, bas-marais, magnocariçaies, saulaies abritant des espèces à très forte valeur patrimoniale.

Flore

Le site comprend onze espèces végétales déterminantes. **Deux sont protégées au niveau national** : le **Sabot de Vénus** (*Cypripedium calceolus*), orchidée à floraison spectaculaire typique des hêtraies sèches et hêtraies-pinèdes sylvestres et l'**Avoine odorante** (*Hierochloa odorata*), rarissime graminée des pelouses tourbeuses et marécages boréo-alpins inscrite au Livre Rouge National des plantes menacées. **Quatre sont protégées en région PACA** : la **Pyrole moyenne** (*Pyrola media*), l'**Androsace septentrionalis** (*Androsace septentrionalis*) la **Violette des collines** (*Viola collina*) et la **Laïche à deux étamines** (*Carex diandra*), rare cypéracée caractéristique des tourbières et bas-marais tremblants. Cinq espèces n'ont pas de statut de protection.

Faune

Huit espèces animales d'intérêt patrimonial sont présentes sur le site.

Il s'agit du Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) pour les mammifères et de plusieurs espèces d'insectes : le **Semi-apollo** (*Parnassius mnemosyne*), espèce déterminante protégée au niveau européen, d'affinité montagnarde et liée à la présence de corydales, qui fréquente les pelouses et les lisières forestières, surtout entre 1000 et 2000 mètres d'altitude, l'**Apollon** (*Parnassius apollo*), l'**Azuré de la croissette** (*Maculinea alcon*), la Thécla de l'orme (*Satyrus w-album*), espèce remarquable de Lycénidés, d'affinité eurasiatique tempérée, localisée et peu commune, ayant fortement régressé suite au dépérissement des ormes attaqués par la graphiose, la Mélitée des digitales (*Melitaea aurelia*), espèce remarquable euro-sibérienne liée aux pelouses sèches, landes et lisières fleuries jusqu'à 1500 m d'altitude, le Leste des bois (*Lestes dryas*), espèce remarquable d'odonate Zygoptères (Démouilles), en limite d'aire méridionale dans les Alpes du sud, localisé et inféodé aux pièces d'eau temporaires, le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*).

Vallée de la Clarée et ses versants entre Plampinet et Val-des-Prés (05102118)

Surface totale : 2391 ha

Description

Etabli au niveau de la partie inférieure du bassin de la Clarée, entre les villages de Plampinet à l'amont et de Val-des-Prés à l'aval, le site comprend l'ensemble formé par le fond de vallée et ses versants boisés et escarpés. Il est pour sa quasi-totalité inclus dans le site classé de la vallée de la Clarée.

Situé dans la zone biogéographique intra-alpine dauphinoise, le site est compris dans les étages de végétation montagnard supérieur, subalpin et alpin, entre 1400 m et 2600 m d'altitude.

Les espaces forestiers étendus et les milieux rocheux sont les deux composantes principales du site. La diversité des essences forestières forme une palette variée de boisements, où se remarquent surtout des forêts de Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) et de Pin à crochets (*Pinus uncinata*) étagées sur des pentes raides entrecoupées de barres rocheuses. Les mélézins apparaissent dans la partie forestière supérieure associés parfois au Pin cembrot (*Pinus cembra*). Enfin le versant ubac du vallon du Granon accueille dans sa partie inférieure une belle sapinière intra-alpine sur sous-bois de Rhododendron ferrugineux (*Rhododendron ferrugineum*). Landes subalpines, fruticées sèches de l'étage de végétation montagnard, prairies et pelouses, ainsi que milieux bocagers de fond de vallée et habitats rocheux constituent les formations végétales plus fréquemment associés à ces diverses entités forestières.

Milieux remarquables

Deux habitats déterminants sont présents sur le site : les éboulis calcaires fins, représentés notamment par des formations à Liondent des montagnes et à Bérardie laineuse et les pelouses steppiques sub-continentales. Ce dernier milieu ponctuel sur le site, arrive ici en limite altitudinale et son cortège s'enrichit d'espèces végétales thermo-xérophiles montagnardes et subalpines.

Au moins **dix autres habitats remarquables** sont également présents dont les pelouses calcicoles alpines et subalpines à Séslerie bleutée et Laïche toujours verte installées sur sols superficiels, les prairies de fauche d'altitude, les landes à Rhododendron ferrugineux et Myrtille, les forêts de Mélèze et de Pin cembrot, les éboulis calcaires alpins...

Flore

Le site comprend treize espèces végétales déterminantes. **Quatre sont protégées au niveau national** : le **Sabot de Vénus** (*Cypripedium calceolus*), la **Rhapontique à feuilles d'Aunée** (*Rhaponticum heleniifolium* subsp. *heleniifolium*), le **Dracocéphale d'Autriche** (*Dracocephalum austriacum*), lamiacée à floraison spectaculaire inféodée aux rocaillies et pelouses steppiques, rarissime en France et la **Violette à feuilles pennées** (*Viola pinnata*). **Quatre sont protégées en PACA** : la **Listère en forme de cœur** (*Listera cordata*), discrète orchidée forestière de montagne, l'**Aéthionème de Thomas** (*Aethionema thomasianum*), rarissime crucifère des éboulis calcaires ne comptant en France que quelques rares stations réparties dans le Briançonnais, la **Violette des collines** (*Viola collina*) et le **Saxifrage fausse diapensie** (*Saxifraga diapensioides*). Cinq espèces n'ont pas de statut de protection.

Par ailleurs, le site comprend trois espèces végétales remarquables dont deux sont protégées au niveau national : la **Bérardie laineuse** (*Berardia subacaulis*) et l'**Ancolie des Alpes** (*Aquilegia alpina*) et **une est protégée en région PACA** : le **Saule pubescent** (*Salix laggeri*).

Faune

Ce site possède un patrimoine faunistique d'un intérêt élevé. Trente-trois espèces animales patrimoniales, dont quatre espèces déterminantes, y ont été recensées.

Au rang des mammifères locaux d'intérêt patrimonial, il convient de citer le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) et le Lièvre variable (*Lepus timidus*).

Chez les oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial, on peut remarquer la présence des espèces suivantes : Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), Circaète Jean le blanc (*Circaetus gallicus*), Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), Perdrix bartavelle (*Alectoris graeca*), espèce méridionale de montagne recherchant les versants montagneux ouverts et ensoleillés avec des barres rocheuses, semble-t-il en régression, Tétraz lyre (*Tetrao tetrix*), Lagopède alpin (*Lagopus mutus*), Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), espèce paléarctique remarquable, liée aux rivières et torrents à courant rapide, **Chouette de Tengmalm** (*Aegolius funereus*), **Chevêchette d'Europe** (*Glaucidium passerinum*), Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*), Niverolle alpine (*Montifringilla nivalis*), espèce paléomontagnarde remarquable, caractéristique des pelouses avec escarpements rocheux des étages alpin et subnival des massifs montagneux les plus élevés, Bruant fou (*Emberiza cia*), Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), Huppe fasciée (*Upupa epops*)...

Les reptiles sont représentés par le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) dont l'aire de répartition est assez localisée dans les Alpes du Sud.

Les insectes d'intérêt patrimonial sont représentés par la **Piérade de l'Aethiomène** (*Pieris ergane*), espèce déterminante méditerranéo montagnarde de papillons des pentes rocheuses herbeuses de moyenne montagne jusqu'à 1800 m d'altitude, localisée en France aux départements des Hautes-Alpes (où on ne la trouve pratiquement que dans le Briançonnais) et des Pyrénées orientales, dont la chenille vit sur l'Aethiomène des rochers, la Piérade de la roquette (*Euchloe simplonia*), espèce remarquable à aire disjointe des Alpes occidentales, Pyrénées et monts Cantabriques, inféodée aux pelouses subalpines où croissent ses plantes hôtes des Brassicacées, l'**Azuré du Serpolet** (*Maculinea arion*), l'**Azuré de la croisette** (*Maculinea alcon*), le **Semi-apollo** (*Parnassius mnemosyne*), l'**Apollon** (*Parnassius apollo*), le Moiré des pierriers (*Erebia scipio*), espèce remarquable endémique franco-italienne des Alpes occidentales, qui fréquente les éboulis calcaires où croît sa plante hôte, l'avoine des montagnes, la Miramelle des frimas (*Melanoplus frigidus frigidus*), criquet remarquable d'affinité boréo-alpine qui s'observe surtout au-dessus de 2000 m et jusqu'à la limite des névés, le Sténobothre alpin (*Stenobothrus rubicundulus*), espèce remarquable d'orthoptère présente dans la Péninsule balkanique et dans les Alpes qui affectionne surtout les milieux secs et pierreux, le Sténobothre cotti (*Stenobothrus coticus*), espèce remarquable de criquet endémique de l'arc alpin, inféodée aux éboulis, rochers à végétation maigre et pelouses écorchées entre 2000 et 2800 m d'altitude.

ZNIEFF de type II :**Massif des Cerces – mont Thabor – Vallées Étroite de la Clarée (05102100)**

Surface totale : 30192 ha

Description

Le site correspond à l'essentiel du bassin versant de la vallée de la Clarée (ou vallée de Névache) et à la partie haute de la vallée Étroite tournée vers l'Italie. Il déborde sur le versant rive gauche de la Guisane pour inclure le massif des Cerces-Lauzet-Grand Aréa. Ainsi défini, c'est l'ensemble montagneux entre la ville de Briançon au sud et le Mont Thabor, au nord, qui est concerné. Il inclut totalement le site classé de la vallée de la Clarée.

Situé dans la zone biogéographique intra-alpine dauphinoise, le site est compris dans les étages de végétation montagnard, subalpin, alpin et nival, entre 1270 m et 3222 m à la Roche Bernaude, sur la frontière franco-italienne.

Une très importante diversité de types de boisements et de formations herbacées caractérise ce site d'intérêt majeur. Pinèdes sylvestres de l'étage de végétation montagnard, bois de Pin à crochets (*Pinus uncinata*), mélézins purs ou associés à l'Epicéa (*Picea abies*), au Sapin (*Abies alba*) ou au Pin cembro (*Pinus cembra*), sapinières intra-alpines, boisements et bocage de feuillus mixtes de l'étage de végétation montagnard, boisements-galeries des bords de cours d'eau à Aulne blanc (*Alnus incana*) et Saules (*Salix pl. sp.*) traduisant cette diversité forestière.

Prairies subalpines de différents types, pelouses alpines sur calcaire ou sur substrat acide décalcifié, formations des combes à neige à sous-arbrisseaux nains, rocaillies et pelouses pionnières des débris rocheux ou des dalles calcaires, associations végétales des éboulis et milieux rocheux, sources, ruisselets, zones humides, bas-marais arctico-alpins, habitats lacustres ou milieux post-glaciaires des vallons froids d'altitude, constituent les autres milieux les plus caractéristiques du site depuis l'étage de végétation montagnard supérieur jusqu'à l'étage de végétation alpin-nival.

Des prairies de fauche, des prairies sèches et des fruticées xérophiiles plus ou moins délimitées par de nombreux clapiers ou de haies caractérisent le fond de vallée et le bas des versants de l'étage de végétation montagnard. Ces formations sont localement intercalées avec des zones marécageuses associant des prairies humides ou tourbeuses, des bas-marais alcalins, des cariçaies et des formations arbustives ou forestières hygrophiles et sont parcourues par un réseau hydrologique de ruisseaux, résurgences et chenaux aquatiques (marais de Névache et du Rosier), qui déterminent alors des éco-complexes à très forte valeur biologique.

Milieux remarquables

Sept habitats déterminants sont présents sur le site. Il s'agit des éboulis calcaires fins, représentés notamment par des formations à Liondent des montagnes et à Bérardie laineuse, des pelouses steppiques sub-continentales, des bas-marais cryophiles d'altitude des bords de sources et suintements à Laîche des frimas, des bas-marais pionniers arctico-alpins, des ceintures péri-lacustres des lacs froids et mares d'altitude à Linaigrette de Scheuchzer et des tourbières de transition, milieux d'une très grande valeur patrimoniale, qui recèlent de nombreuses espèces végétales rares.

De nombreux autres habitats remarquables sont également présents : les saulaies arctico-alpines des bas-marais et bords de ruisseaux à Saule arbrisseau, les mégaphorbiaies montagnardes et subalpines, formations opulentes de hautes herbes des combes humides et fraîches, les prairies de fauche d'altitude, les pelouses calcicoles alpines et subalpines à Séslerie bleutée et Laîche toujours verte installées sur sols superficiels, les landes épineuses oroméditerranéennes à Astragale toujours verte, les landes à Rhododendron ferrugineux et Airelles, les forêts de Mélèze et de Pin cembro, les éboulis thermophiles à Calamagrostis argenté...

Un complexe exceptionnel d'habitats humides associant des sources, ruisseaux, torrents, lacs d'altitude, tourbières, bas-marais, magnocariçaies, abritant des espèces à très forte valeur patrimoniale est présent sur ce site.

Flore

Le site comprend soixante-neuf espèces végétales déterminantes. **Dix-huit sont protégées au niveau national** dont le **Lycopode des Alpes** (*Diphasiastrum alpinum*), le **Cystoptéris des montagnes** (*Cystopteris montana*), fougère plus fréquente dans les Alpes du Nord, n'occupant que de rares stations dans les Alpes du Sud où elle affectionne les chaos de blocs, les **Androsaces des Alpes** (*Androsace alpina*), **de Suisse** (*A. helvetica*) et **pubescente** (*A. pubescens*), le **Dracocéphale d'Autriche** (*Dracocephalum austriacum*), la **Laîche faux Pied-d'oiseau** (*Carex ornithopoda* subsp. *ornithopodioides*), petite cypéracée affectionnant les rocaillies longuement enneigées de l'étage alpin, la **Laîche bicolore** (*Carex bicolor*). **Vingt-huit sont protégées en région PACA** dont le **Lycopode à feuilles de genévrier** (*Lycopodium annotinum*), le **Potamot des Alpes** (*Potamogeton alpinus*), le **Dactylorhize couleur de sang** (*Dactylorhiza incarnata* subsp. *cruenta*), l'**Orchis nain des Alpes** (*Chamorchis alpina*), l'**Orchis de Traunsteiner** (*Dactylorhiza traunsteineri*), l'**Azalée naine** (*Kalmia procumbens*), la **Petite utriculaire** (*Utricularia minor*), la **Tozzie des Alpes** (*Tozzia alpina*), la **Laîche blanchâtre** (*Carex curta*), la **Laîche fimbriée** (*Carex fimbriata*), la **Potentille des marais** (*Potentilla palustris*). Vingt-quatre espèces n'ont pas de statut de protection.

Par ailleurs, le site comprend dix espèces végétales remarquables dont **cinq sont protégées au niveau national** : **Bérardie laineuse** (*Berardia subacaulis*), **Sainfoin de Boutigny** (*Hedysarum hedysaroides* subsp. *boutignyanum*), **Gagée des champs** (*Gagea villosa*), **Scirpe alpin** (*Trichophorum pumilum*) et **Ancolie des Alpes** (*Aquilegia alpina*) et **deux sont protégées en PACA** : la **Minuartie des rochers** (*Minuartia rupestris* subsp. *rupestris*) et le **Saule pubescent** (*Salix laggeri*).

Faune

Ce site possède un patrimoine faunistique dont l'intérêt biologique est très élevé puisqu'on y a recensé soixante-dix espèces animales patrimoniales, dont dix-huit sont déterminantes.

En ce qui concerne les mammifères d'intérêt patrimonial, le site abrite notamment le **Loup** (*Canis lupus*), le **Bouquetin des Alpes** (*Capra ibex*), ongulé déterminant alpin, d'intérêt communautaire, dont les populations locales sont issues de réintroductions, le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), le Lièvre variable (*Lepus timidus*), le Mulot alpestre (*Apodemus alpicola*) et diverses chauves-souris telles que la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), espèce remarquable forestière relativement fréquente, et la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), espèce migratrice de passage et hivernante, se reproduisant dans le nord-est de l'Europe.

Les oiseaux nicheurs sont représentés par de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial (espèces forestières, rupicoles, aquatiques, paludicoles, steppiques et de milieux ouverts, en mélange) dont certaines sont très rares en PACA : Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), Circaète Jean le blanc (*Circaetus gallicus*), Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*) et Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), deux espèces typiques des torrents de montagne, **Chouette de Tengmalm** (*Aegolius funereus*), **Chevêchette d'Europe** (*Glaucidium passerinum*), Pic noir (*Dryocopus martius*) et Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) en milieu forestier, Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*), Monticole de roche (*Monticola saxatilis*), Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*), Tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*).

L'herpétofaune locale patrimoniale est représentée par le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*). Les poissons d'eau douce comprennent notamment l'Omble chevalier (*Salvelinus alpinus*).

L'entomofaune locale comprend maintes espèces déterminantes et remarquables, souvent d'affinité alpine ou arctico alpine. Le cortège des papillons de jour est exceptionnel avec l'Hespérie des frimas (*Pyrgus andromedae*), espèce boréo-alpine remarquable de la famille des Hespéridés, localisée et peu abondante dans les Alpes fréquentant les prairies et pelouses

d'altitude, entre 1000 et 3000 m, la Piéride de la roquette (*Euchloe simplonia*), la Piéride de l'Aethiomène (*Pieris ergane*), le **Solitaire** (*Colias palaeno europomene*), espèce déterminante et protégée en France, localisée aux départements alpins en France, inféodée aux landes et tourbières à airelle (*Vaccinium ssp.*), la Thécla de l'orme (*Satyrus w-album*), l'Azuré de la canneberge (*Agriades optilete*), espèce holarctique remarquable localisée en France dans les Alpes internes et du nord, aux landes et tourbières à aireselles (*Vaccinium ssp.*), l'**Azuré du Serpolet** (*Maculinea arion*), l'**Azuré de la croisette** (*Maculinea alcon rebeli*), le **Semi Apollon** (*Parnassius mnemosyne*), le **Petit Apollon** (*Parnassius corybas sacerdos*), l'**Apollon** (*Parnassius apollo*), le **Moiré aveugle** (*Erebia pharte*), espèce alpine déterminante sensible au surpâturage, liée aux prairies subalpines humides et aux pelouses entre 1500 et 2000 m, le **Moiré piémontais** (*Erebia aethiopellus*), espèce déterminante endémique franco-italienne cantonnée aux Alpes occidentales, inféodée aux pelouses alpines sèches à Fétuque paniculée, le Moiré des pâturins (*Erebia melampus*), l'**Isabelle** (*Actias isabellae*), espèce déterminante de lépidoptère emblématique des Alpes du sud, protégée au niveau européen, de répartition ouest-méditerranéenne morcelée (en France : Alpes du sud et Pyrénées orientales), principalement inféodée aux peuplements de Pin sylvestre des versants abrités entre 600 et 1800 mètres d'altitude... Le peuplement d'orthoptères revêt également un enjeu particulier en raison de la présence de la Miramelle des frimas (*Melanoplus frigidus frigidus*), le **Criquet des Iscles** (*Chorthippus pullus*), espèce déterminante, rare et en régression, inféodée aux îlots de graviers des cours d'eau de montagne et à leurs berges, très localisée en France aux Hautes-Alpes et à l'Ubaye, le Sténobothre alpin (*Stenobothrus rubicundulus*), le Sténobothre cotti (*Stenobothrus coticus*) et le Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*). Chez les autres groupes d'insectes, citons la **Cordulie alpestre** (*Somatochlora alpestris*), espèce déterminante rare et menacée en PACA, d'affinité boréo-alpine, dont la larve se développe dans les marais et tourbières d'altitude, le Cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*), le Leste des bois (*Lestes dryas*), le **Bourdon Bombus brodmannicus delmasi**, dont cette sous espèce est déterminante et endémique des pentes fleuries ensoleillées, riches en *Cerinth glabra* et *C. minor* dont il butine les fleurs, des Alpes du sud, et dont la sous espèce nominale ne se trouve qu'au Caucase, le **Carabe luisant** (*Carabus depressus lucens*), espèce déterminante de coléoptère en limite d'aire en région PACA, propre aux prairies alpines, aux moraines et aux éboulis, souvent près des plaques de neige ou plus rarement rencontrée dans les forêts de hêtres, et la **Corée alpine** (*Coriomeris alpinus*), espèce déterminante de d'hétéroptère (punaise) phytophage.

Enfin, chez les autres arthropodes, citons la présence du **Lithobie alpin** (*Bothropolys elongatus alpinus*), espèce déterminante de Chilopodes (« mille-pattes ») appartenant à la famille des Lithobiidés, endémique des zones de montagne de la région PACA.

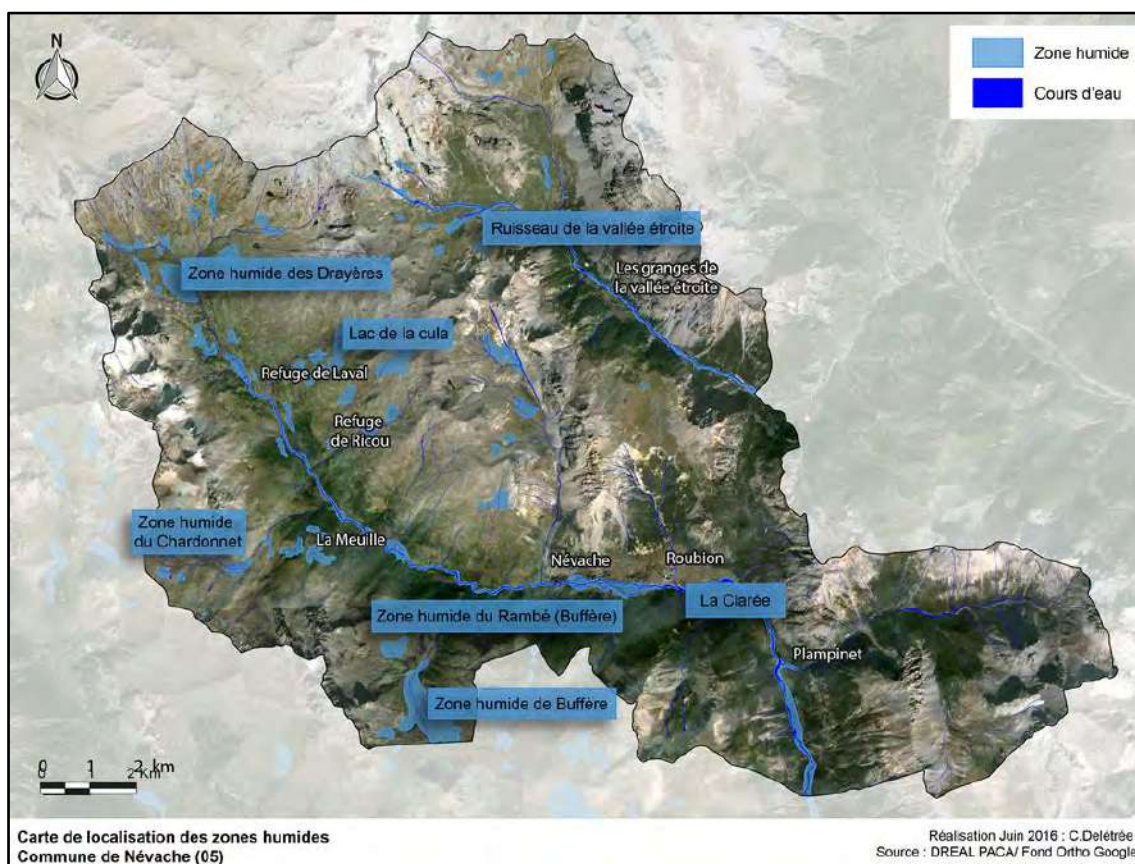
3.1.2. LES ZONES HUMIDES

Le code de l'Environnement (art. L.211-1) définit des zones humides comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire », dans lesquels « la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

La préservation des zones humides, préconisée pour des raisons patrimoniales et le maintien de la biodiversité, est également un facteur favorable à la limitation des risques liés aux phénomènes pluvieux exceptionnels et à l'écroulement des crues grâce à leur capacité de stockage et de ralentissement des flux qu'elles représentent.

L'inventaire des zones humides des Hautes-Alpes indique la présence **de plus de 80 zones humides** répartie sur tout le territoire communal. Il s'agit en grande partie de milieux humides d'altitudes : marais et landes humides de plaines et plateaux, sources et lacs... ainsi que de milieux riverains des bordures de cours d'eau principalement le long de la Clarée et du ruisseau de la Vallée Étroite.

Les zones humides représentent une surface d'environ 680 ha sur la commune.



Carte 43: Cartographie des zones humides

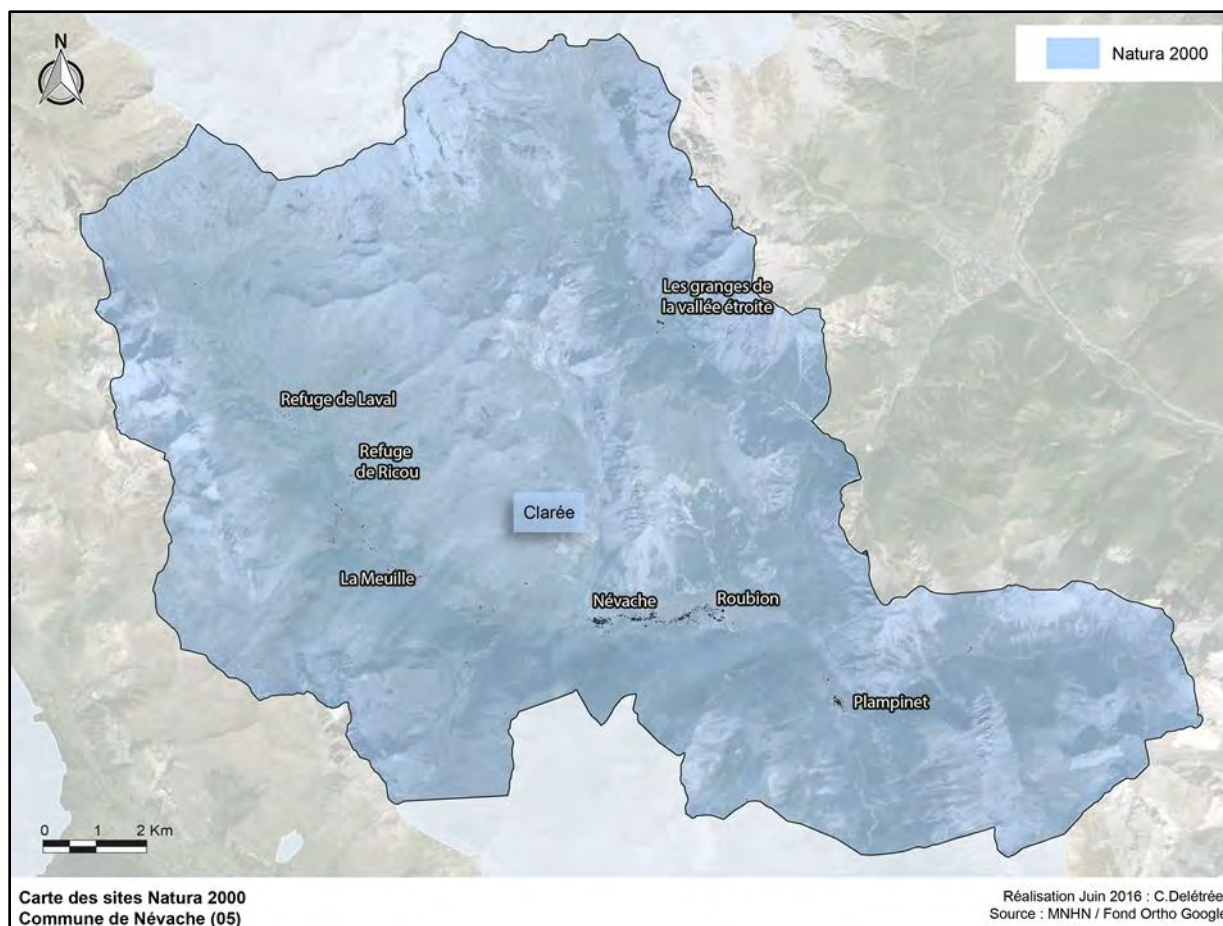
3.1.2.1. Zonages de nature réglementaire

La commune de Névache n'est concernée par aucune Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et aucun arrêté de protection de biotopes. Cependant, un site Natura 2000 est présent sur son territoire :

Nom	Surface totale	Surface commune	Caractères principaux - particularités
Clarée	25 681 ha	Totalité de la commune	Site d'importance majeur pour le réseau Natura 2000 et un des sites les plus diversifiés de la région PACA. Au total 35 habitats d'intérêts communautaires dont 7 prioritaires

Tableau 24 : description du site Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages et de leurs habitats. La mise en place de ce réseau s'appuie sur l'application des Directives européennes Oiseaux (ZPS ou Zone de Protection Spéciale) et Habitats (ZSC Zone Spéciale de Conservation ou SIC Site d'Importance Communautaire). Les sites Natura 2000 bénéficient d'un cadrage réglementaire. En France, chaque site est géré par un gestionnaire qui nomme ensuite un opérateur chargé d'animer un comité de pilotage, de réaliser le document de gestion du site (DOCOB) et de le faire appliquer.



Carte 44: Cartographie des sites Natura 2000

Clarée (FR9301499)

Présentation générale

Le site « La Clarée » concerne l'ensemble du site classé de la Clarée et de la Vallée étroite (communes de Névache et de Val des prés), la rive gauche de la vallée de la Guisane (communes du Monétier-les-Bains, La Salle-les-Alpes et Névache). Le site est limité au nord-ouest et au nord par la crête limitrophe avec la Savoie (depuis le Pic de la Moulinière à l'ouest jusqu'à la Cime de la Planette à l'est, en passant par le sommet du Mont Thabor), à l'est par la frontière franco-italienne (depuis la Cime de la Planette au nord jusqu'au Pic de Rocher Charnier), et au sud-est par la limite avec la commune de Montgenèvre (du Rocher Charnier à la Clarée).

Carrefour bioclimatique entre les Alpes du Sud, les Alpes du Nord et les Alpes piémontaises, ce site est d'un grand intérêt écologique : la superficie significative, l'amplitude altitudinale importante (de 1 350 m à plus de 3 000 mètres), la variété des situations topographiques, géologiques et microclimatiques sont autant de facteurs favorables à la diversité du monde vivant. Aussi possède-t-il une biodiversité remarquable, tant au niveau des espèces de la flore et de la faune, qu'au niveau des communautés d'espèces, des habitats naturels et des écosystèmes.

Historique

En 2006, le site est proposé éligible comme Site d'Importance Communautaire. La constitution du comité de pilotage (COPIL) est donnée par l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2006. En 2008, la commune de Névache est nommée « structure opératrice » pour l'élaboration du Document d'Objectifs du site (DOCOB). Le bureau d'études ECODIR en association avec la Maison de la Nature des Hautes-Alpes se sont vu confier l'élaboration du DOCOB. En 2010, le site passe au statut de Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Son enveloppe est alors de 2800 ha. La FRAPNA Isère est désigné comme premier opérateur du site.

La rédaction du DOCOB a débuté en octobre 2013. Le tome 1 (Diagnostic – enjeux – objectifs de conservation) du document a fait l'objet d'une validation par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel en septembre 2014. Le DOCOB a été validé par le Comité de Pilotage en novembre 2014 et par l'Etat le 23 août 2016.

Présentation écologique

Les milieux naturels

Quatre étages de végétation se succèdent avec l'altitude : l'étage montagnard en fond de vallée (en dessous de 1700-1800 m), l'étage subalpin (jusqu'à 2300-2400 m), l'étage alpin (jusqu'à 3000 m) et l'étage nival (localise sur les plus hauts sommets). Les limites des étages de végétation varient selon l'exposition.

Les principales essences forestières représentées dans la vallée de la Clarée sont :

- Le **Pin sylvestre** est localisé dans le montagnard. Il constitue des peuplements de faible valeur sylvicole, mais a une fonction essentielle dans la protection des sols (pentes rocailleuses, cônes de déjection). Dans les secteurs les plus secs, il est accompagné du Genévrier commun et de l'Amélanchier, ces arbustes colonisant, avec l'Épine-vinette, le Prunier de Briançon et les Rosiers sauvages, les anciennes terrasses agricoles. En altitude, le groupement s'enrichit en sous-arbustes (Raisin d'ours, Polygale faux-buis).
- Le **Mélèze** est la principale essence des forêts subalpines du Briançonnais, il a souvent été favorisé (bois d'œuvre), et pour ces peuplements clairs dans lesquels le pâturage reste possible. Il est bon colonisateur et occupe aujourd'hui bon nombre de terrains abandonnés par l'agriculture. Dans le subalpin supérieur, sur terrain siliceux, il est souvent accompagné par le Pin cembro, avec en sous-bois, le Rhododendron à l'ubac, le Genévrier nain à l'adret.
- Le **Pin à crochets** est la principale essence de l'étage subalpin d'adret sur calcaire. Il couvre 28 % des forêts de la vallée de la Clarée. Très résistant, il craint cependant la concurrence (du Mélèze notamment) et se réfugie sur les terrains les plus secs, souvent accompagné du Raisin d'ours. Il descend parfois dans l'étage montagnard où il colonise les alluvions torrentielles des fonds de vallée peu ensoleillés. On l'observe parfois sur des terrains siliceux (quartzites en particulier), mais alors plutôt à l'ubac où il forme des peuplements intéressants sur le plan phytosociologique (vallon du Granon).
- Le Sapin et plus rarement l'Épicéa forment aussi des boisements remarquables dans la vallée de la Clarée. Surtout localisés dans les vallons frais exposés au nord du subalpin, sur des sols bien pourvus en eau (bois de l'Infernet). Le sous-bois est particulièrement diversifié, avec de nombreuses espèces d'intérêt communal comme le Sabot de Vénus, la Listère à feuilles en cœur, ...

Entre 2000 et 2400 mètres d'altitude, la forêt laisse la place aux alpages. Il en résulte une zone de transition entre le subalpin forestier et l'alpin, domaine des landes (Rhododendron et Myrtille sur les ubacs siliceux, Genévrier nain à l'adret...). Dans les secteurs les plus froids, jusque dans l'alpin inférieur, s'étendent des landines à Airelles et Camarine, ponctuellement

accompagnées par l'Azalée naine. Viennent ensuite les pelouses alpines à Laïches (différents Carex) et Fétuques.

Les zones humides (lacs, sources, bords des torrents, marais, tourbières...) et les sites rocheux (falaises, éboulis...) forment des milieux originaux colonisés par une flore très spécialisée.

Habitats naturels d'intérêt communautaire

Sont recensés sur le site de la Clarée 35 habitats Natura 2000 désignés « d'intérêt communautaire » dont 7 habitats d'intérêt communautaire prioritaires. Ces habitats représentent 95,1% de la superficie du site (18,7 % pour les habitats prioritaires).

Ces habitats sont, pour leur représentation surfacique, essentiellement rocheux (9 habitats d'intérêt communautaire sur 42,6% du site) et agropastoraux (10 habitats d'intérêt communautaire pour 34% du site). Les habitats humides sont une dizaine pour seulement 1,9% de la surface du site. Les 6 habitats d'intérêt communautaire forestiers représentent 17,6% de la surface du site.

[Ne sont pas présentés ici les habitats représentant une surface très faible et non évaluée au DOCOB]

Les habitats d'intérêt communautaire agropastoraux :

- Les landes alpines et boréales : landes à Azalée naine (très localisées), à Rhododendron, à Airelle et Camarine, à Genévrier nain, Genévrier sabine et à Dryade forment un complexe largement réparti dans le site. Elles sont souvent réparties en mosaïque avec des formations rocheuses, des pelouses, ... présentant des intérêts floristiques (espèces à enjeux patrimoniaux comme la Dracocéphale d'Autriche, l'Ancolie alpine, ...) et faunistiques (zones refuges pour les galliformes de montagne, importante variété d'insectes, ...). Ces landes sont susceptibles de se reboiser spontanément en cas de diminution de la pression pastorale (hors éboulis et zones avalanches).
- Les landes oroméditerranéennes à genêts épineux sont présentes sur les sols rocaillieux du subalpin en adret (versant Guisane du col du Granon par exemple). La végétation y est peu recouvrante, souvent en gradins, formée par des espèces thermophiles et dominée par les graminées. La diversité floristique et entomologique y est importante.
- Les **formations à Genévrier commun sur les landes ou pelouses calcaires** se rencontrent surtout sur calcaire et colonisent en générale les anciennes terrasses de culture. Elles se rencontrent souvent en mélange avec le groupement endémique à Epine-vinette et Prunier de Briançon. La dynamique de ces milieux est extrêmement liée aux pratiques agropastorales.
- Les **pelouses boréo-alpines siliceuses** présentent des formations herbacées rases (plantes naines plaquées au sol) sur des replats, dépressions et pentes exposées au nord. Elles présentent de nombreuses plantes arctico-alpines et les cortèges d'insectes associés. Cet habitat est stable.
- Les **pelouses calcaires alpines et subalpines** sont très bien représentées dans les zones calcaires (Vallée étroite, Thures, Arcles, Granon, Cerces). Leur physionomie est variable selon l'altitude, l'exposition, le sol. Elles peuvent être sèches et ouvertes, en gradins et en guirlandes sur pentes en espalier ou rases et à fort recouvrement herbacé sur les crêtes ventées, ou encore fraîches en ubac et sur les secteurs soumis à un enneigement prononcé. La richesse floristique peut y être importante de nombreuses espèces patrimoniales (plantes, lépidoptères, ...).
- Les **pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires** sont présentes à l'étage montagnard en exposition ensoleillée. Elles sont localisées sur croupes rocailleuses, terrasses sèches et pentes de bas de versant (souvent entrecoupées de clapiers et talus rocaillieux), autour de Névache, Plampinet, Val-des-

Prés, Névache. Elles sont riches en espèces végétales d'origine méditerranéo-montagnarde (Lavande à feuilles étroites) avec des plantes d'affinités steppiques (notamment astragales et armoises). Grande diversité de l'entomofaune, habitat refuge pour les reptiles. Elles sont assez denses, dominées par les graminées sociales (Brome dressé, diverses fétuques) avec une grande richesse floristique (dont orchidées, mais faciès prioritaire absent du site) et faunistique (oiseaux, reptiles, lépidoptères, orthoptères...). Le maintien de cet habitat est dépendant des pratiques agro-pastorales. Les secteurs ni pâturés ni fauchés sont colonisés par les landes puis par des pinèdes sylvestres. L'abandon de la fauche au profit exclusif du pâturage s'accompagne par une modification (et souvent un appauvrissement) des cortèges floristiques.

- **Les formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux** (habitat prioritaire) sont bien représentées dans les étages subalpin et alpin des zones siliceuses en Haute Clarée et en Vallée Etroite. En pieds de versants, pentes douces, replats et plateaux, elles se rencontrent en mosaïque avec les pelouses boréoalpines. Les formations sont souvent denses et très fermées, assez homogènes (fort recouvrement des graminées - Nard raide et diverses fétuques - et des cypéracées). La richesse floristique s'accroît dans les secteurs plus frais. Ces pelouses sont stables à l'étage alpin (les conditions climatiques trop dures ne permettent pas l'installation de landes et de boisements). En cas de pression pastorale excessive ou inadaptée, l'habitat s'appauvrit en espèce et tend vers des nardaies homogènes. Dans l'étage subalpin, en l'absence de pression pastorale, ces pelouses peuvent être colonisées par des landes puis par des boisements mixtes (à Mélèze et Pin cembro).
- **Les prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux** sont des prairies humides en périphérie de zones tourbeuses de fond de vallée (marais de Névache et de la Souchère, marais du Rosier à Val-des-prés). La végétation est herbacée et dense, parfois avec nombreux touradons, souvent autour de zones tourbeuses dépressionnaires, au contact de bas-marais alcalins à Laïche de Daval. Elles présentent une grande richesse floristique (dont orchidées) et faunistique (amphibiens, entomofaune). Ces prairies, traditionnellement fauchées sont en voie d'embroussaillage dans les secteurs délaissés (Saules). Le pâturage peut y entraîner des dégradations (eutrophisation, modification de l'hydrologie, piétinement, ...).
- **Les prairies de fauche de montagne** se rencontrent sur les basses terrasses et en fond de vallée (La Vachette, le Rosier, Val-des-prés, ...) aux étages montagnard et subalpin. Elles se caractérisent par des formations herbacées denses et opulentes, à biomasse et diversité floristique élevée. Elles présentent une grande richesse en entomofaune et avifaune (nombreux insectivores nichant dans les haies et les buissons). En absence de fauche ou à défaut de pâturage, ces prairies sont généralement colonisées par les buissons, les arbustes et les arbres.

Les habitats humides :

- **Les eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes** avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* se rencontrent au niveau des lacs subalpins et alpins. Elles présentent des communautés aquatiques de végétaux immergés ou à feuilles flottantes (Rubanier, Utriculaire). Elles présentent des intérêts floristiques et faunistiques particuliers (insectes aquatiques, amphibiens, ...).
- **Les eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique** à *Chara spp.* se rencontrent au niveau de certains lacs subalpins (vallon des Thures, du Granon, lac Vert en Vallée étroite). Elles présentent des communautés aquatiques de végétaux immergés. Cet habitat est sensible à la pollution (apports organiques et azotés).
- **Les rivières alpines avec végétation ripicole herbacée** se rencontrent au niveau des alluvions torrentielles récentes (galets, graviers, sables, ...). La végétation se compose essentiellement de plantes herbacées pionnières (groupement à Epilobe de Fleischer). Elles présentent des intérêts floristiques et faunistiques (avifaune notamment avec le

Cinque plongeur, la Bergeronnette des ruisseaux, le Chevalier guignette). Cet habitat est tributaire de la dynamique torrentielle. Il peut évoluer vers des saulaies aux étages montagnards et subalpins.

- Les **rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos*** se rencontrent surtout à l'étage montagnard sur des sols minéraux pauvres en matières organiques et sur les bancs d'alluvions grossières périodiquement exposés aux crues. Elles sont composées par des peuplements arbustifs bas dominés par les saules et l'Argousier accompagnés par de nombreuses herbacées. Ces formations permettent la fixation des berges et présentent donc un rôle écologique important. Elles présentent des intérêts floristiques (*Salix laggeri*) et faunistiques (oiseaux, chauves-souris, insectes, ...). Cet habitat est également tributaire de la dynamique torrentielle.
- Les Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin se rencontrent en versant nord (pentes et couloirs d'avalanche, combes fraîches en enclave, dépressions humides). Elles se composent de hautes herbes en formation dense. Les diversités floristique et faunistiques y sont importantes (insectes, oiseaux, ...).
- Les **tourbières de transition et tremblantes** se rencontrent aux étages subalpin et alpin, en zone siliceuse en Haute Clarée et dans le secteur du col du Granon. Elles présentent une grande diversité phytosociologique et de nombreux faciès de transition. Elles présentent de grandes richesses floristiques (nombreuses espèces rares et protégées) et faunistiques (insectes, amphibiens (dont une population de Grenouille rousse d'altitude), reptiles (Lézard vivipare)). Cet habitat spécialisé est hautement dépendant des conditions hydrologiques. Dans l'étage subalpin, la colonisation par les ligneux est possible mais lente. A l'étage alpin, ces tourbières constituent des groupements stables mais pouvant être fortement dégradés par le bétail.
- Les **tourbières basses alcalines** sont localisées dans les bassins alluviaux enrichis en dépôts calcaire (marais de Névache surtout, plaine du Rosier à Val-des-prés). Elles présentent des formations herbacées basses se développant sur sols tourbeux, le long de petits ruisseaux et autour des sources avec une grande diversité phytosociologique en fonction des conditions physico-chimiques et hydrologiques. Grande richesse floristique (orchidées, grassettes, nombreuses espèces rares et protégées) et faunistiques (insectes). Cet habitat spécialisé est hautement dépendant des conditions hydrologiques. Aux étages montagnard et subalpin, la colonisation par les ligneux est possible. La fauche (pratique traditionnelle mais aujourd'hui abandonnée dans ce type d'habitat) est la solution la plus intéressante pour contrôler le développement des ligneux sans perturber le milieu.

Les habitats forestiers :

- Les **fourrés à *Pinus mugo* et *Rhododendron hirsutum*** (habitat prioritaire) se rencontrent en stations bien localisées dans les secteurs de pente rocheuse calcaire (crêtes, gradins rocheux, éboulis). Ils se présentent sous la forme de brousse plus ou moins fermée, dans l'étage subalpin. Cet habitat, généralement stable, présente un très grand intérêt patrimonial.
- Les **forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*** (habitat prioritaire) se localise en ripisylve de la Clarée entre Névache et la Vachette. Elles se caractérisent par un boisement linéaire d'Aulnes blancs et de Frênes sur alluvions torrentielles et présentent une grande richesse biologique (faune : insectes, oiseaux, chiroptères, zone d'alimentation, de gîte, corridor biologique) et une fonction écologique importante (protection des berges, épuration des eaux). Leur évolution naturelle est étroitement liée à la dynamique torrentielle. Les pressions anthropiques peuvent être localement fortes (terrassements, remblais, déchets, prélèvement de bois).
- Les **forêts acidophiles à *Picea* des étages montagnard à alpin** se rencontrent en exposition fraîche sur roches siliceuses ou calcaires, ou sur dépôts morainiques partiellement décalcifiés. Pour le site, ce sont essentiellement les Sapinières-Pessières du Bois Noir à Névache et du Bois de l'Infernet à Val-des-Prés. Elles sont également

présentes en Vallée Etroite (ubac de l'Aiguille Rouge) et dans le vallon des Acles (ubac de la crête de Pécé). Elles sont généralement formées de boisements mixtes dominés par le Sapin avec différents faciès selon la nature du substrat, l'altitude, l'exposition, la pente. Dans le subalpin inférieur, elle marque la transition vers une sapinière à Rhododendron. Ces forêts présentent un Intérêt phytosociologique (sapinière intra-alpine), floristique (Sabot de Vénus, Listère à feuilles en coeur), faunistique (Pic noir, Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe). Les sapinières-pessières caractérisent l'étage montagnard d'ubac. Leur composition actuelle est fortement marquée par les pratiques sylvicoles (et pastorales) qui ont longtemps favorisé le Mélèze aux dépens du Sapin et de l'Epicéa. La dynamique actuelle montre une bonne régénération du Sapin (notamment dans les mélézins montagnards de première génération arrivés à maturité). Sur pente forte, l'ouverture de pistes d'exploitation peut localement déstabiliser les peuplements (apparition de chablis, érosion des talus, modification de l'hydrologie) et impacter des stations botaniques remarquables (Bois Noir de Névache, Bois de l'Infernet).

- Les **forêts alpines à Mélèze et/ou Pin cembro** se rencontrent aux étages montagnards supérieur et subalpin sur sol siliceux ou calcaire. Elles sont dominées par le Mélèze et/ou le Pin cembro en peuplements purs ou mélangés. Les boisements âgés sont remarquables avec des arbres pluri centenaires. Elles présentent des intérêts floristique et faunistique (Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Tétrasyre, Cassenoix moucheté). La composition et la dynamique d'évolution de ces forêts sont fortement influencées par les pratiques sylvicoles et pastorales. Dans les secteurs qui ne sont plus pâturés, ces boisements peuvent coloniser les pelouses et les landes subalpines, mais cette évolution est peu fréquente dans le site Natura 2000 de la Clarée. La dynamique forestière est également ralentie par les conditions climatiques et stationnelles (avalanches, éboulis, etc.).
- Les **forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata*** (habitat prioritaire) sur substrat gypseux ou calcaire se rencontrent aux étages montagnard supérieur et subalpin, en exposition chaude généralement. Ces pinèdes présentent des intérêts Intérêt phytosociologique, floristique (Violette à feuilles pennées, Violette des collines) et faunistique (zone d'hivernage importante pour les ongulés). La composition et l'évolution sont fortement influencées par les pratiques sylvicoles.
- Les **autres forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata***, localisées aux étages montagnard supérieur et subalpin, sur substrat siliceux en exposition chaude et intermédiaire (Bois du Villard à Névache), plus rarement à l'ubac (à la Drayes des moutons et à la base du vallon de l'Oule à Névache). Elles présentent des intérêts floristiques (strate lichénique parfois très développée dans les situations froides) et faunistique.

Les habitats rocheux :

- Les **éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival** présentent une végétation clairsemée (<10% en moyenne) avec une diversité typologique basée sur la granulométrie et la nature du substrat : éboulis à gros blocs (à Oxyrie à deux stigmates), éboulis fins et crêtes rocailleuses (à Androsace alpine), éboulis humides en marge des combes à neige (à Luzule alpine). L'habitat présente une flore d'intérêt patrimonial (espèces endémiques alpines et arctico-alpines) et un intérêt faunistique (Lagopède alpin, Lièvre variable, entomofaune spécialisée). Ces éboulis présentent un caractère permanent. Des érosions sont possibles par piétinement (fréquentation touristique et/ou passage des troupeaux). Sur le site, les incidences des activités militaires sont significatives (Grand champ de tir Rochilles-Mont Thabor : impacts des obus, déchets métalliques).
- Les **éboulis calcaires et de schistes calcaires** des étages montagnard à alpin présentent une végétation clairsemée (de 10 à 40%) et une diversité typologique en rapport avec la topographie et la teneur du substrat en calcaire : éboulis à Tabouret à feuilles rondes, à Pétaélite, à Liondent des montagnes, à Bérardie, etc. Les intérêts sont

floristiques et faunistiques : flore patrimoniale (endémiques alpines et arctico-alpines, nombreuses espèces rares et protégées), Lagopède alpin, entomofaune spécialisée des éboulis. Ces éboulis présentent un caractère permanent. Des érosions sont possibles par piétinement (fréquentation touristique et/ou passage des troupeaux). Sur le site, les incidences des activités militaires sont significatives (Grand champ de tir Rochilles-Mont Tabor : impacts des obus, déchets métalliques).

- Les **éboulis calcaires ouest-méditerranéens et thermophiles** du montagnard et du subalpin inférieur présentent des éléments moyens à grossiers, sur pente assez forte (30-40%), localisés aux expositions chaudes et ensoleillées. Le recouvrement de la végétation est compris entre 10 et 40%. La physionomie dominée par les touffes de la Calamagrostide argentée et du Centranthe à feuilles étroites. Des variantes existent selon l'altitude, la pente et la granulométrie du substrat (éboulis à fougères, à Galeopsis, à Rumex scutatus). L'habitat présente des intérêts floristiques (endémiques alpines et méditerranéomontagnardes, limite altitudinale de la Lavande) et faunistiques (reptiles, entomofaune). Il présente un caractère sub-permanent quand il est soumis à des perturbations continues (chutes de blocs). Dans les secteurs stabilisés, lente colonisation par les ligneux bas (Amélanchier, Nerprun des Alpes, Genévrier sabine, etc.) puis par les arbres (Pin sylvestre dans le montagnard, Pin à crochets dans le subalpin).
- Les **pentcs rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique** sont formées par les parois et rochers calcaires de l'étage montagnard à alpin, largement répartis en basse vallée de la Clarée et en Vallée Etroite (massif des Rois Mages), ainsi que dans le massif des Cerces. Le recouvrement de la végétation est généralement inférieur à 10%, souvent limité aux fissures et aux vires où se forment des fragments de lithosols. Groupement à Potentille. Intérêt floristique (endémiques alpines, espèces rares et protégées) et faunistique (rapaces rupestres [Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin], Crave, Tichodrome, etc.). Cet habitat à un caractère permanent et globalement peu concerné par les activités humaines, mais des incidences restent potentielles sur certaines espèces de la flore et de la faune patrimoniale dans les sites d'escalade.
- Les **pentcs rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique** sont formées par les parois et rochers siliceux, de l'étage montagnard à alpin et localisés surtout en Haute Clarée et dans le massif du Tabor en Vallée Etroite. Le recouvrement de la végétation est souvent inférieur à 5%. Les mousses xérophiles et les lichens incrustés aux substrats rocheux (genre Rhizocarpon) sont abondants. Les plantes forment des petites touffes et coussinets. Présence d'espèces endémiques ou rares (Eritriche nain, Androsaces, Primevères rupestres, Saxifrages, divers Génépis). Intérêt faunistique : rapaces rupestres, Crave, Tichodrome. L'habitat présente un caractère permanent. Globalement peu concerné par les activités humaines, et globalement peu concerné par les activités humaines. Des incidences restent potentielles sur certaines espèces de la flore et de la faune patrimoniale au niveau des crêtes fréquentées par les alpinistes et les randonneurs. Les activités militaires (Grand champ de tir Rochilles-Mont Tabor) induisent également des incidences : impacts des obus, déchets métalliques).
- Les **roches siliceuses avec végétation pionnière** : constituées par les rochers siliceux affleurant sur les plateaux, dans les vallons, sur les verrous et dépôts glaciaires de la Haute Clarée (Lacou, Basse Sausse, Fontcouverte, Roche Noire, etc.) et présentant un recouvrement herbacé faible avec une végétation pionnière associant lichens et espèces crassuléscentes (Orpins, Joubarbes). Habitat très spécialisé et abritant les plantes hôtes de papillons d'intérêt communautaire (population importante d'Apollon dont la chenille est liée aux orpins). Une flore rare/protégée (Androsace septentrionale) est localisée sur certains verrous glaciaires. L'habitat est dispersé et de faible surface. La dynamique d'évolution est très lente (plusieurs siècles). Des risques de dégradation existent : piétinement au niveau des verrous glaciaire (Lacou, Fontcouverte).

Les habitats hors Directive comprennent les zones bâties et les terres cultivées du fond de vallée, les pinèdes de pin sylvestre (localisées en basse et moyenne Clarée) ainsi que d'autres boisements (plantation, boisements de frênes, de trembles, haies).

Sur le plan phytoécologique, les habitats les plus représentés sont les habitats rocheux (éboulis, falaises) avec près de 42,5 % de la superficie totale. Viennent ensuite les formations herbeuses (prairies, pelouses) avec 22,65 % du site, puis les forêts et boisements divers avec 21,16 % et les landes et fourrés avec 11,38 %. Les milieux aquatiques et les zones humides (rivières, tourbières et bas-marais) ne couvrent que 465 ha, soit moins de 1,8 % du site, mais constituent des milieux de vie essentiels pour de nombreuses espèces de la flore et de la faune patrimoniale ; ils sont dispersés sur une grande partie de la zone siliceuse, ainsi qu'en fond de vallée.

Espèces d'intérêt communautaire

Les espèces Natura 2000 sont les espèces inscrites en annexe II de la Directive Habitats. Cette annexe liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Parmi celle-ci, certaines espèces sont définies comme prioritaires eu égard aux menaces pesant sur elles et afin de privilégier la mise en œuvre rapide de mesures visant à leur conservation.

Pour le site, trois espèces végétales d'intérêt communautaire (annexe 2 de la Directive Habitat) ont été inventoriées : le Sabot de Vénus, le Dracocéphale d'Autriche et le Chardon bleu.

- Le **Sabot de Venus** (*Cypripedium calceolus*) se rencontre essentiellement dans les sapinières-pessières, moins fréquemment dans les pinèdes de Pin à crochets sur calcaires et parfois sur terrains rocailloux. Connu en basse et moyenne vallée de la Clarée : 3 stations à Névache, 3 stations à Val-des-Prés.
- Le **Dracocéphale d'Autriche** (*Dracocephalum austriacum*) se rencontre dans les pelouses rocailleuses plus ou moins et les landes à Genévrier sabine. **Espèce très rare** : une station découverte à Névache en 2005.
- Le **Chardon bleu** (*Eryngium alpinum*) se rencontre dans les prairies fraîches et les mégaphorbiaies. Une indication à Névache et une indication à Névache. Le statut local est à préciser.

On note que la **Buxbaumie verte** (*Buxbaumia viridis*), espèce d'intérêt communautaire, est fortement potentielle sur le site. Cette mousse investit les bois pourrissants (troncs, branches, souches) de conifères et plus rarement de feuillus en situation ombragée et en conditions de forte humidité atmosphérique.

Pour la faune, on dénombre 7 espèces d'insectes d'intérêt communautaire, 2 espèces de reptiles, 1 espèce d'amphibien, 15 espèces de chauve-souris (dont 3 en annexe 2 de la Directive Habitats), 1 espèce de mammifère (et 2 potentiellement présentes) et 56 espèces d'oiseaux inscrites à la Directive Oiseaux. Quelques-unes de ces espèces sont :

- Pour les papillons : le Damier de la Succise et l'Ecaille chinée (Isabelle de France, habitat potentiel mais pas d'observation de l'espèce à ce jour).
- Pour les chauves-souris : la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées, le Petit murin,
- Pour les autres mammifères : le Loup,
- Pour les oiseaux : l'Aigle royal, la Chevêchette d'Europe, la Chouette de Tengmalm, le Gypaète barbu, le Pie grièche écorcheur, le Lagopède alpin, le Tétraz lyre, la Sarcelle d'été, la Bécasse des bois, le Vanneau huppé, ...

Six de ces espèces figurent à l'annexe 2 de la Directive habitat (Damier de la Succise, Ecaille chinée, Barbastelle, Petit Murin, Murin à oreilles échancrées, Loup).

Ces espèces occupent et utilisent une grande diversité de milieux naturels. Presque chaque habitat du site est susceptible d'accueillir une de ces espèces.

Autres espèces d'intérêt

Pour la flore, on note **69 espèces végétales d'intérêt patrimonial** (tout statut confondu) dont **45 espèces protégées** parmi lesquelles 7 sont jugées très rares et 9 en catégorie patrimoniale prioritaire. Ces dernières sont :

- L'**Aethionème de Thomas** (*Aethionema thomasianum*) : plante des rochers et éboulis de 1800 à 1900 mètres d'altitude,
- L'**Ail raide** (*Allium lineare*) : plante des pelouses sèches de moyenne et haute altitude,
- Le **Cystoptéris des montagnes** (*Cystopteris montana*) : fougère des bois et rochers humides de haute montagne,
- Le **Dracocephale d'Autriche** (*Dracocephalum austriacum*) : plante des pâturages rocaillieux des Alpes,
- Le **Pin mugho** (*Pinus mugo*) : arbre au port très prostré se rencontrant dans la zone de combat, en limite supérieure de forêt,
- La **Potentille blanc de neige** (*Potentilla nivea*) : plante des pâturages des hautes montagnes siliceuses,
- Le **Rubanier nain** (*Sparganium minimum*) : plante des marais, fossés et étangs,
- Le **Petit utriculaire** (*Utricularia minor*) : plante des eaux stagnantes peu profondes jusqu'à une altitude élevée,
- La **Violette à feuilles pennées** (*Viola pinnata*) : plante des rochers et rocailles de montagne.

Principaux foyers biologiques sur le site

Marais et zones humides (Marais de Névache - Marais de la Souchère)

Le marais de Névache fait partie des plus grands ensembles tourbeux du Briançonnais et abrite des milieux et une flore particulièrement remarquable. La présence d'espèces rares telles que *Hierochloa odorata* et *Carex diandra* positionne ce site parmi les zones humides les plus intéressantes des Alpes du Sud.

Sapinières intra-alpines (Bois Noir, Bois de l'Infernet)

Ces forêts sont particulièrement intéressantes du fait de leur rareté dans les Alpes du Sud. Elles présentent des écotypes particuliers de Sapin pectiné et hébergent d'importantes stations de Sabot de Vénus.

Vallon des Acles

L'originalité de ce vallon réside dans la présence de très rares pelouses à *Carex firma* et de zones climax de fourrés de Pin mugho, qui en font un secteur d'une originalité exceptionnelle.

Secteur des Rois Mages en Vallée étroite

Ce secteur très minéral présente des espèces végétales remarquables : *Biscutella brevicaulis* et *Aethionema thomasianum*.

Il est néanmoins important de souligner que l'ensemble constitué pour le site Natura 2000 dans sa globalité est, du fait de son exceptionnelle richesse, intrinsèquement un vaste foyer biologique à part entière.

Corridors écologiques

Les interrelations et échanges écologiques se font à l'échelle du site selon les axes suivants :

- Axe altitudinal : le site s'étend sur un gradient altitudinal d'environ 1800 mètres, de 1350 mètres au bord de la Romanche à 3178 mètres au sommet du Thabor. Des migrations d'espèces (colonisatrices de nouveaux territoires) et des migrations saisonnières au sein du site sont observées. Chamois, bouquetins, lagopèdes, téttras lyre, etc. recolonisent certains territoires ou changent de milieux en fonction de la saison ;
- La topographie crée des corridors écologiques internes au site. Ainsi, les chauves-souris se déplacent préférentiellement le long des bandes boisées qui se situent dans les vallons, le long des cours d'eau. A l'inverse, pour certaines espèces à faible mobilité (insectes, amphibiens, reptiles...), les crêtes peuvent constituer une barrière difficilement franchissable, conférant ainsi à la vallée un rôle "réservoir" important du fait de son isolement biologique.

A une échelle supérieure, d'autres axes d'échanges écologiques se dégagent :

- Le Massif du Thabor sert de corridor entre les massifs des Alpes du Nord (notamment la Vanoise) et ceux des Alpes du Sud (Ecrins, Queyras). L'axe de la vallée est régulièrement fréquenté par certaines espèces (oiseaux notamment) lors de leur migration ;
- Les cours d'eau (notamment la Clarée), servent de corridor pour bon nombre d'espèces, mais peuvent également constituer une barrière plus ou moins hermétique selon les espèces et le niveau de l'eau.

A une échelle encore plus fine, les haies constituent d'indispensables corridors pour certaines espèces (chiroptères, insectes, petits mammifères...). Un système de haies formant un bocage est présent sur le site en dessous du col du Granon.

Enjeux de conservation

Les enjeux de conservation pour les habitats naturels sont de faibles à très forts. D'une manière générale, les enjeux sont **généralement forts**. Pour les habitats de plus forts enjeux citons :

- Les **prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux**,
- Les **prairies de fauche de montagne**,
- Les **tourbières de transition et tremblantes**,
- Les **tourbières basses alcalines**,
- Les **forêts acidophiles à Picea** des étages montagnard à alpin.

Les milieux rocheux présentent les enjeux les moins forts, notamment de par le risque de perturbation réduit et le niveau de patrimonialité (ce qui n'exclue pas la présence d'espèces à forts enjeux de conservation).

Pour les espèces végétales, l'enjeu local de conservation est jugé comme fort pour le **Dracocéphale d'Autriche** et le **Sabot de Venus** et modéré pour le **Chardon bleu**.

Pour la faune, la **Barbastelle** présente l'enjeu local de conservation le plus fort et l'Ecaille chinée présente un enjeu local de conservation faible. Pour les 4 autres espèces, l'enjeu est modéré.

Objectifs de conservation

Neuf grands objectifs de conservation ont été déterminés pour le site :

Objectifs de conservation	Déclinaison	Pistes de préservation et de gestion
Préserver les milieux humides et aquatiques et leur diversité biologique : eaux stagnantes	Conservation de l'intégrité écologique et fonctionnelle, de la qualité biologique et physico-chimique	Eviter la pollution de l'eau (eutrophisation), la modification des écoulements, le piétinement
Préserver les milieux humides et aquatiques et leur diversité biologique : eaux courantes	Conservation de la fonctionnalité écologique, de la qualité biologique et physico-chimique des ruisseaux, torrents et rivières	Eviter la pollution de l'eau, la modification des écoulements ou les prélèvements d'eau (captages) et le piétinement
Conserver les milieux ouverts et favoriser leur diversité biologique	Conservation des prairies de fauche, prairies humides, les pelouses sèches, préservation d'un bon état de conservation pour les milieux herbacés d'altitude	MAE, soutien à l'agriculture
Conserver les landes et mégaphorbiaies et favoriser leur diversité biologique	Préservation d'un bon état de conservation général des landes alpines, des formations à Genévrier et des landes euro-méditerranéennes endémiques, des saulaies subarctiques et des mégaphorbiaies hygrophiles	MAE, plans de gestion agro-pastoraux
Conserver les habitats forestiers et leur diversité biologique	Conservation de l'intégrité écologique et fonctionnelle des sapinières-pessières ainsi que des mélézins, conservation de l'intégralité des fourrés à Pin mugo, préservation du bon état de conservation général des pinèdes de Pin à crochets notamment sur calcaire	Gestion sylvicole adaptée, îlots de vieillissement ou sénescents ou non intervention
Préserver la flore d'intérêt communautaire	Bonne conservation des populations de Dracocéphale d'Autriche et de Sabots de Venus, veille écologique sur la station à Chardon bleu, recherche de nouvelles stations pour les espèces d'intérêt communautaire déjà connues sur le site ou potentiellement présentes	Veille scientifique, sensibilisation, gestion conservatoire, ...

Conserver les populations de chiroptères	Amélioration de la connaissance des populations du site, veille à la bonne conservation du réseau de gîtes potentiels (vieux arbres, grottes, vieux bâtiments), maintien du réseau de corridors écologiques fonctionnel et des habitats d'alimentation (milieux ouverts, semi-ouverts et boisés)	Campagnes complémentaires, prise en compte des espèces avant tout aménagement de gîtes, sensibilisation, préservation de vieux arbres, réflexion sur les corridors de déplacement et prise en compte dans les documents d'urbanisme
Conserver les autres espèces remarquables	Conservations des nombreuses autres espèces remarquables via la conservation de leurs habitats	

Tableau 25: Objectifs de conservation écologique

3.1.2.2. Réseau écologique : trame verte et bleue

Les objectifs et composantes de la trame verte et bleue

Pour survivre et résister aux agressions, une population d'espèce doit comprendre un effectif minimal. Elle doit donc disposer d'un territoire de taille suffisante lui permettant de réaliser la totalité de son cycle vital (alimentation ici, nidification là, repos ailleurs). La fragmentation des espaces naturels liée aux activités humaines constitue donc une forte menace pour les écosystèmes.

Dans le projet de loi portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2, la trame verte et bleue (TVB) a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité. Par la préservation et la remise en état des sites à forte qualité écologique, riches en biodiversité (les réservoirs) et par le maintien et la restauration des espaces qui les relient (les corridors), elle vise à favoriser les déplacements et les capacités adaptatives des espèces et des écosystèmes, notamment dans le contexte de changement climatique.

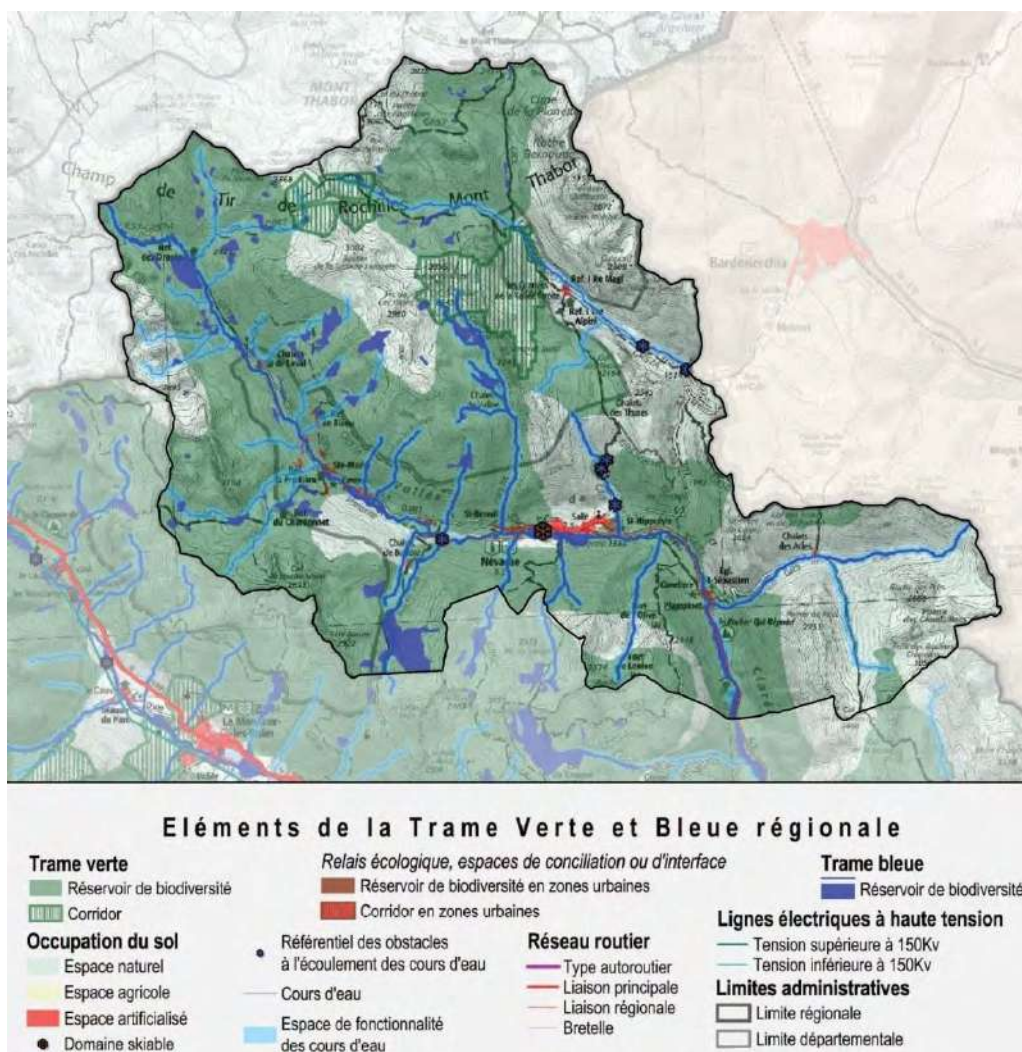
La trame verte et bleue se veut également un outil d'aménagement du territoire. Cette approche amorce une profonde mutation dans le regard porté sur les territoires. Il ne s'agit plus d'opposer conservation de la nature et développement des territoires, mais de les penser ensemble. Ce changement traduit la prise de conscience récente des services rendus par les écosystèmes pour le maintien de l'activité économique et le bien-être des populations.

Trame verte et bleue au niveau régional : le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

La constitution de la Trame Verte et Bleue nationale se fait à l'échelle de chaque région, via l'élaboration de schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) qui constituent de nouveaux documents dans la hiérarchie des outils de planification territoriale.

Le SRCE est élaboré conjointement par l'Etat (DREAL) et la Région.

La carte en page suivante indique comment le territoire communal s'inscrit dans le système de Trame Verte et Bleue régional.



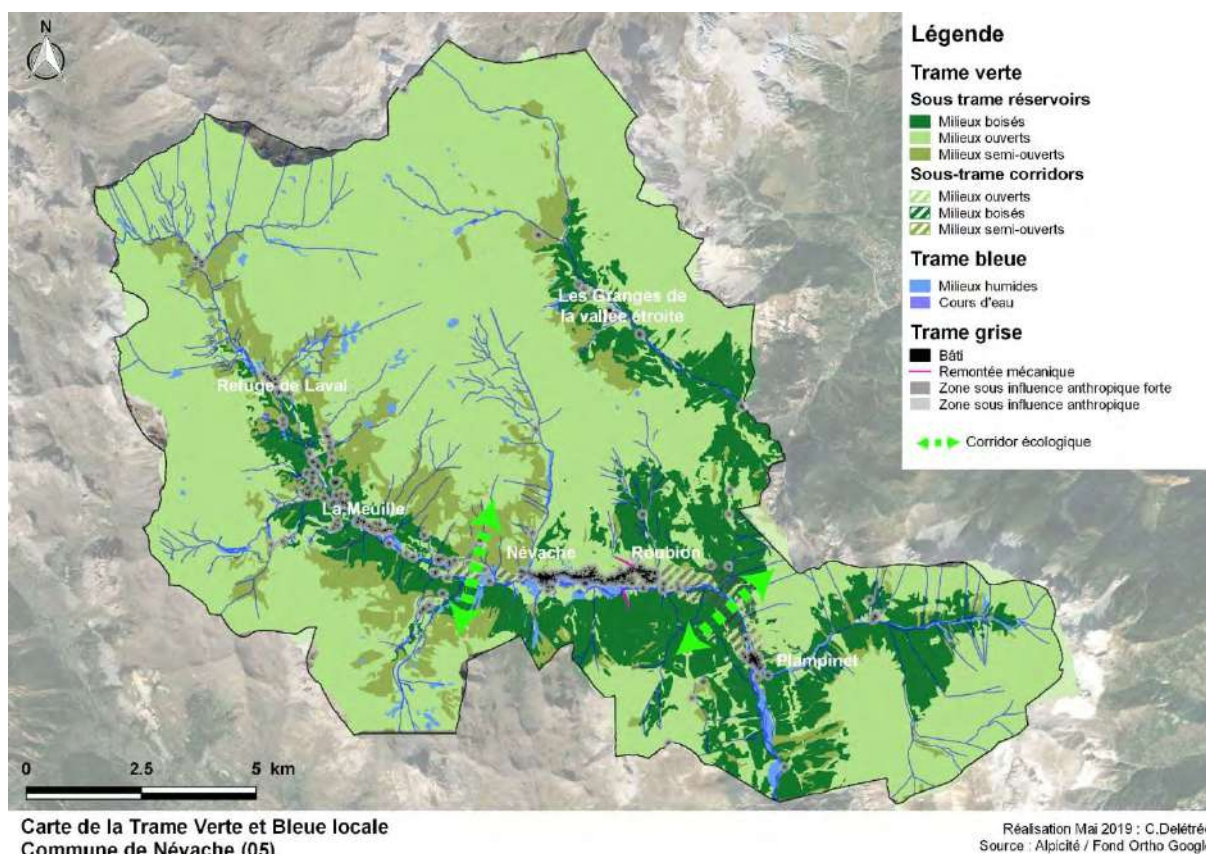
Carte 45: Névache dans le SRCE PACA

Dans ce cadre, la commune de Névache participe aux fonctionnalités écologiques du territoire notamment par la présence de ses nombreuses zones ouvertes d'altitudes et bas de versant boisés, véritable trame verte, jouant un rôle à la fois de réservoir de biodiversité et de corridors écologiques. Leur bon état de conservation et leurs surfaces importantes sur la commune, offrent des espaces perméables favorables aux échanges de la faune et de la flore entre les différents massifs et vallées alentours. Notons que la commune possède peu d'espaces artificialisés ce qui participe énormément à la quiétude des espaces naturels et au bon fonctionnement de cette Trame Verte. Un corridor est identifié au nord-est de la commune permettant des échanges principalement entre la Vallée Étroite et la Vallée de la Clarée.

Les cours d'eau de la commune participent de leur côté au bon fonctionnement de la Trame Bleue. Ils représentent des enjeux importants dans la continuité écologique des territoires et jouent un rôle de corridor écologique et de réservoir de biodiversité notamment par la préservation de la qualité des eaux et de leur ripisylve. Un important réseau de zone humide est également identifié : bas-marais, sources, lacs...ces milieux humides sont tout aussi importants pour le bon fonctionnement de la Trame Bleue.

On note cependant la présence de six obstacles à l'écoulement des eaux sur la commune.

Réseau écologique communal



Carte 46: TVB locale

L'analyse de la fonctionnalité écologique au niveau du territoire communal montre le rôle important de la commune comme réservoir de biodiversité notamment concernant la trame verte. En effet, les milieux ouverts d'altitudes (pelouses et milieux rocheux) ainsi que les boisements en pied de versant offrent des surfaces naturelles importantes et en relativement bon état de conservation qu'il faut préserver. Ces milieux, peu perturbés par l'homme, sont favorables au développement de nombreuses espèces animales et végétales.

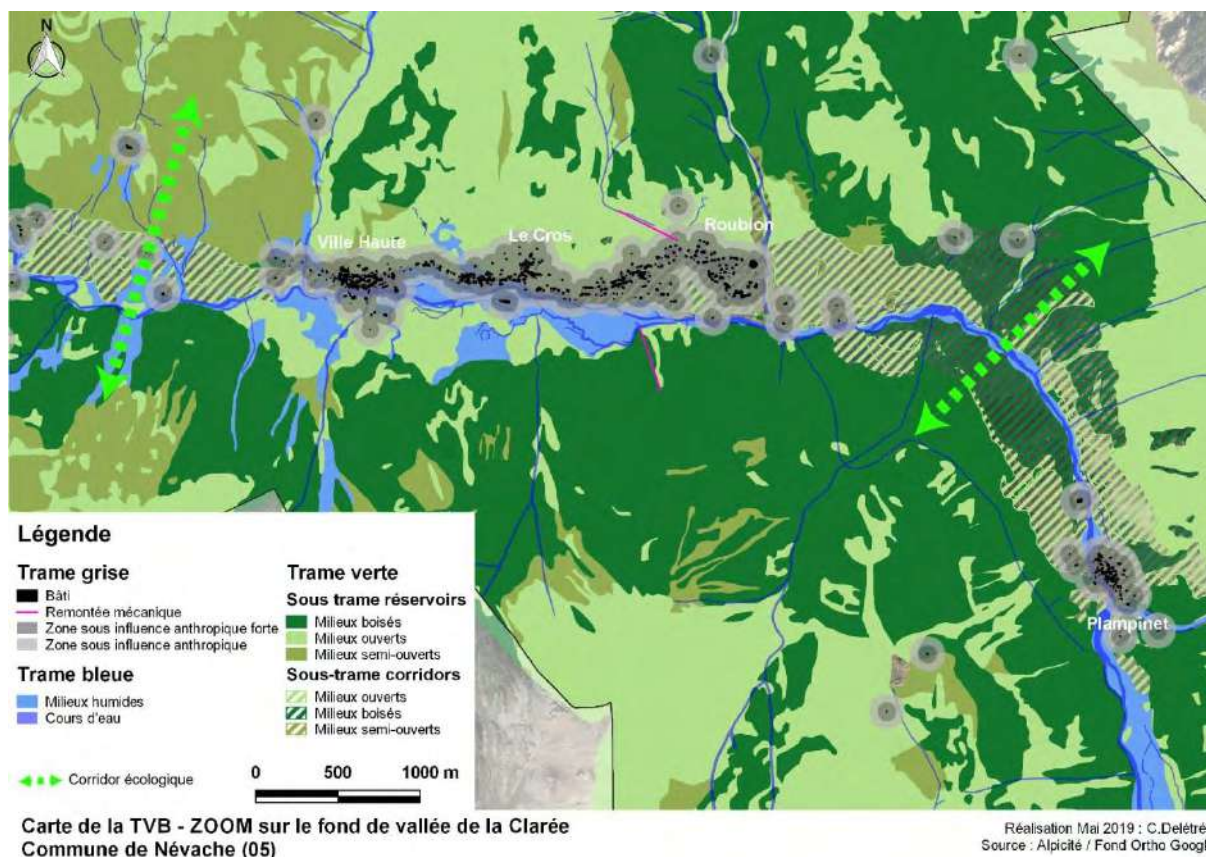
En fond de vallée de la Clarée, les milieux ouverts et semi-ouverts de landes, pelouses et prairies de fauche de montagne sont tout aussi importants et restent très préservés, formant une réelle continuité permettant de les définir comme réservoirs de biodiversité. Ils participent au développement d'une diversité animale et végétale importante. Certains de ces secteurs sont néanmoins en cours de fermeture par les genévriers suite à la déprise agricole.

La Trame Bleue est représentée par la Clarée, sa ripisylve, le ruisseau de la vallée étroite et les nombreuses zones humides identifiées sur la commune. Une bonne qualité de conservation de la ripisylve le long de la Clarée est importante notamment pour le maintien de la faune liée aux milieux aquatiques (avifaune, chiroptère, mammifère...).

Le secteur urbanisé de Névache est le plus sensible sur la commune. Ce secteur forme un étalement urbain en fond de vallée pouvant limiter les déplacements d'un axe nord-sud. La faune privilégiera ainsi les déplacements à l'ouest de Ville Haute ou à l'est entre le Roubion et Plampinet où des corridors sont identifiés.

Deux remontées mécaniques sont présentes sur la commune. Des dérangements peuvent se faire sentir notamment en période hivernale mais reste limité par la taille relativement modeste de la station.

Globalement, la Trame Verte et Bleue sur la commune est de très bonne qualité avec la présence d'une surface importante de réservoirs de biodiversité de milieux boisés et de milieux ouverts et semi-ouverts. Le fond de la vallée de la Clarée est le secteur le plus perturbé où se concentre l'urbanisation, peu favorable aux déplacements de la faune terrestre.



Carte 47: TVB locale – Zoom parties urbanisées

3.2. MILIEUX NATURELS

La cartographie des milieux naturels permet de présenter les grands milieux naturels de la commune et leur répartition. La présentation des habitats naturels sera utilisée afin de mettre en avant les milieux les plus sensibles et de pouvoir hiérarchiser les enjeux écologiques. Cette présentation, réalisée grâce aux différentes données bibliographiques disponibles et aux inventaires de terrain menés dans le cadre de la réalisation de ce PLU, ne serait être exhaustive et représente essentiellement les grands types de milieux.

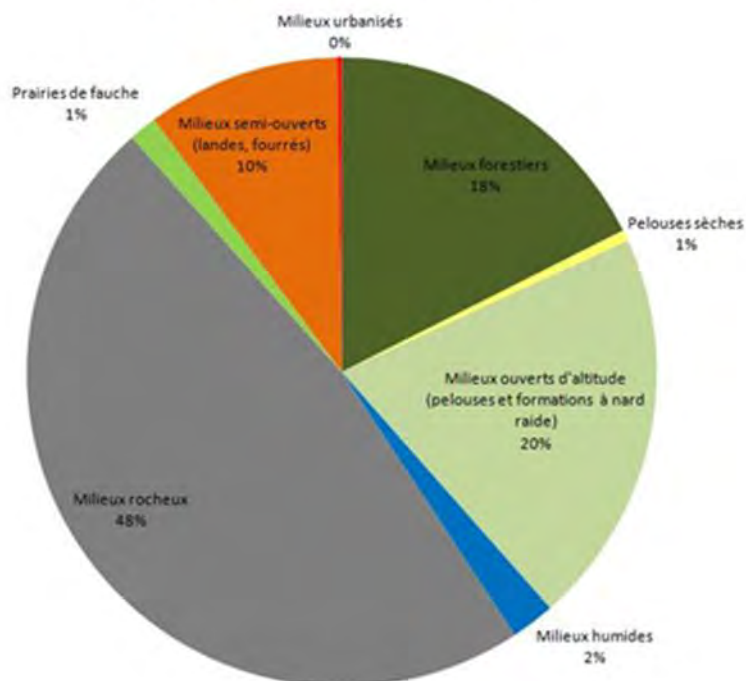
Habitats	Typologie CORINE BIOTOPES	Typologie EUNIS	Habitats communautaires Natura 2000 (*prioritaire)	Surface en ha
Sapinière - Pessière	42.21 Pessières sub-alpines des Alpes à 42.22 Pessières montagnardes des Alpes internes	G3.1C Pessières montagnardes intra-massifs	9410 Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin (<i>Vaccinio-Piceetea</i>)	65,72
Forêts de Mélèze et Pin cembro	42.31 Forêts siliceuses orientales à Mélèze et Arolle à 42.32 Forêts orientales, calcicoles de Mélèzes et d'Arolles	G3.2 Boisements alpins à <i>Larix</i> et <i>Pinus cembra</i>	9420 Forêts alpines à <i>Larix decidua</i> et/ou <i>Pinus cembra</i>	1299
Pins à crochets	42.421 Forêts de Pins de montagne des Alpes internes	G3.321 Pinèdes à Pin à crochets intra-alpines	9430 Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)	1758,29
Pins sylvestre	42.53 Forêts steppiques intra-alpines à <i>Ononis</i>	G3.43 Forêts steppiques intra-alpines à <i>Ononis</i>		228,40

Habitats	Typologie CORINE BIOTOPES	Typologie EUNIS	Habitats communautaires Natura 2000 (*prioritaire)	Surface en ha
Forêts et boisements divers	83.31 Plantations de conifères 41.39 Bois de frênes post-cultureaux 41.D1 Bois de trembles	G3.F Plantations très artificielles de conifères G1.A29 Frênaies post-cultureales G1.921 Bois à <i>Populus tremula</i> intra-alpins		2,68
Formation à Genévrier sur landes ou pelouses	31.88 Fruticées à Genévriers communs	F3.16 Fourrés à <i>Juniperus communis</i>	5130 Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	29,67
Landes alpines et boréales et fourrés	31.41 Landes naines à Azalée et à <i>Vaccinium</i> à 31.44 Landes à <i>Empetrum</i> et <i>Vaccinium</i> et 31.47 Landes à <i>Arctostaphylos uva-ursi</i> et 31.51 Fourrés bas de Pins mugo des Alpes internes	F2.2 Landes et fourrés sempervirents alpins et subalpins	4060 Landes alpines et boréales 4070 Fourrés à <i>Pinus mugo</i> et <i>Rhododendron hirsutum</i> (<i>Mugo-Rhododendretum hirsutum</i>)	1870,07
Pelouses calcaires alpines et subalpines	36 Pelouses alpines et subalpines et déclinaisons : 36.411, 36.42	E4 Pelouses alpines et subalpines et déclinaisons : E4.411, E4.42	6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines	943,76
Formations herbeuses à Nardus	36.311 Tapis prairiaux mésophiles pyrénéo-alpins 36.313 Pelouses pyrénéo-alpines hygrophiles à Vulpins	E4.311 Gazons pyrénéo-alpins mésophiles à Nard raide E4.313 Gazons pyrénéo-alpins hygrophiles à Vulpin	6230 Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	2935,88
Pelouses sèches	34.31 Prairies steppiques sub-continetales et 34.322 Pelouses semi-arides médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	E1.2 Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases et E1.262 Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	106,02
Prairies de fauche de montagne	38.3 Prairie à fourrage des montagnes	E2.3 Prairies de fauche montagnardes	6520 Prairies de fauche de montagne	272,90
Éboulis	61.1 Éboulis siliceux alpins et nordiques à 61.3 Éboulis ouest-méditerranéens et éboulis thermophiles	H2.3 Éboulis siliceux acides des montagnes tempérées à H2.5 Éboulis siliceux acides des expositions chaudes	8110 Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>) 8120 Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietia rotundifolia</i>) 8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	6086,60
Pentes rocheuses calcaires ou siliceuses	62.1 Végétation des falaises continentales calcaires à 62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses et 36.2 Groupements des affleurements et rochers érodés alpins	H3.1 Falaises continentales siliceuses acides à H3.2 Falaises continentales basiques et ultrabasiques et H3.6 Affleurements et rochers érodés	8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique à 8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique et 8230 Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	3000,43
Mégaphorbiaies et prairies humides	37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées 37.3 Prairies humides oligotrophes 37.7 Lisières humides à grandes herbes	E5.4 Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées et à fougères E5.5 Formations subalpines humides ou mouilleuses à	6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	83,33

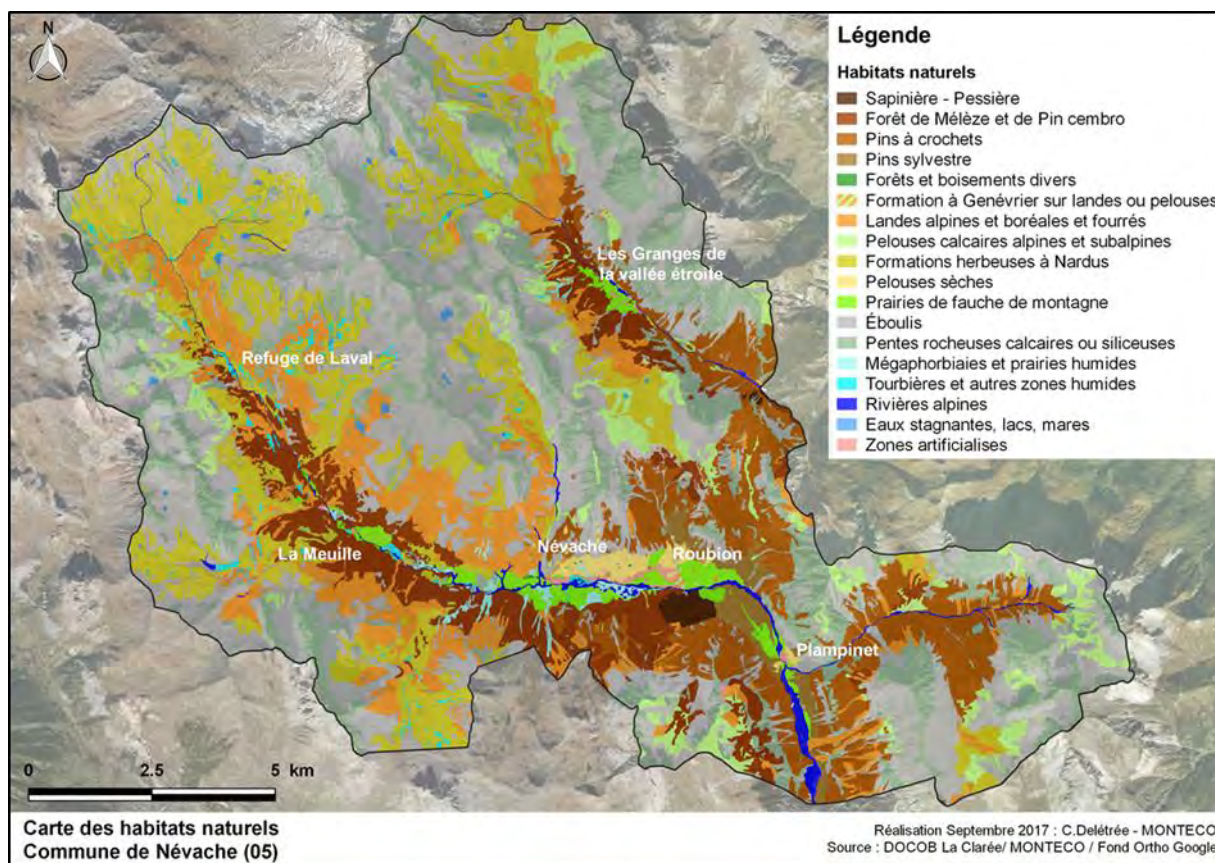
Habitats	Typologie CORINE BIOTOPES	Typologie EUNIS	Habitats communautaires Natura 2000 (*prioritaire)	Surface en ha
	37.72 Franges des bords boisés ombragés 37.8 Mégaphorbiaies alpines et subalpines 37.81 Mégaphorbiaies des montagnes hercyniennes, du Jura et des Alpes	grandes herbacées et à fougères E3.5 Prairies oligotrophes humides ou mouilleuses	6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinia caerulea</i>)	
Tourbières et autres zones humides	54.2 Bas-marais alcalins et 54.5 Tourbières de transition	D2.3 Tourbières de transition et tourbières tremblantes	7230 Tourbières basse alcalines 7140 Tourbières de transition et tremblantes	130,22
Rivières alpines	24.1 Lits des rivières et 24.221 Groupements d'Epilobes des rivières subalpines à 24.222 Groupements alpins des bancs de graviers	C2.2 Cours d'eau permanents, non soumis aux marées, à écoulement turbulent et rapide à C3.5 Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère	3220 Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée à 3240 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	168,03
Eaux stagnantes, lacs, mares	22.12 Eaux mésotrophes 22.15 Eaux oligo-mésotrophes riches en calcaire 22.31 Communautés amphibiennes pérennes septentrionales à 22.32 Gazons amphibiens annuels septentrionaux 22.44 Tapis immergés de Characées	C1.1 Lacs, étangs et mares oligotrophes permanents C1.14 Tapis immergés de Charophytes des plans d'eau oligotrophes C1.2 Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents C3.41 Communautés amphibiennes vivaces eurosibériennes C3.51 Gazons ras eurosibériens à espèces annuelles amphibiennes	3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> 3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	47,65

Tableau 26: Habitats naturels

Répartition des habitats naturels



Graphique 29: Répartition des habitats naturels



Carte 48: cartographie des habitats naturels

Présentation des habitats naturels

Bénéficiant de fortes variabilités, que ce soit au niveau du sol et de la géologie, au niveau de l'hydrologie, de l'exposition des versants, du gradient altitudinal, ... la commune de Névache présente un **complexe d'habitats naturels remarquable**, tant pour les milieux forestiers, que pour les milieux ouverts (herbacés, humides, rocheux).

Les habitats couvrant la surface la plus importante sont les **milieux rocheux** (éboulis et pentes rocheuses) recouvrant environ 9087 ha. Ensuite, les **milieux ouverts et semi-ouverts** (6158 ha) et les **milieux boisés** (environ 3354 ha). Viennent enfin les **milieux humides** qui représentent environ 429 ha (cours d'eau compris).

Les milieux forestiers

Les milieux forestiers occupent un peu plus de 17,5% de la surface communale. Ils sont principalement dominés par les conifères.

Les **forêts de Mélèze** (*Larix decidua*) dominent les versants surtout en ubac de la commune. Avec le Pin cembro (*Pinus cembra*), le Mélèze peut former des peuplements purs ou mélangés et selon l'altitude, l'exposition et la pente, être associés avec le Pin à crochets (*Pinus uncinata*), le Sapin (*Abies alba*) ou l'Épicéa (*Picea abies*). **Cet habitat est classé d'intérêt communautaire.**



Photo 6 : Boisement dominé par le Mélèze

Dans les secteurs un peu plus abrupts se développe préférentiellement le **Pin à crochets**. Cet habitat est classé **d'intérêt communautaire prioritaire** sous la dénomination « **9430 - Forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata*** » par les cahiers d'habitats Natura 2000. Il se développe en exposition chaude, sur les adrets de la Vallée Etroite, le col de l'Echelle...plus rarement à l'ubac. Dans ces pinèdes méso-xérophiles à mésophiles, se développe un faciès à *Ononis* à feuille rondes (*Ononis rotundifolia*), caractéristique des Alpes internes.



Photo 7 : Forêt de Pin à crochets

Une **Sapinière - Pessière** se développe également sur la commune au niveau du Bois Noir. Ce boisement **donné d'intérêt communautaire** par les cahiers d'habitats Natura 2000, se développe en exposition fraîche. Ce type d'habitat présente un intérêt floristique particulier car il est notamment favorable au Sabot de Vénus, orchidée protégée en France.

Quelques boisements de **Pin sylvestre et autres bois divers** sont également présents sur la commune.

Les milieux ouverts et semi-ouverts

Sur la commune, on retrouve essentiellement 4 grands types de milieux ouverts ou semi-ouverts qui occupent 32% du territoire :

Les **pelouses calcaires alpines** et subalpines sont des habitats typiques des alpages. La diversité floristique y est importante et varie suivant les expositions (vent, neige, ensoleillement). Ces pelouses présentent de nombreuses plantes patrimoniales et une richesse en insectes importante.

Elles sont généralement utilisées pour le pâturage d'estive. **Cet habitat est d'intérêt communautaire (code 6130).**



Photo 8 : Pelouse alpine de la vallée étroite

Les **Formations herbeuses à Nardus** sont les habitats ouverts les plus représentés sur la commune (près de 2935 ha). Elles présentent une végétation herbacée souvent dense et très fermée, assez homogène avec une forte dominance des graminées : Nard raide et fétuques diverses. En cas de pression pastorale inadaptée, l'habitat s'appauvrit avec une prédominance nette du Nard raide. Cet habitat est d'intérêt communautaire (code 6230).

Les **landes alpines et boréales et fourrés** (habitats d'intérêts communautaires - 4090) sont généralement des habitats intermédiaires entre la forêt et la pelouse d'altitude. La végétation est dominée par des arbustes couchés au sol, moyen de lutte contre le froid et le vent qui règnent à ses altitudes. La composition floristique de ses landes varie suivant l'exposition, la pente, le type de sol... Les espèces végétales dominantes sont le Rhododendron, l'Airelle et la Camarine. Ces formations sont généralement rencontrées en mosaïque avec les milieux de pelouses alpines.

Sur le territoire, on y rencontre une espèce à très haute valeur patrimoniale : le Dracocéphale d'Autriche et diverses autres espèces d'intérêt patrimonial. Pour la faune, ces secteurs sont essentiels aux galliformes de montagne (zone refuges et de nidification) comme le Tétra-Lyre.



Photo 9: Formations herbeuses à Nard raide (premier plan) et landes alpines (second plan)

Du côté de l'Échelle et du Plan de la Vallée Étroite, se développent des fourrés à Pin de montagne (ou Pin mugho - *Pinus mugo*) et Rhododendron poilu (*Rhododendron hirsutum*). Ce sont des brousses plus ou moins fermées (jusqu'à 3-5m de haut), sur crêtes, gradins rocheux, éboulis... **cet habitat est d'intérêt communautaire prioritaire (4070*)**.

Les **formations à Genévrier commun sur landes et pelouses** sont des landes ouvertes où l'espèce dominante est le Genévrier commun souvent en association avec le groupement endémique à Epine-vinette et Prunier de Briançon et divers églantiers. Cet habitat est d'intérêt communautaire (code 5130).

Les **prairies de fauche de montagne** se développent en fond de vallée, sur les zones aplanies, et représentent une surface d'environ 272 ha pour la commune.

La formation herbacée y est dense et opulente avec une diversité floristique élevée (graminées, composées, ombellifères, ...). Elles sont favorables à diverses espèces patrimoniales notamment faunistiques (oiseaux, insectes, ...).

L'existence de ces prairies ainsi que leur diversité n'est due qu'à leur utilisation pastorale (fauche et pâturage). Les prairies de fauche de montagne sont des habitats typiques des étages montagnard et subalpin, aujourd'hui en régression partout, elles ont longtemps occupé des surfaces importantes pour la production de fourrage dans les montagnes. Des utilisations inadaptées peuvent cependant conduire à une diversité floristique moindre. L'absence de l'utilisation pastorale induit généralement l'embroussaillage puis le boisement de ces milieux. **Cet habitat est d'intérêt communautaire (code 6520)**.



Photo 10: Prairie de montagne

Les **pelouses sèches** et leur faciès d'embuissonnement représente une surface d'environ une centaine d'hectares sur la commune. Elles sont localisées sur des croupes rocailleuses, terrasses sèches et pentes de bas de versant (souvent entrecoupées de clapiers et talus rocailleux), autour de Névache et de Plampinet. Ces pelouses sont des habitats de fort intérêt écologique. Elles présentent une importante diversité floristique : Lavande à feuilles étroites, astragales, armoises, fétuques, Brome dressé et sont très favorables à une entomofaune patrimoniale et aux reptiles.

Cet habitat est d'intérêt communautaire (code 6210).



Photo 11: Pelouses sèches en terrasse

Les milieux rocheux

Les milieux rocheux sont les milieux les plus représentés sur la commune avec plus de 47% du territoire. Ces milieux se rencontrent principalement au sommet des versants. On rencontre divers types **d'éboulis et de pentes rocheuses** plus ou moins végétalisés suivant l'exposition, la pente, le substrat... **Ces différents habitats sont d'intérêt communautaire.**



Photo 12: Eboulis sur forte pente dans la vallée étroite

Les **éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin** occupent une surface d'un peu plus de 2500 ha sur la commune. Ils occupent les plus hautes altitudes principalement dans la Vallée Étroite, secteur du Vallon, des Thures, de l'Échelle, vallon des Ascles, les Cerces... La végétation y est clairsemée et la typologie est variable en fonction de la topographie et de la teneur en substrat calcaire : éboulis à Tabouret à feuilles rondes, à Pétaite, à Liondent des montagnes, à Bérardie, etc...

Les **éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival** sont les plus représentés sur la commune, près de 2930 ha. Ce type d'éboulis se rencontre en Haute Clarée, en Vallée Étroite, du côté du Chardonnet ainsi que vers l'Échaillon. La végétation est également clairsemée et la diversité typologique est basée sur la nature et la granulométrie du substrat. La flore présente des espèces endémiques alpines et artico-alpines.

Les **éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles** se rencontrent sur les versants en pente forte, en partie basse (même en fond de vallée), entre les massifs forestiers. Ils sont constitués d'éléments fins à grossiers, localisés aux expositions chaudes et ensoleillées. Le recouvrement de la végétation peut aller de 10 à 40 % avec une physionomie dominée par les touffes de la Calamagrostide argentée. La flore présente des espèces endémiques alpines et méditerranéo-montagnardes (en limite d'aire pour certaines d'entre elles). Le milieu est favorable aux reptiles et à l'entomofaune. Dans les secteurs stabilisés, les ligneux bas commencent leur colonisation (Amélanchier, Genévrier sabine, Nerprun des Alpes) suivi des arbres (Pin sylvestre).

Les **pentes rocheuses avec végétation chasmopytique (calcaires ou siliceuses)** : cet habitat se rencontre également aux plus hautes altitudes, souvent intercalé avec les zones d'éboulis. Pour la commune, la surface concernée représente environ 3000 ha (avec 2117 ha pour les pentes rocheuses sur calcaire). Elles se caractérisent par les parois rocheuses et les rochers. Le recouvrement de la végétation y est généralement très faible et souvent limité aux fissures et

aux vires. Pour les pentes rocheuses calcaires, la composition floristique est essentiellement représentée par le groupement à Potentille à tiges courtes et Saxifrage fausse diapensie en exposition ensoleillée et groupement à fougères en exposition ombragée. Cet habitat présente des plantes endémiques alpines, des espèces rares et protégées. Pour la faune, ces pentes sont favorables à la présence de rapaces rupestres comme l'Aigle royal, le Grand-duc d'Europe, le Faucon pèlerin, et d'autres oiseaux patrimoniaux : Crave, Tichodrome, etc.

Enfin, environ 18 ha correspondent à des **roches siliceuses avec végétation pionnière**. Cet habitat est localisé en Haute Clarée (Lacou, Basse Sausse, Fontcouverte, Roche Noire...). Le recouvrement herbacé est faible et la végétation pionnière associe lichens et espèces crassuléscentes (Orpins, Joubarbes). C'est un habitat très spécialisé, qui abrite les plantes hôtes de papillons d'intérêt communautaire (population importante d'Apollon dont la chenille est liée aux orpins).

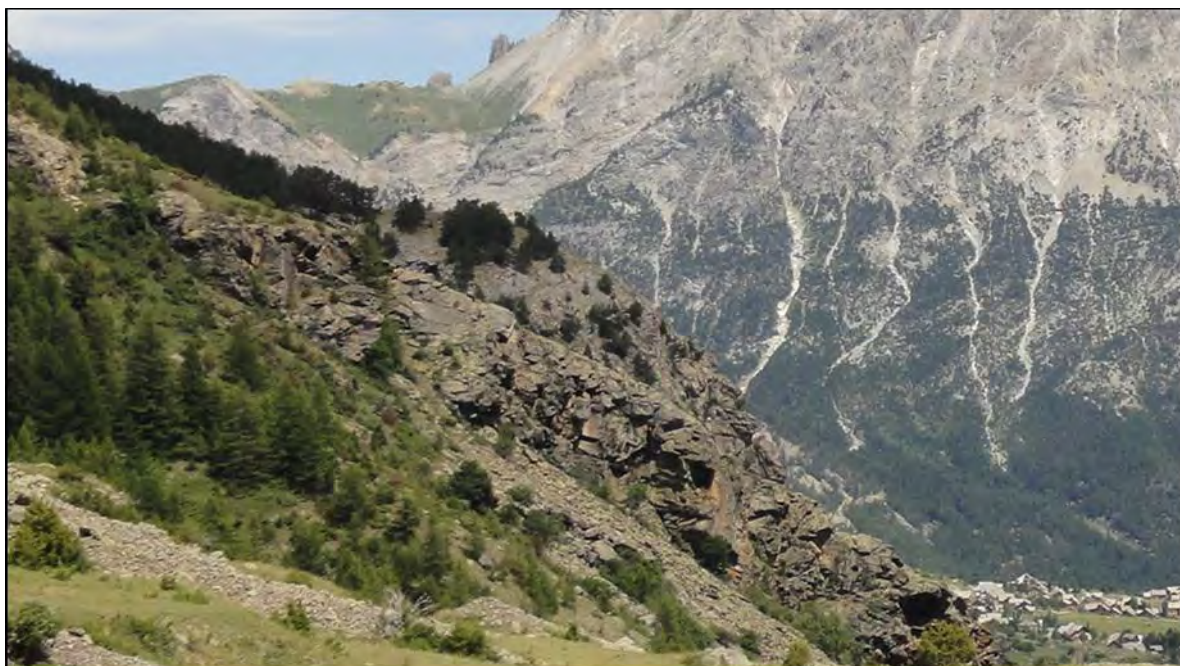


Photo 13 : Roches siliceuses à Basse Sausse

Les milieux humides

Les milieux humides représentent une surface d'environ 429 ha sur la commune. On rencontre de nombreux types d'habitats humides :

- Les cours d'eau relevant des habitats de **rivières alpines avec végétation herbacée ou ligneuses (3220 et 3240)**. La végétation ripicole herbacée, constituée principalement d'espèces pionnières (groupement à Epilobe de Fleischer) se rencontre le plus souvent au plus près du cours d'eau. La végétation ligneuse est essentiellement constituée de saules (*Salix eleagnos*, *S. daphnoides*, *S. purpurea*, *S. myrsinifolia*), d'aulnes et de l'Argousier. La végétation des bords des cours d'eau joue un rôle essentiel dans la stabilisation des berges, la régulation des crues et l'épuration de l'eau. Ces ripisylves sont aussi essentielles dans la biologie de nombreuses espèces patrimoniales : oiseaux (Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux, présence du Chevalier guignette), chiroptères, insectes.



Photo 14: La Clarée

- Les **eaux stagnantes, lacs et mares** sont des milieux d'altitude très dispersés sur la commune. Elles présentent des communautés aquatiques de végétaux à feuilles immergées ou flottantes et un intérêt floristique particulier avec diverses espèces patrimoniales (Rubanier, Potamots, Utriculaires) et une faune spécifiquement liée à ces milieux. Ces habitats sont d'intérêt communautaire (code 3130 et 3140).
- Les **mégaphorbiaies** se rencontrent principalement à l'Ubac de la Haute Clarée et de la Vallée Étroite. Elles se caractérisent par des groupements denses à hautes herbes. La diversité floristique y est très importante et elles sont favorables à la diversité faunistique. Cet habitat est d'intérêt communautaire (code 6430).
- Les **prairies humides à Molinie** sont bien représentées en fond de vallée (marais de Névache et de la Souchère). Ce sont des prés hygrophiles à méso-hygrophiles à végétation herbacée dense, souvent autour de zones tourbeuses dépressionnaires, au contact de bas-marais alcalins à Laîche de Daval. Traditionnellement fauchées, ces prairies humides sont en voie d'embroussaillage par des saules arbustifs dans les secteurs abandonnés (évolution vers une formation de Saules à cinq étamines dans le marais de Névache). L'abandon de la fauche au profit exclusif du pâturage peut entraîner des dégradations et un appauvrissement de la flore par modification de l'hydrologie, eutrophisation et piétinement par le bétail. Cet habitat est d'intérêt communautaire (6410).



Photo 15: Prairie humide au-dessus de Basse Ville

- Les **tourbières basses alcalines**, habitat d'intérêt communautaire 7230, sont localisées dans les bassins alluviaux enrichis en dépôts calcaires (marais de Névache surtout). Ces formations herbacées basses se développent le long de petits ruisseaux et autour des sources. Elles présentent une grande variété phytosociologique (bas-marais à *Carex davalliana*, à *Schoenus ferrugineus*...) et une grande richesse floristique (Orchidées, grassettes, nombreuses espèces rares et protégées) et faunistiques (insectes).
- Les **tourbières hautes**, habitat d'intérêt communautaire 7140, se localisent en zones siliceuses en Haute Clarée et en Vallée Étroite. La richesse floristique est importante avec des espèces rares et protégées. Elles attirent également des insectes, amphibiens et reptiles. A l'étage subalpin, une évolution est possible mais lente avec colonisation de ligneux, le pâturage peut permettre de contrôler ce reboisement mais les charges et les modes de conduite des troupeaux doivent être très finement adaptés pour ne pas polluer ou dégrader les sols et la végétation tourbeuse.



Photo 16: Tourbière de la Souchère

3.3. LA FLORE

La commune de Névache présente une diversité floristique très importante avec plus de **950 espèces inventoriées** (source : SILENE flore). La présence d'espèces rares et protégées est connue notamment dans les zonages écologiques que sont les ZNIEFF et le réseau Natura 2000. Cette diversité floristique importante témoigne de la diversité et de la qualité des habitats naturels sur la commune.

On note ainsi la présence d'au moins **20 espèces végétales protégées au niveau national et 20 espèces végétales protégées au niveau régional**. Treize de ces espèces possèdent un statut de conservation inquiétant en PACA et 5 sont visées par la Directive Habitat :

Ancolie des Alpes (<i>Aquilegia alpina</i>)	Protection nationale (art. 1)	Aucun statut en PACA Annexe IV Directive Habitat	Enjeu local Modéré
	Espèce des rochers ou vires herbeuses, landes subalpines et mélézins des mlieux frais, de pleine lumière, rarement en mi-ombre au sol calcaire à peu acide. Étage montagnard jusqu'à l'étage alpin inférieur, entre 1 000 m et 2 500 m d'altitude. Pas de menace forte mais risques liés à la fermeture du milieu par abandon ou recul du pastoralisme, le surpâturage, la cueillette, l'ouverture de pistes...		
Androsace des Alpes (<i>Androsace alpina</i>)	Protection nationale (art. 1)	Déterminante ZNIEFF Vulnérable en PACA	Enjeu local Fort
	Espèce des zones rocheuses et éboulis humides de montagnes, elle se développe sur des sols plus ou moins acide entre 2200 m et 4000m d'altitude. L'espèce est notamment menacée par l'aménagement des domaines skiables et la cueillette dans une moindre mesure. L'évolution des populations est également à surveiller dans le cadre du réchauffement climatique.		
Avoine odorante (<i>Hierochloa odorata</i>)	Protection nationale (art. 1)	Déterminante ZNIEFF Vulnérable en PACA	Enjeu local Fort
	Espèce affectionnant les prairies humides, bas-marais, marais de transition et fourrés arbustifs humides des étages montagnard et subalpin. Les stations doivent être surveillées vis-à-vis des menaces de surpâturage.		
Dracocéphale d'Autriche (<i>Dracocephalum austriacum</i>)	Protection nationale (art. 1)	Déterminante ZNIEFF Vulnérable en PACA et en France Annexe II et IV Directive Habitat	Enjeu local Fort
	Espèce des pâturages rocaillieux bien exposés des Alpes. Espèce très rare : une station découverte à Névache en 2005. Elle est considérée comme un des enjeux forts du site N2000 de la Clarée.		

Panicaud des Alpes <i>(Eryngium alpinum)</i>	Protection nationale (art. 1)	Déterminante ZNIEFF Quasi-menacé en France Annexe II et IV Directive Habitat	Enjeu local Modéré
	L'espèce se développe dans les prairies de fauche, mégaphorbiaies et mélézins clairs sur sol profond, en pleine lumière ou à mi-ombre, aux étages montagnard et subalpin. Elle est menacée par la cueillette, les aménagements dus aux stations de ski et l'abandon de la fauche. L'espèce fait partie des enjeux modérés du site N2000 de la Clarée.		
Sabot-de-Vénus <i>(Cypripedium calceolus)</i>	Protection nationale (art. 1)	Déterminante ZNIEFF Vulnérable en France Annexe II et IV Directive Habitat	Enjeu local Fort
	Espèce des boisements clairs et lisières, de la plaine à l'étage subalpin, jusque vers 2000 m d'altitude. Présente en pâturage, mais préfère les hêtraies sèches et aérées et les forêts de Pin sylvestre, sur sol calcaire. La fermeture des clairières, la densification du couvert forestier (naturelle ou sylvicole), la cueillette... constituent des menaces conséquentes, en particulier là où les effectifs sont réduits. L'espèce fait partie des enjeux forts du site Natura 2000 de la Clarée.		
Saxifrage fausse mousse <i>(Saxifraga muscoides)</i>	Protection nationale (art. 1)	Déterminante ZNIEFF Vulnérable en PACA	Enjeu local Fort
	Présent de l'étage subalpin à l'alpin. Apprécie les rochers calcaires et surtout les schistes lustrés. Sur éboulis fins, moraines, fentes de rocher. L'urbanisation en haute montagne (construction de stations de ski, extension de domaines skiables et de réseaux de canons à neige) constitue une menace pour cette espèce, déjà impactée dans le passé. Néanmoins, son habitat particulier d'altitude lui permet de maintenir ses populations à un niveau acceptable.		
Violette à feuilles pennées <i>(Viola pinnata)</i>	Protection nationale (art. 1)	Déterminante ZNIEFF Vulnérable en PACA et en France	Enjeu local Fort
	Elle se rencontre dans les rochers et les rocailles. La pratique de l'escalade peut être une cause de destruction de cette plante.		

Aéthionème de Thomas (<i>Aethionema thomasianum</i>)	Protection régionale (art. 1) PACA	Déterminante ZNIEFF Vulnérable en PACA et en France	Enjeu local Fort
	Espèce rare des éboulis et zones rocailleuses de 1800 à 1900 mètres d'altitude.		
Laïche arrondie (<i>Carex diandra</i>)	Protection régionale (art. 1) PACA	Déterminante ZNIEFF Vulnérable en PACA	Enjeu local Fort
	Écologie étroite, correspondant à des marais de transition : marais tourbeux alcalins très mouillés, bords vaseux d'étangs mésotrophes, périphérie de complexes tourbeux bombés. Étages collinéen à subalpin. Habitat fragile et en déclin (drainages, aménagements touristiques, intensification agricole, urbanisation...).		
Céraiste des Alpes (<i>Cerastium alpinum</i>)	Protection régionale (art. 1) PACA	Déterminante ZNIEFF Vulnérable en PACA	Enjeu local Fort
	Espèces des rochers et pelouses rocailleuses des montagnes siliceuses, à l'étage alpin. L'espèce est en régression.		
Azalée naine (<i>Kalmia procumbens</i>)	Protection régionale (art. 1) PACA	Déterminante ZNIEFF Vulnérable en PACA	Enjeu local Fort
	Espèce recherchant les landes et landines, rochers et pelouses, en situation exposée, sur substrat siliceux et sol pauvre en éléments nutritifs, aux étages subalpin supérieur et alpin inférieur.		
Lycopode à feuilles de genévrier (<i>Lycopodium annotinum</i>)	Protection régionale (art. 1) PACA	Déterminante ZNIEFF Vulnérable en PACA Annexe V Directive Habitat	Enjeu local Fort
	Espèce sciaphile (ayant besoin d'ombre) des forêts montagnardes froides (sapinières, hêtraies-sapinière), se développant sur humus peu évolué (souvent tourbeux), tourbières boisées, parfois en lisière ou au sein de landes en relation dynamique avec ces forêts.		
Potentille des marais (<i>Potentilla palustris</i>)	Protection régionale (art. 1) PACA	Déterminante ZNIEFF Vulnérable en PACA	Enjeu local Fort

	Espèce des marais tourbeux, peu de station dans le département des Hautes-Alpes.		
Potentille blanche <i>(Potentilla prostrata subsp. floccosa)</i>	Protection régionale (art. 1) PACA	Déterminante ZNIEFF En danger en PACA et Vulnérable en France	Enjeu local très Fort
	L'espèce se développe dans les pelouses rocailleuses et les crêtes ventées, certaines stations sont menacées par le pâturage intensif.		
Petite utriculaire <i>(Utricularia minor)</i>	Protection régionale (art. 1)	Déterminante ZNIEFF Vulnérable en PACA	Enjeu local Fort
	De l'étage collinéen à l'étage subalpin, dans des eaux pauvres en nutriments. Dans les dépressions inondées des tourbières, les marais tourbeux, les anciennes fosses d'extraction de la tourbe, au bord des étangs ou des lacs d'altitude. Ce taxon est menacé par la destruction des zones humides, leur drainage, l'extraction de la tourbe et la dégradation de la qualité de l'eau. Sur le long terme, l'évolution naturelle des tourbières vers l'assèchement est également un facteur de disparition.		

Tableau 27: Description de la flore

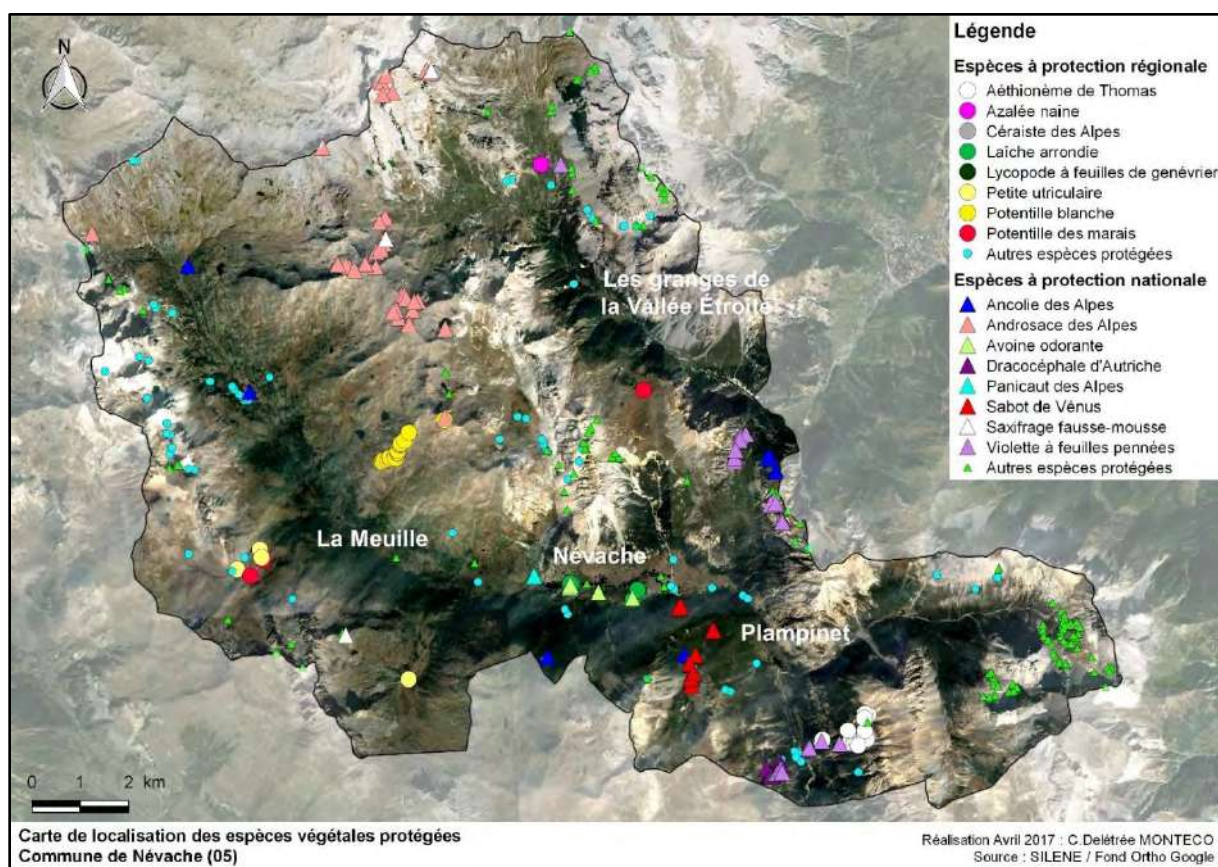
Outre les espèces protégées à statut de conservation inquiétant en PACA ou visées par la Directive Habitat N2000, les autres espèces végétales protégées présentes sur la commune sont, pour les espèces à protection nationale :

- **L'Androsace de Suisse** (*Androsace helvetica*), l'**Androsace pubescente** (*Androsace pubescens*) et la **Bérardie laineuse** (*Berardia lanuginosa*) : espèces affectionnant les éboulis de montagne.
- **Le Choin ferrugineux** (*Schoenus ferrugineus*) au niveau des zones humides, marécages et tourbières à diverses altitudes.
- **La Gagée des champs** (*Gagea villosa*) : champs, vignes, pelouses rocailleuses des étages collinéen et montagnard.
- **La Laïche bicolore** (*Carex bicolor*), le **Saule à feuilles de myrte** (*Salix breviserrata*) et le **Scirpe alpin** (*Trichophorum pumilum*) : zones humides d'altitudes : alluvions fins des torrents d'altitude, marais et bords de lacs d'altitude...
- **La Laïche faux Pied-d'oiseau** (*Carex ornithopoda subsp. ornithopodioides*) : uniquement dans quelques très rares combes à neige d'altitude.

- La **Laîche rigide** (*Carex firma*), **vulnérable en France** et la **Rhapontique à feuilles d'Aunée** (*Rhaponticum heleniifolium* subsp. *heleniifolium*) dans les pelouses d'altitudes
- Le **Pin de Montagne** (*Pinus mugo* subsp. *mugo*) dans la zone de combat, en limite supérieure des forêts.

Pour les espèces à protection régionale :

- L'**Androsace septentrionalis** (*Androsace septentrionalis*) dans les champs et pelouses sèches des montagnes, menacée **vulnérable en France**.
- L'**Orchis des Alpes** (*Chamorchis alpina*) dans les pelouses alpines, espèce menacée **vulnérable** sur la liste rouge des orchidées de France.
- La **Dorine à feuilles alternes** (*Chrysosplenium alternifolium*) dans les bois humides et bords de ruisseaux principalement en montagne.
- Le **Jonc arctique** (*Juncus arcticus*), **quasi-menacé**, la **Laîche courte** (*Carex curta*) et le **Saule pubescent** (*Salix laggeri*) dans les zones humides d'altitude : marais, tourbières, alluvions et bords de torrents...
- La **Lunetière à tige courte** (*Biscutella brevicaulis*) dans les pelouses écorchées et les rocailles sèches.
- La **Minuartie des rochers** (*Minuartia rupestris* subsp. *rupestris*), le **Pâturin vert glauque** (*Poa glauca*), le **Saxifrage à deux fleurs** (*Saxifraga biflora*) et le **Saxifrage fausse diapiensie** (*Saxifraga diapensioides*) sur les rochers, rocailles et éboulis de montagne principalement calcaires.
- La **Violette des collines** (*Viola collina*) dans les bois clairs de basse altitude, **quasi-menacée** en France.



Carte 49 : Localisation des espèces végétales protégées

Outre les espèces protégées, plusieurs plantes patrimoniales (présentant un statut de conservation inquiétant) sont également citées sur la commune :

- La **Pédiculaire du Mont Cenis** (*Pedicularis cenisia*) est **menacée vulnérable en PACA**. Elle affectionne les pâturages des hautes montagnes.
- La **Silène de Suède** (*Viscaria alpina*) est **en danger en PACA**. Cette espèce affectionne les pelouses alpines.
- Le **Gnaphale de Norvège** (*Gnaphalium norvegicum*) est **en danger en PACA**. C'est une espèce des prairies, bruyères et bois des hautes montagnes
- La **Ligustine à feuilles d'Adonis** (*Mutellina adonidifolia*) **en danger en PACA**, affectionne les pâturages de haute montagne.

Ainsi, les principaux enjeux floristiques sur la commune de Névache concernent principalement **les milieux d'altitudes** (présence d'espèces protégées et/ou patrimoniales) avec tous les habitats naturels différents que l'on peut rencontrer : **milieux rocheux et éboulis, pelouses alpines et pâturages, landes arbustives et limite forestière, zones humides**. Notons également un enjeu sur les **boisements plutôt clairs** pouvant accueillir le Sabot de Vénus ou la Violette des collines, ainsi que **ceux un peu plus ombragés** avec la présence du Lycopode à feuilles de genévrier.

Concernant les plantes envahissantes, la commune est concernée par la Matricaire fausse-camomille (*Matricaria discoidea*) qui se développent sur le bord des chemins, dans les friches et terrains vagues et l'Alysson blanc (*Berteroa incana*), très abondant dans le département sur les bords de routes et dans les décombres.

3.4. LA FAUNE

Sur la commune, la faune présente une très bonne diversité pour tous les groupes. De nombreuses données sont disponibles notamment concernant les oiseaux avec plus d'une centaine d'espèces recensées.

Concernant l'avifaune, la liste rouge de PACA a été utilisée pour déterminer le statut de conservation des espèces sur la commune, on notera ainsi la présence de **4 espèces « Quasi-menacées », 20 espèces menacées « Vulnérables », 2 espèces « En danger » et 2 espèces « En danger critique »**. De nombreuses espèces sont protégées au niveau national mais ne présentes pas de statut de conservation inquiétant. Notons également la présence de 26 espèces relevant de la Directive Oiseaux Natura 2000.

Les boisements sont le refuge d'une avifaune diversifiée et typique des milieux montagnard : Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*), Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus collybita*), **Chouette de Tengmalm** (*Aegolius funereus*), **Bouvreuil pivoine** (*Pyrhula pyrrhula*), tous deux **menacés vulnérables** sur la liste rouge régionale, Cassenoix moucheté (*Nucifraga caryocatactes*), Sittelle torchepot (*Sitta europaea*), **Chevêchette d'Europe** (*Glaucidium passerinum*), **classée en danger...** Citons également le Pic noir (*Dryocopus martius*) et la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) qui font parties des espèces visées par la Directive Oiseaux Natura 2000 au même titre que les Chouettes de Tengmalm et Chevêchette d'Europe citées précédemment.



Photo 17 : Chevêchette d'Europe

Les milieux ouverts et semi-ouverts et notamment les pelouses d'altitudes attirent de nombreuses espèces

d'oiseaux tels que l'Accenteur alpin (*Prunella collaris*), la **Linotte mélodieuse** (*Carduelis cannabina*), le **Moineau soulcie** (*Petronia petronia*) et la **Caille des blés** (*Coturnix coturnix*), **classées tous trois vulnérables** en PACA, le Merle à plastron (*Turdus torquatus*), la Niverolle alpine (*Montifringilla nivalis*). Ces milieux sont très régulièrement survolés par des rapaces patrimoniaux tels que l'**Aigle royal** (*Aquila chrysaetos*) et le **Vautour fauve** (*Gyps fulvus*) **menacés vulnérables** en PACA et visés par la Directive Oiseaux Natura 2000 ainsi que le **Faucon pèlerin** (*Falco peregrinus*) classé **en danger**... On y rencontre également des espèces emblématiques tels que le **Tétras lyre** (*Tetrao tetrix*), la **Perdrix bartavelle** (*Alectoris graeca*) et le **Lagopède alpin** (*Lagopus mutus*) **menacés vulnérables** et également visés par la Directive Oiseaux.

Plus bas en altitude, les abords des prairies de fauche et de pâture accueillent le **Bruant ortolan** (*Emberiza hortulana*) et le **Tarier des prés** (*Saxicola rubetra*) **menacés vulnérables** sur la liste rouge PACA, le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*) et le **Bruant proyer** (*Emberiza calandra*)



classés quasi-menacés, la Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*), la Huppe Fasciée (*Upupa epops*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ...

Les milieux rocheux attirent également des espèces typiques tel que le Monticole de roche (*Monticola saxatilis*), le Trichodrome échelette (*Tochodroma muraria*), le **Crave à bec rouge** (*Pyrhocorax pyrrhocorax*) menacé **vulnérable** ou encore l'emblématique **Gypaète barbu** (*Gypaetus barbatus*) qui aime nicher dans les anfractuosités de falaises inaccessibles, **en**

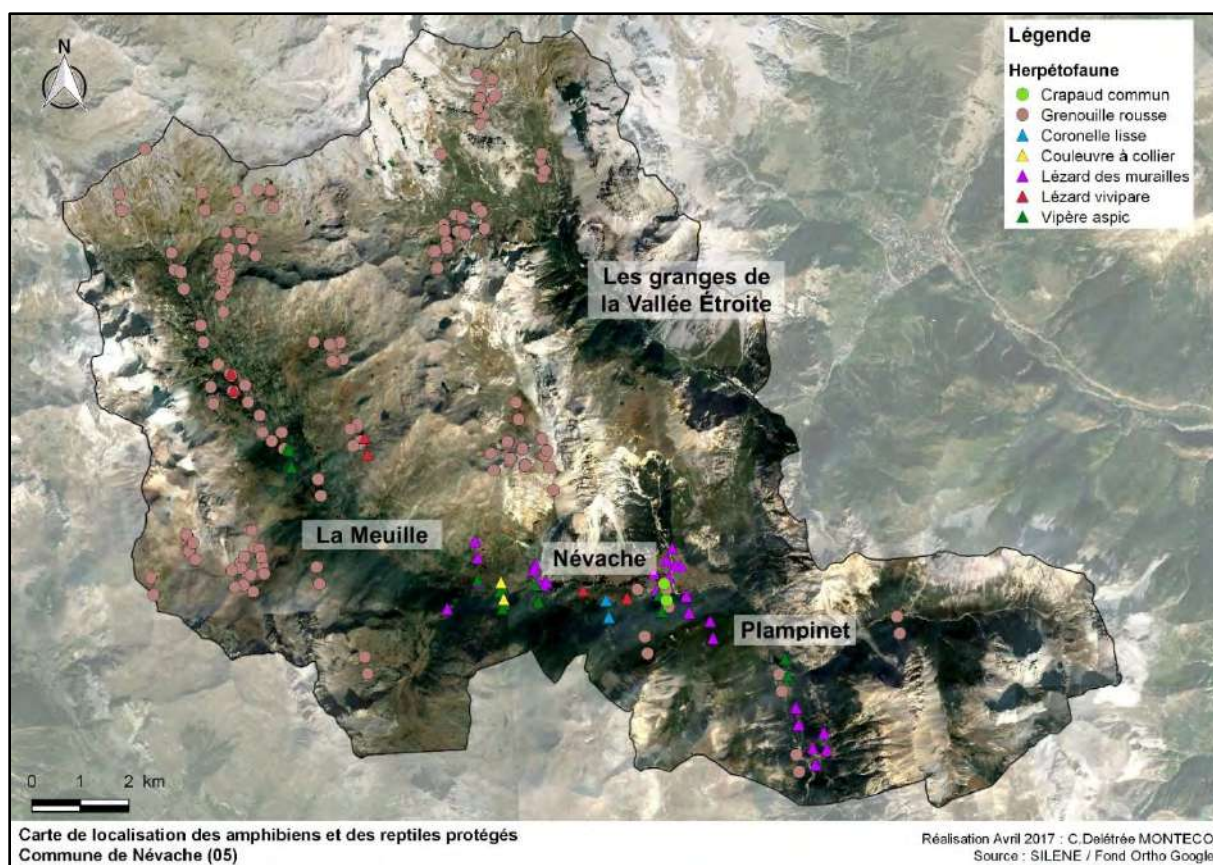
danger critique par la liste rouge régionale. Le **Vautour percnoptère** (*Neophron percnopterus*) classé également **en danger critique** en PACA a été observé en 2008 sur la commune.

Photographie 20 : Gypaète barbu

Les nombreuses zones humides de la commune sont également favorables aux espèces typiques de ces milieux comme le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), le Héron cendré (*Ardea cinerea*), la **Rousserolle verderolle** (*Acrocephalus palustris*) et le **Chevalier guignette** (*Actitis hypoleucos*), tous deux menacés **vulnérables en PACA**. La **Grande aigrette** (*Ardea alba*) classée **vulnérable en PACA** et visée par l'Annexe I de la Directive Oiseaux a déjà été observée sur la commune.

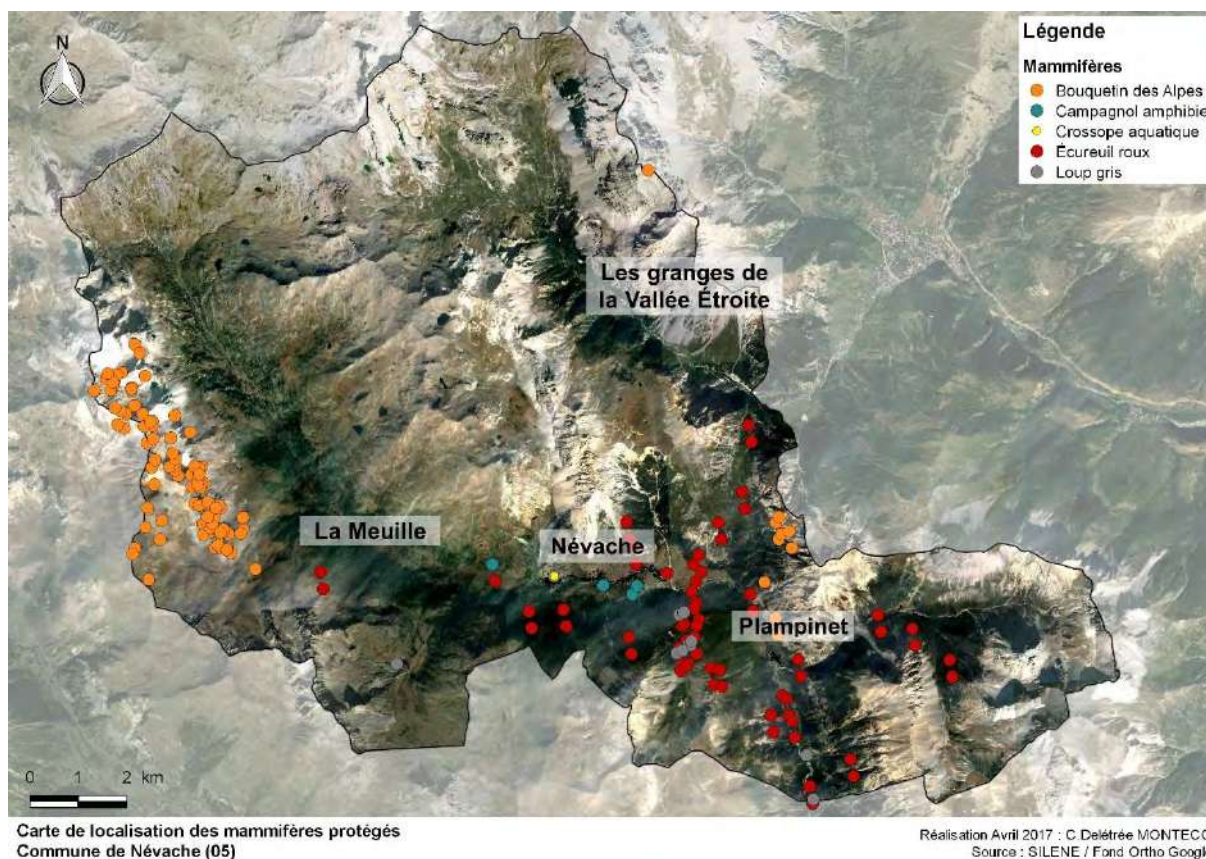
Les nombreuses zones humides sur la commune sont importantes pour d'autres groupes d'espèces comme les **amphibiens**. La Grenouille rousse (*Rana temporaria*), relativement commune, que l'on rencontrera dans les zones humides un peu partout sur la commune et le Crapaud commun (*Bufo bufo*) également très commun. Ils sont tous deux protégés mais ne possèdent pas de statut de conservation inquiétant.

Concernant les **reptiles**, seul le **Lézard vivipare** (*Zootoca vivipara*) présente un enjeu de conservation sur la commune (préoccupation mineure à la Liste rouge des reptiles de PACA). Cette espèce remarquable, ici en limite sud de son aire de répartition dans les Alpes est liée aux pelouses, prairies et landes humides, tourbières et bords de ruisseaux. Les autres espèces de reptiles inventoriées, bien que protégées, sont communes et aucune ne possède de statut de conservation inquiétant en PACA.



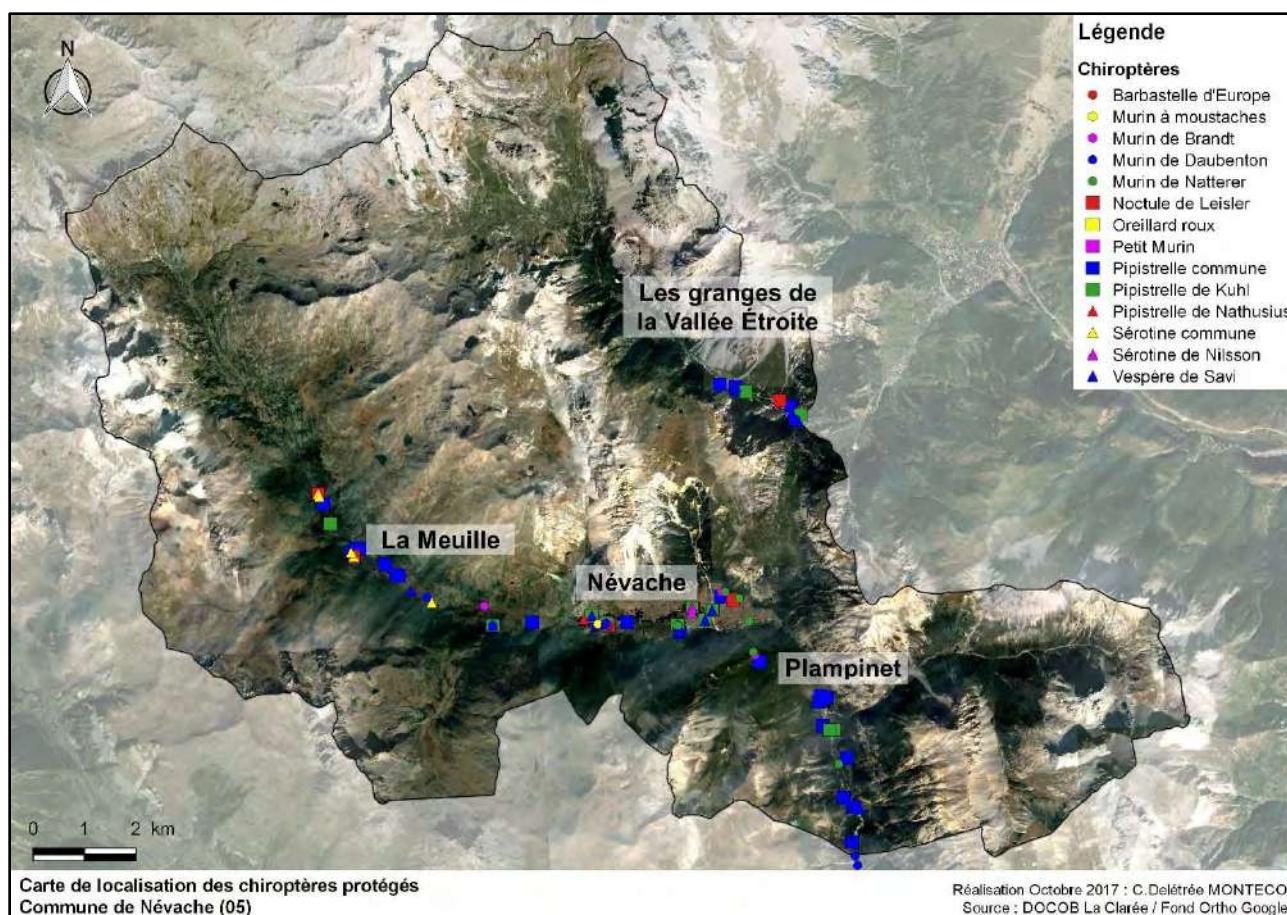
Carte 50 : Localisation des amphibiens et reptiles protégés

La présence du Loup gris (*Canis lupus*), de l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et du Bouquetin des Alpes (*Capra ibex*) a été signalée, tous 3 sont protégés en France. Le Bouquetin des Alpes est quasi-menacé en France. Notons également la présence du Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), petit rongeur affectionnant les rivières, étangs et marais, également quasi-menacé en France et le Crossope aquatique (*Neomys fodiens*).



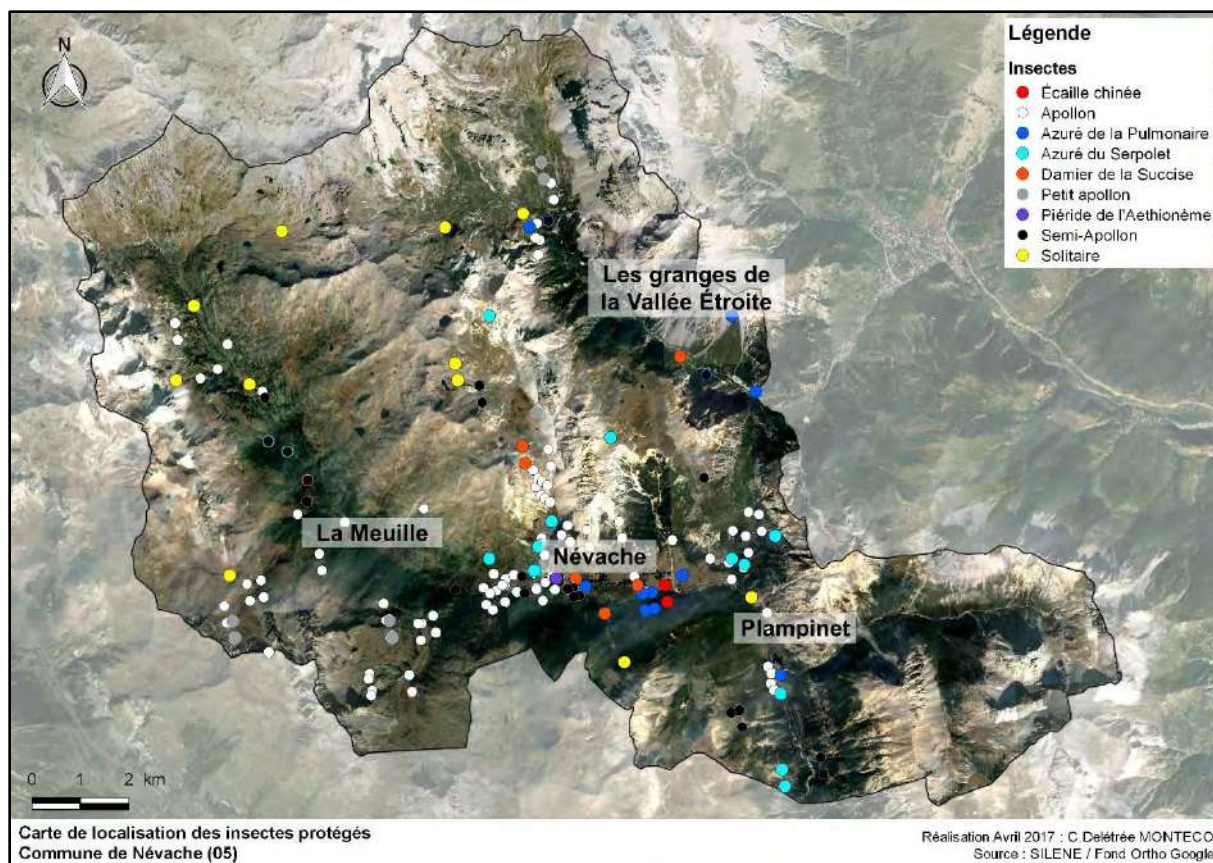
Carte 51 : Localisation des mammifères protégés (hors chiroptères)

Concernant les chiroptères, 14 espèces sont signalées sur la commune comme le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*), la Vespère de Savi (*Hypsugo savii*), la **Barbastelle d'Europe** (*Barbastella barbastellus*) a été **classée quasi-menacée** par la liste rouge de l'UICN en 2016, elle présente un enjeu de conservation fort pour le site Natura 2000 de La Clarée. Tous les chiroptères sont protégés en France.



Carte 52 : Localisation des données pour les chiroptères

Enfin, les milieux ouverts de la commune attirent également de nombreuses espèces de papillons diurnes et nocturnes (plus de 180 espèces inventoriées), citons par exemple l'**Apollon** (*Parnassius apollo*), le **Petit apollon** (*Parnassius phoebus*), le **Semi-Apollon** (*Parnassius mnemosyne*) le **Solitaire** (*Colias palaeno*), le **Damier de la Succisse** (*Euphydryas aurinia*), la **Piérade de l'Aethionème** (*Pieris ergane*), l'**Azuré du Serpolet** (*Maculinea arion*) et l'**Azuré de la Pulmonaire** (*Maculinea alcon*) huit espèces protégées en France. Parmi les espèces nocturnes, une espèce protégée est présente : l'**Écaille chinée** (*Euplagia quadripunctaria*). L'isabelle de France n'a pas été inventoriée sur le site malgré des recherches ciblées (Etude Proserpine 2008 – 2009).



Carte 53 : Localisation des papillons protégés

3.5. SYNTHÈSE ET ÉVALUATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

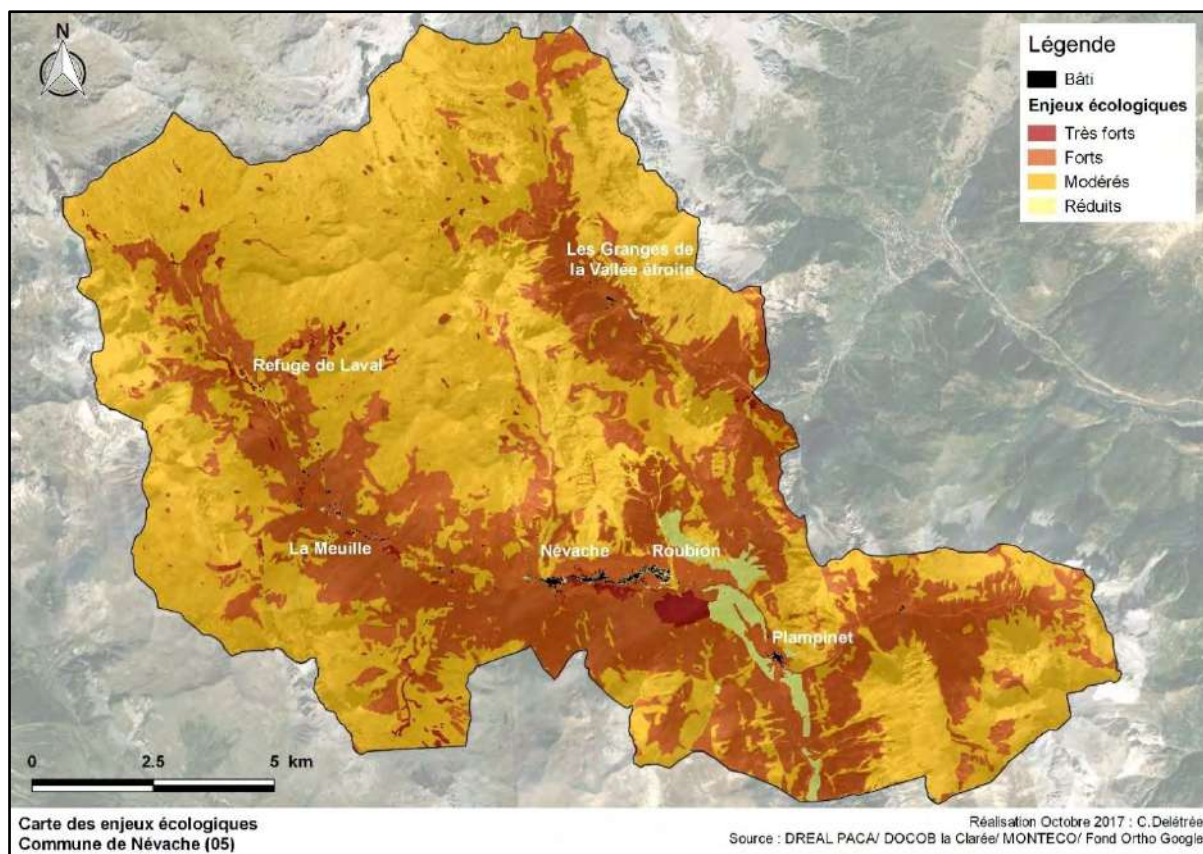
La commune de Névache présente une diversité écologique très forte, confirmée par la présence de zonages patrimoniaux et réglementaires sur la totalité du territoire. Les enjeux écologiques sur la commune ont été définis à partir des enjeux identifiés par le DOCOB du site de la Clarée. Ces enjeux peuvent être de forts à réduits en fonction de la nature des habitats naturels, de leur caractère patrimonial, de leur rareté, de la présence d'espèces patrimoniales (faune et flore) et de l'influence anthropique.

Les principaux enjeux écologiques sont donc :

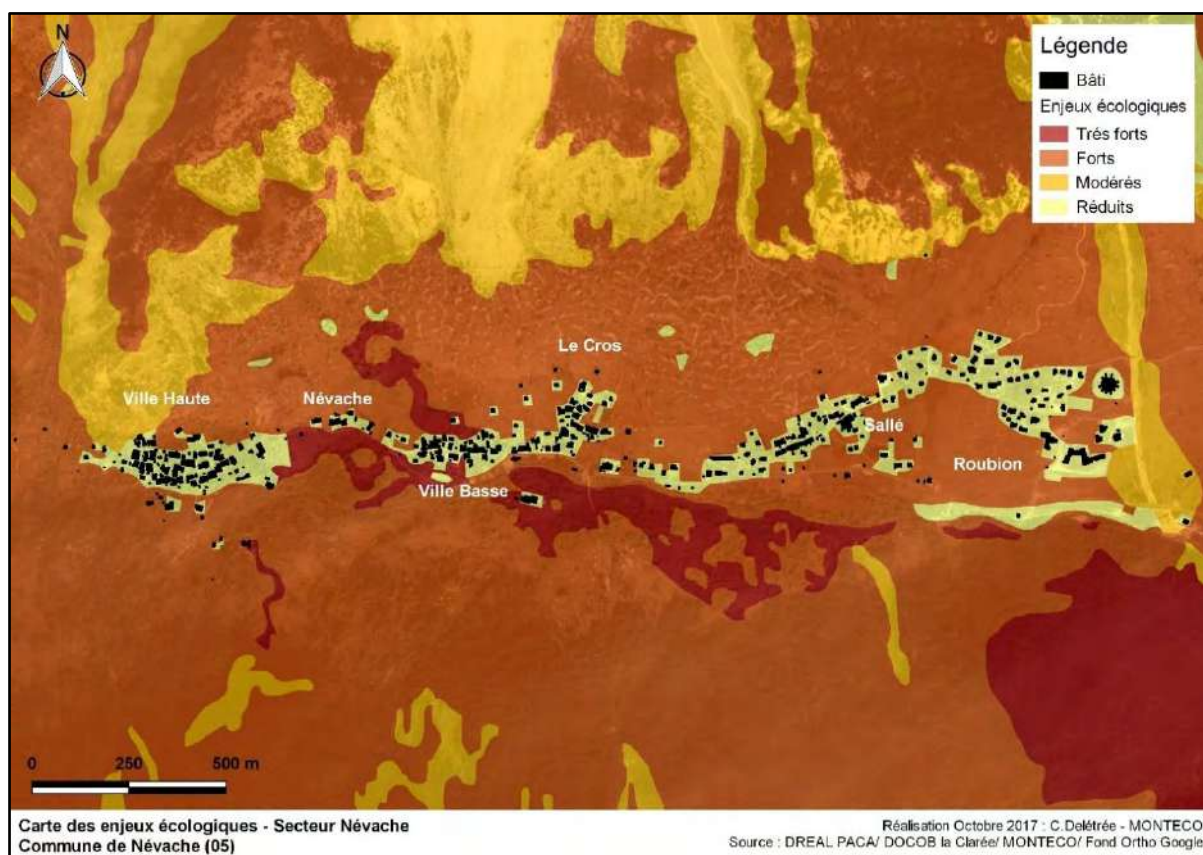
Milieux	Principaux enjeux	Niveau d'enjeu écologique local
Milieux humides	Haute valeur patrimoniale (habitats, espèces), surface importante sur la commune, milieux parfois situés à proximité immédiate des zones urbanisées.	Fort à très fort
Forêts : Sapinière - Pessière	Haute valeur patrimoniale, rareté de l'habitat pour le secteur biogéographique, bonne qualité de conservation globale hors quelques secteurs (Bois noir) et surface significative.	Très fort

Fourrés à Pin mugo	Haute valeur patrimoniale, rareté de l'espèce, en limite occidentale de répartition, bon état de conservation.	Très fort
Milieux herbacés ouverts : pelouses alpines et subalpines, les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement et les prairies de fauche de montagne	Haute valeur patrimoniale, surfaces importantes. Les prairies de fauche sont des habitats souvent en contact avec les secteurs urbanisés de la commune.	Fort
Landes alpines et boréales	Habitats et refuge pour le Dracocéphale, les galliformes, ... Diversité des faciès. Surfaces importantes.	Fort
Cours d'eau et ripisylves	Composition spécifique d'intérêt, rôle important pour la diversité faunistique et pour certaines espèces à enjeux et rôle fonctionnel important (dont maintien des berges, régulation des crues et épuration de l'eau).	Fort
Boisements de Pin à crochet	Haute valeur patrimoniale, sur la commune, ils sont fortement représentés (site d'importance régionale)	Fort
Autres boisements et formations à Genévrier commun	Communs en PACA mais habitat favorable ici à différentes espèces patrimoniales en formation en mosaïque avec d'autres habitats naturels.	Modéré
Milieux rocheux	Participent à la haute valeur de la diversité biologique de la commune, habitats favorables à des espèces patrimoniales, certains faciès sont communs en PACA, d'autres plus rares.	Modéré

Tableau 28 : Enjeux écologiques



Carte 54 : Evaluation des enjeux écologiques pour la commune de Névache



Carte 55 : Evaluation des enjeux écologiques : zoom sur les secteurs urbanisés

A noter : pour les prairies de fauche, l'enjeu est considéré comme très fort pour le site Natura 2000. Ici, il est considéré comme fort de par la prise en compte de la variabilité de ce milieu et de leur état de conservation. En effet, nous admettons une nuance entre une prairie dégradée, eutrophisée, à la diversité biologique réduite et une prairie en bon état de conservation présentant une bonne diversité biologique.

Aussi, concernant les milieux rocheux, l'enjeu de conservation local est globalement considéré comme réduit au DOCOB du site Natura 2000 du fait notamment que ces habitats sont soumis à de faibles menaces et que leur conservation n'est pas menacée (certains des faciès sont aussi communs en PACA). Ici, nous considérons pour le grand type d'habitat « milieux rocheux » que l'enjeu, non de conservation, mais écologique est modéré du fait de la valeur écologique globale de ce type d'habitat sur la commune.

- Une commune à l'environnement préservé, avec des enjeux y compris à proximité des zones urbaines ;
- Des enjeux à minima modérés sur quasiment l'ensemble des secteurs hors urbanisation ;
- Des zones urbaines encadrées par des enjeux forts à très forts, notamment des prairies de fauche et donc d'éventuelle extension qui auront forcément des impacts sur ces espaces.

CHAPITRE .2 : ENVIRONNEMENT HUMAIN

1. EVOLUTION URBAINE

1.1. HISTOIRE DE LA COMMUNE

1.1.1. LES ORIGINES

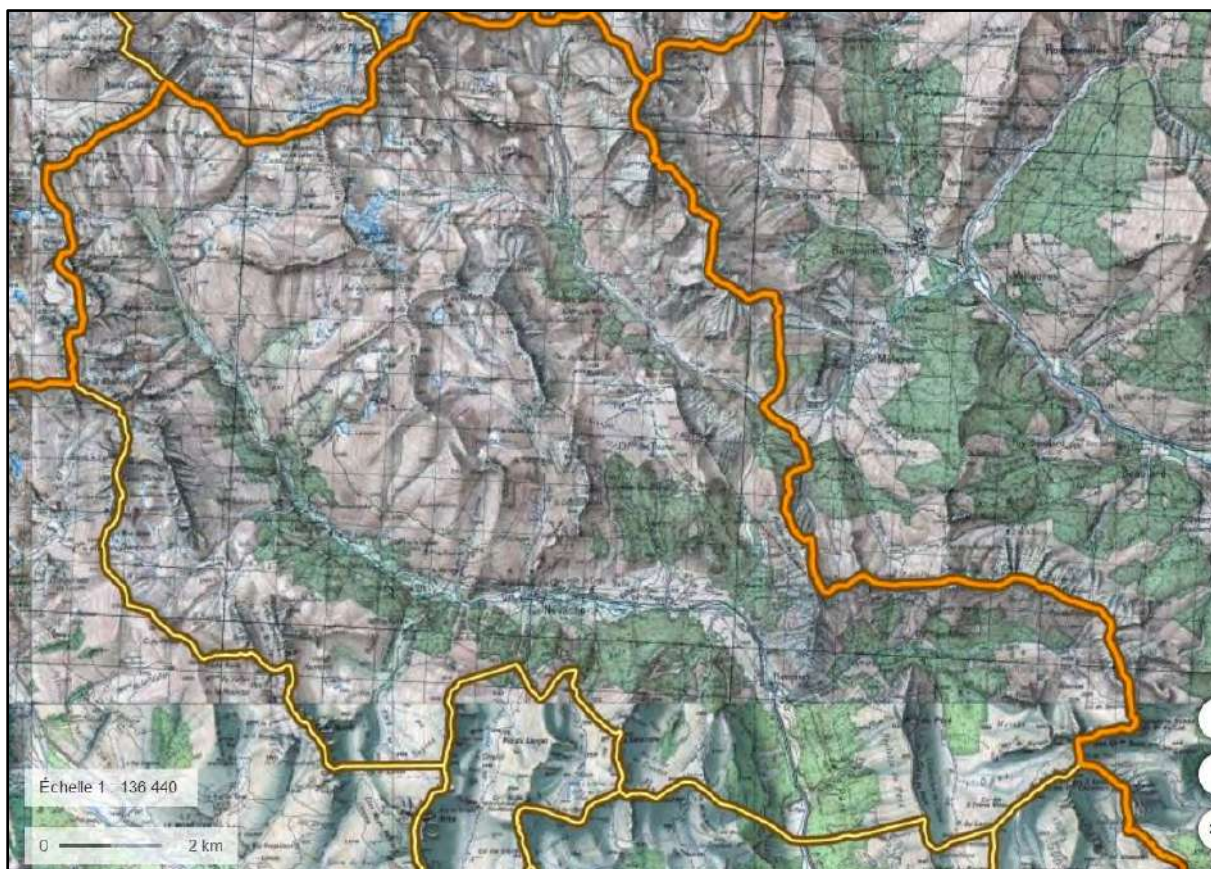


Carte 56: carte de Cassini (1744)

Névache a longtemps fait partie de l'Italie toute proche. « Annevasca valle » (la vallée enneigée) appartenait à la seigneurie italienne de Bardonnèche. Navaschia puis Neuvache au 18^e siècle, ce n'est qu'en 1713 à la suite du traité d'Utrecht que Névache et la vallée de la Clarée sont cédées définitivement au duc de Savoie et se rattachent au royaume de France.

C'est au XI^e siècle que se forme la ville haute de Névache par le déplacement des habitants d'un village un peu plus bas dans la vallée « Le Roubion » (au débouché de très anciens chemins descendant des cols : Echelle et Thures d'un côté, Cristol et Buffère de l'autre). En effet ceux-ci viennent chercher protection autour du fort (« castrum de Navaschia ») se protégeant ainsi des invasions et des élans rageurs de leur torrent le Roubion. C'est ainsi que naît la ville haute de Névache autour du fort. Outre Roubion, d'autres sites sont abandonnés par la suite : les Pacaux au-dessus de Saint-Hippolyte, et Fanagier sous le Guion, quittés dès le XVIII^e siècle, et en face, le Bourget et Maisons-Longues, détruits au VIII^e siècle par un éboulement au lieu-dit les Arras. L'ensemble de ces anciens villages sera abandonné définitivement à la fin du XIX^e siècle, lorsque la commune de Névache comptait son maximum d'habitants (environ 900).

1.1.2. XXe SIECLE A AUJOURD'HUI



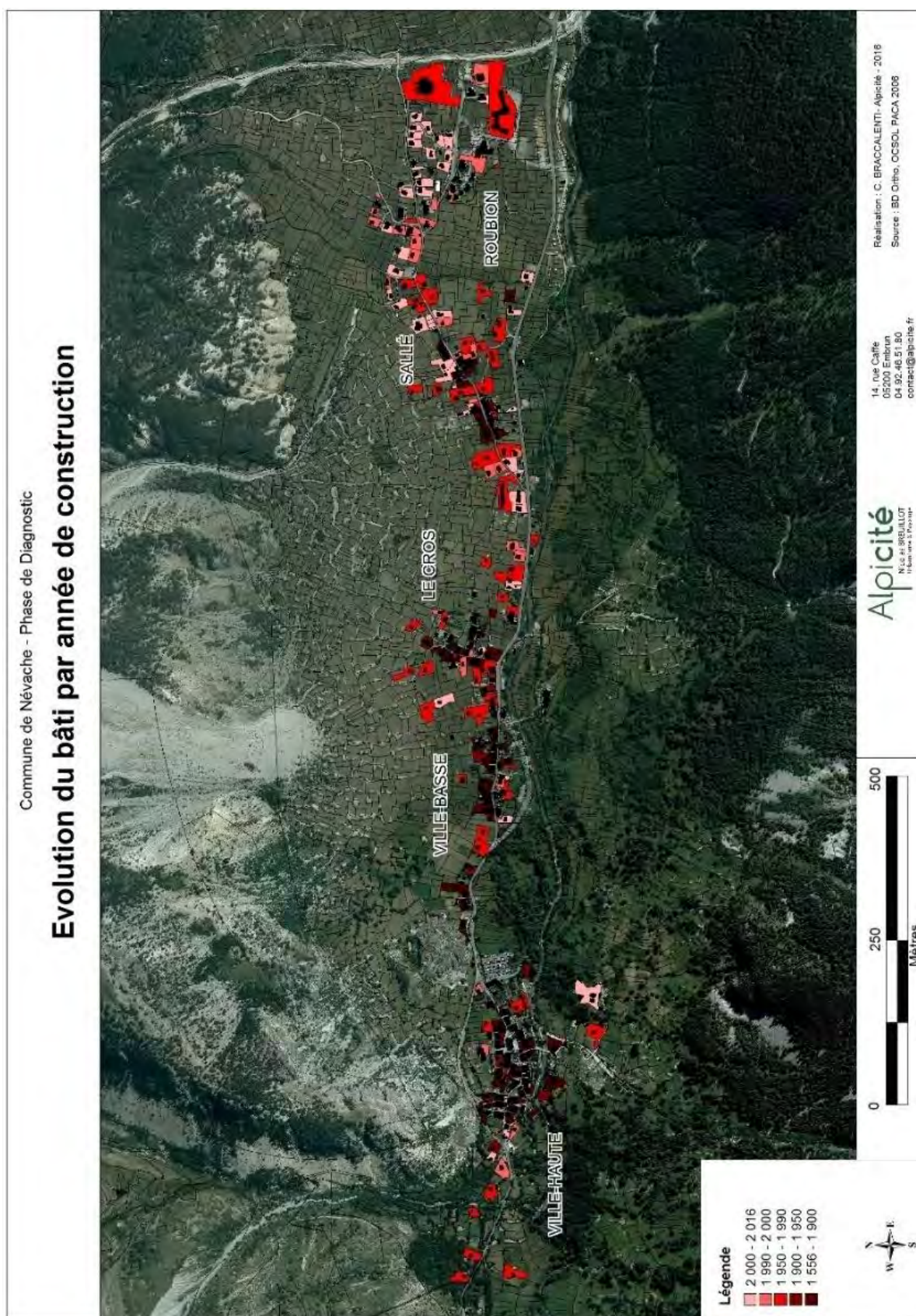
Carte 57: Carte IGN 1950 (Source : geoportail)

Le territoire de la commune s'est agrandi de la Vallée Étroite (auparavant italienne) en 1947, à la suite des rectifications de frontière après la Seconde Guerre mondiale.

Le hameau du Roubion (nouveau), s'est construit dans les années 1970, autour du chalet de Vitrolles. L'ensemble des hameaux de Névache (Plampinet, Sallé, Fortville/Le Cros, Ville basse, Roubion et Saint- Hyppolite) se sont progressivement construits au cours du siècle dernier.

La Ville Haute est le chef-lieu. Elle est le dernier village de la vallée, au-delà ne se trouvent que des constructions d'alpages caractéristiques de la Haute Clarée.

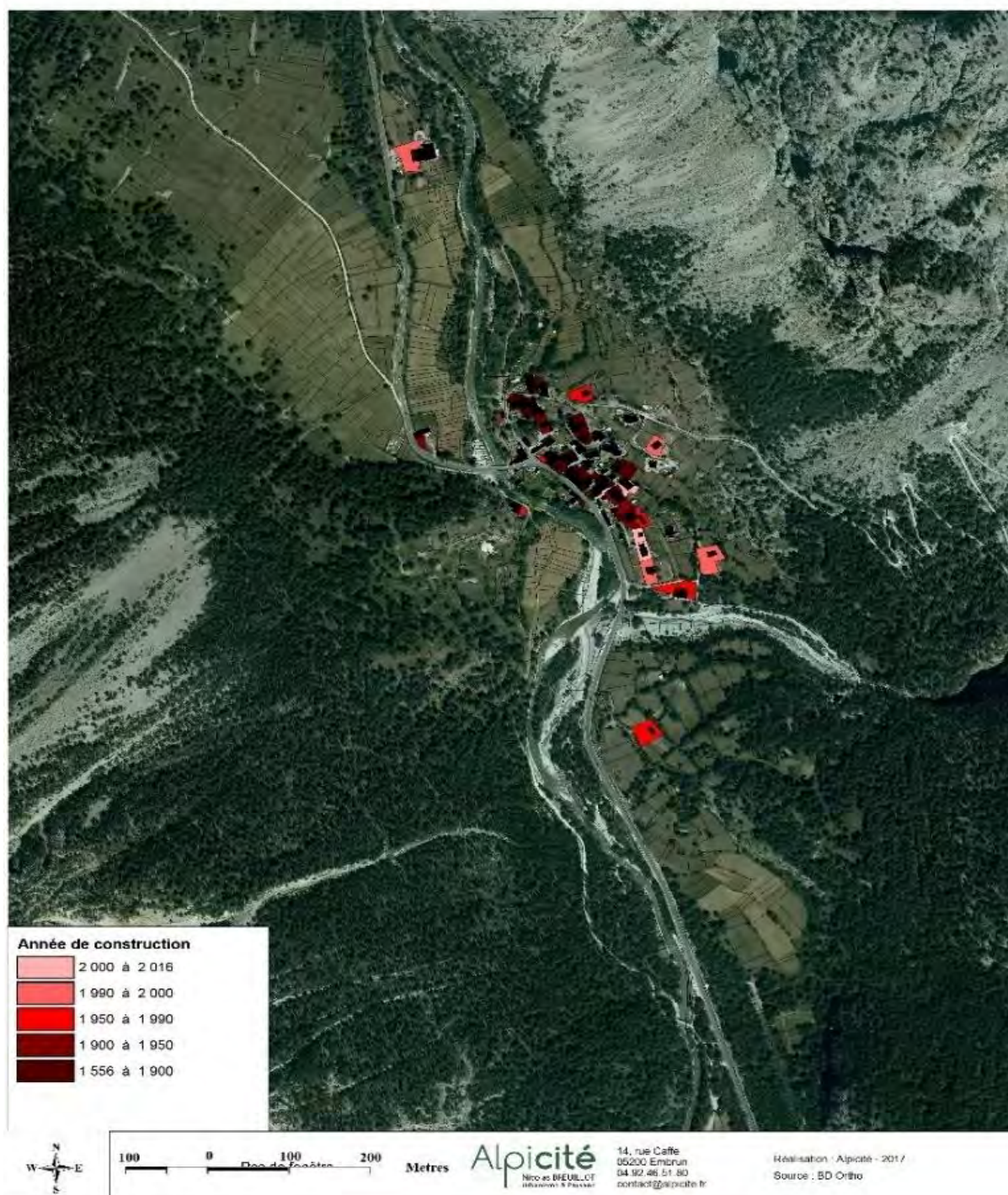
1.2. EVOLUTION DE LA TACHE URBAINE



Carte 58: Evolution du bâti par année de construction

Commune de Névache - Phase de Diagnostic

Evolution du bâti par année de construction - zone de Pamplinet



Carte 59 : Evolution du bâti par année de construction - zone de Plampinet

Issue d'une histoire riche, l'urbanisation de Névache a évolué au cours du temps. Sur la commune, 44,3 % des constructions datent d'avant 1900. Elles correspondent aux centres anciens de l'ensemble des hameaux de la commune. Les plus anciennes bâtisses ont été datées de 1556 et 1600. Les constructions les plus récentes (périodes 1990-2000 et 2000-2016) se concentrent principalement sur le hameau Roubion.

Cette analyse montre donc ces noyaux anciens (les parties les plus foncées) autour desquels s'est développée l'urbanisation plus récente (à partir de 1950), moins dense, avec un véritable

mitage du territoire d'une part, mais aussi la création d'un continuum urbain raccrochant plusieurs de ces noyaux.

Le phénomène est particulièrement visible entre Ville-Basse et Le Cros, ces deux entités étant en plus quasiment reliées aujourd'hui à Sallé puis au Roubion. Ne persiste qu'une légère coupure d'urbanisation d'environ 80 mètres. Visuellement, ce continuum est présent.

La coupure entre Ville-Haute et Ville-Basse a été préservée notamment « grâce » à la présence de risques et de la zone humide.

1.3. LA CONSOMMATION D'ESPACES DEPUIS 10 ANS

La loi ENE du 12 juillet 2010 oblige à fixer un objectif de modération de la consommation d'espace. Par ailleurs, la Loi de Modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 se donne pour objectif de diminuer par deux le rythme de consommation des terres agricoles.

La loi ALUR du 24 mars 2014 précise que le rapport de présentation du PLU « analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers ».

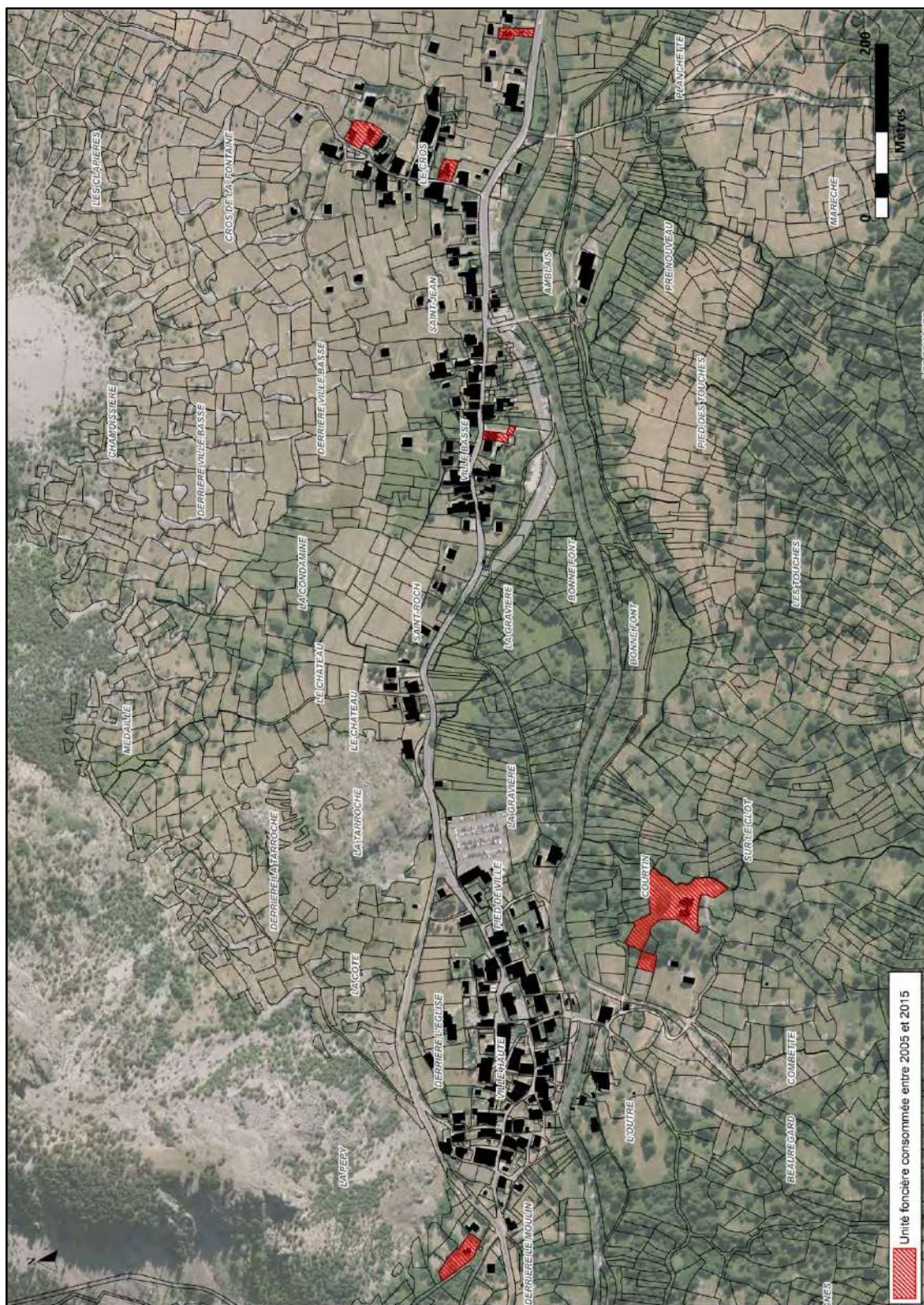
La loi ALUR précise également dans l'article L151-4 la durée sur laquelle doit porter l'analyse de la consommation d'espace passée. Cette présentation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, porte sur les « dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme ».

Le PLU devra donc intégrer cette analyse, mais le principe de modération de la consommation d'espace est par ailleurs intégré au SCoT du Briançonnais, qui comme on l'a vu accorde à chaque territoire des capacités de développement et des densités minimales à respecter sur les extensions de l'urbanisation.

La compatibilité du PLU par rapport à la modération de la consommation d'espace sera donc ici démontrée par rapport au SCoT du Briançonnais.

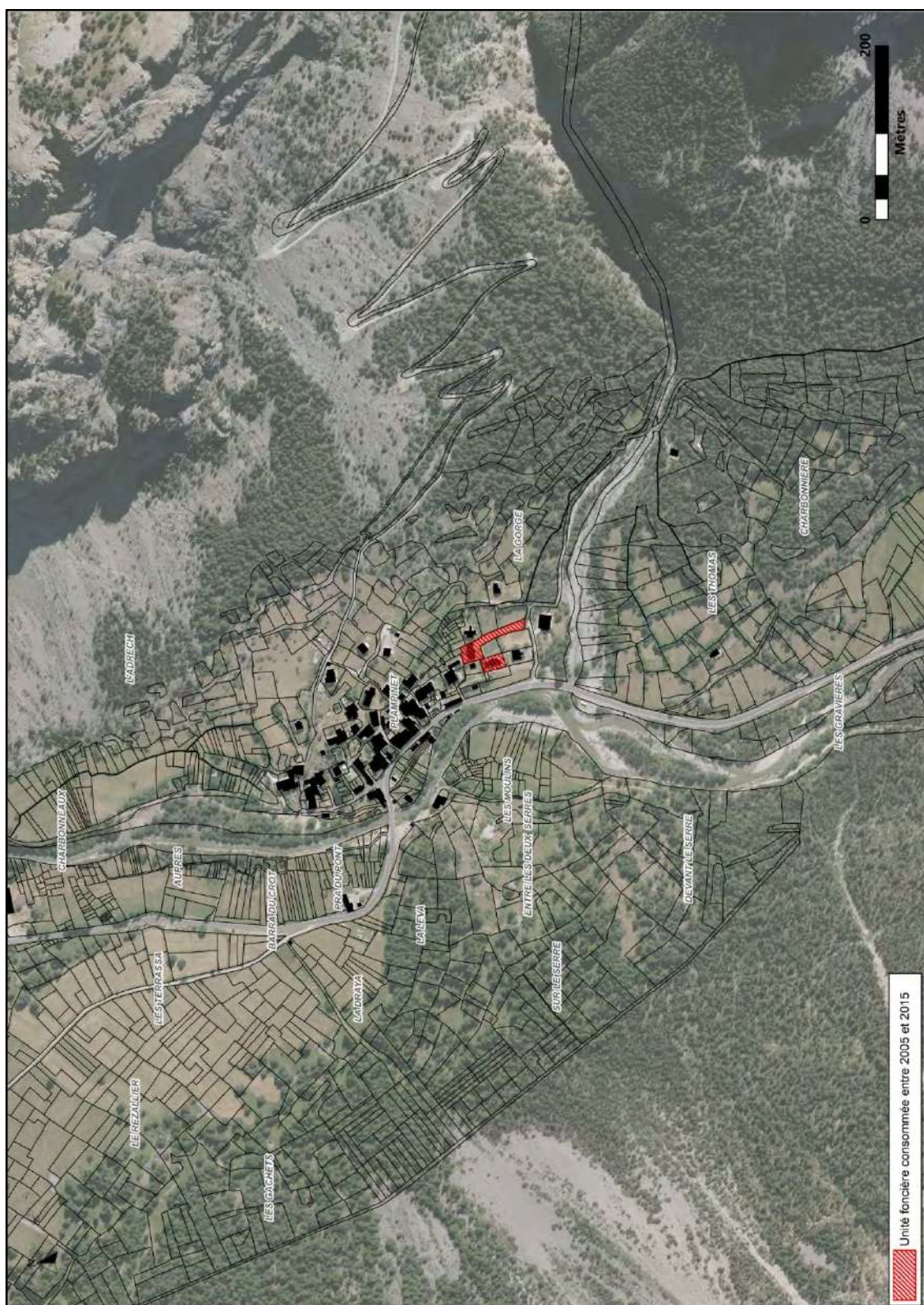
Secteur	Typologie de la nouvelle occupation	Surface consommée en hectare			Totaux	Totaux
		Agricole	Naturelle	Urbaine		
Ville-Haute	Bâti		0,10		0,10	0,10
	Infrastructure				0,00	
Ville-Basse	Bâti		0,04		0,04	0,04
	Infrastructure				0,00	
Le Cros	Bâti		0,04	0,09	0,13	0,13
	Infrastructure				0,00	
Sallé	Bâti		0,48		0,48	0,48
	Infrastructure				0,00	
La Chapelle des ames	Bâti	0,36		0,09	0,44	0,44
	Infrastructure				0,00	
Roubion	Bâti	0,18	1,05		1,22	1,32
	Infrastructure		0,09		0,09	
Plampinet	Bâti		0,14		0,14	0,14
	Infrastructure				0,00	
Autre	Bâti		0,65		0,65	0,65
	Infrastructure				0,00	
Totaux		0,53	2,59	0,18	3,30	3,30
Ensemble	Bâti	0,53	2,50	0,18	3,21	3,21
	Infrastructure	0,00	0,09	0,00	0,09	0,09

Tableau 29: Type de surface consommée et localisation



Carte 60: Consommation d'espace de 2005 à 2015 sur Ville Haute – Ville-Basse - Le Cros

SARL Alpicité – www.alpicite.fr



Carte 62: Consommation d'espace de 2005 à 2015 sur Plampinet

L'analyse de la consommation d'espace se base sur la consommation entre 2005 et 2015 aux Unités Foncières (croisement de données MAJIC, orthophotos, terrain et analyse des PC/PA).

Les surfaces totales consommées en 10 ans sur la commune représentent 3,3 ha.

La dissociation entre espaces agricoles et naturels est ici ténue puisque l'ensemble des terres de la vallée avait probablement à l'origine une vocation agricole de type prairie ou pâturage.

Il a été considéré que les surfaces à l'intérieur de la PAU et qui donc n'avaient plus de vocation agricole étaient des espaces naturels, à l'exception de celles où l'on observe encore une action agricole de type fauche.

Le bâti est ici exclusivement de bâti d'habitation ou d'hébergement touristique.

Selon cette analyse, 78,5 % des surfaces consommées l'ont été sur des zones naturelles, 16 % sur des espaces agricoles et 2 unités foncières présentaient déjà une perte du caractère naturelle ou agricole et ont été considérées comme des surfaces « urbaines ».

Le secteur du Roubion est celui qui présente les plus grandes surfaces consommées avec 40 % du total. Il correspond effectivement au secteur de développement récent de la commune où de nombreux lots ont été créés et mis à la vente, avec quasi exclusivement la construction de chalets.

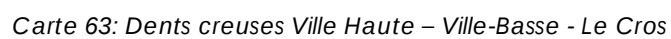
Cette consommation a été réalisée avec une densité de construction située en 15 et 16 logements/ha :

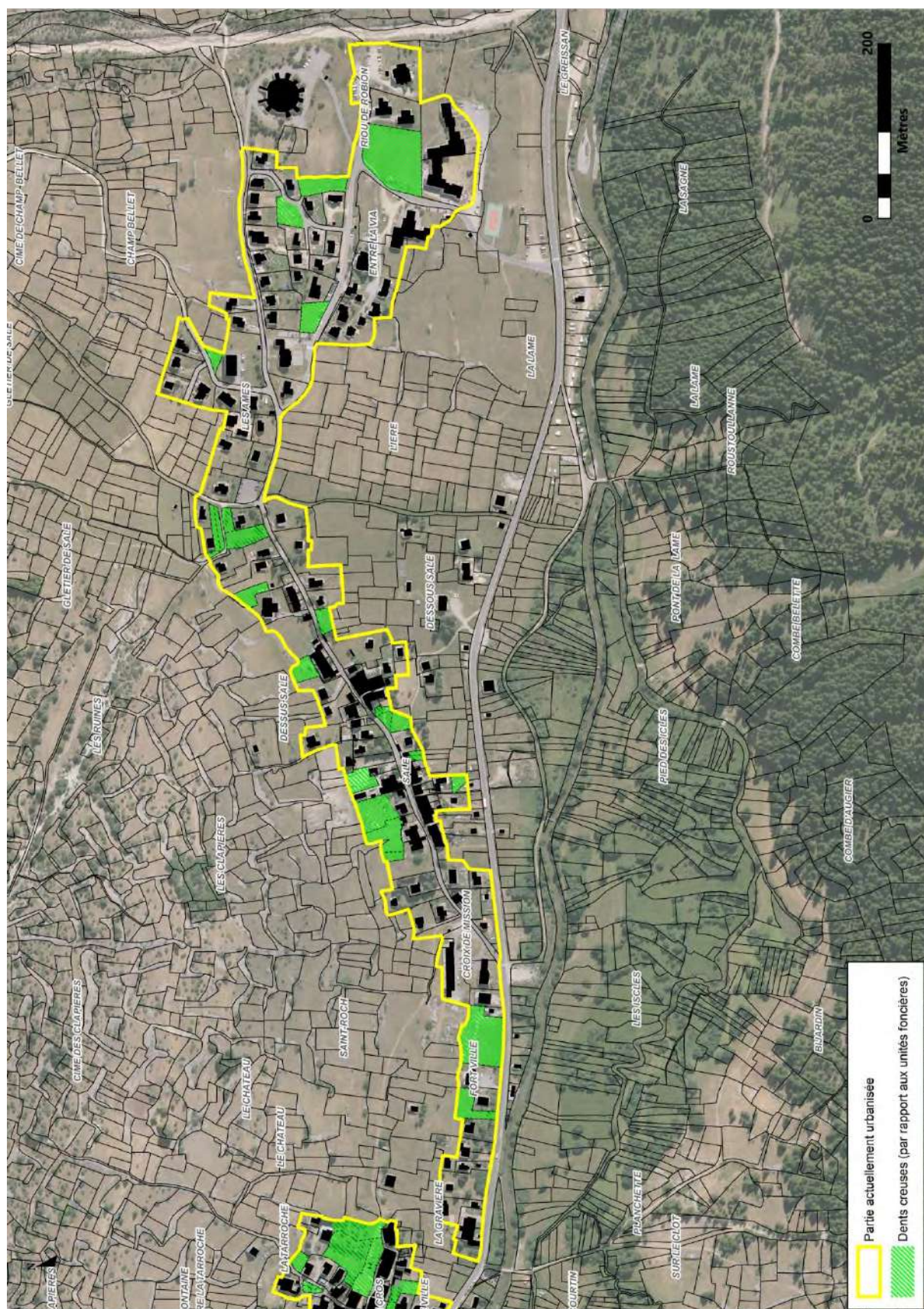
- Sur la base des données MAJIC affinées avec le terrain et les photographies aériennes : 16 logements/ha ;
- Sur la base de l'analyse de consommation croisée avec les données MAJIC : 15 logements/ha.

1.4. ESTIMATION DU POTENTIEL CONSTRUCTIBLE

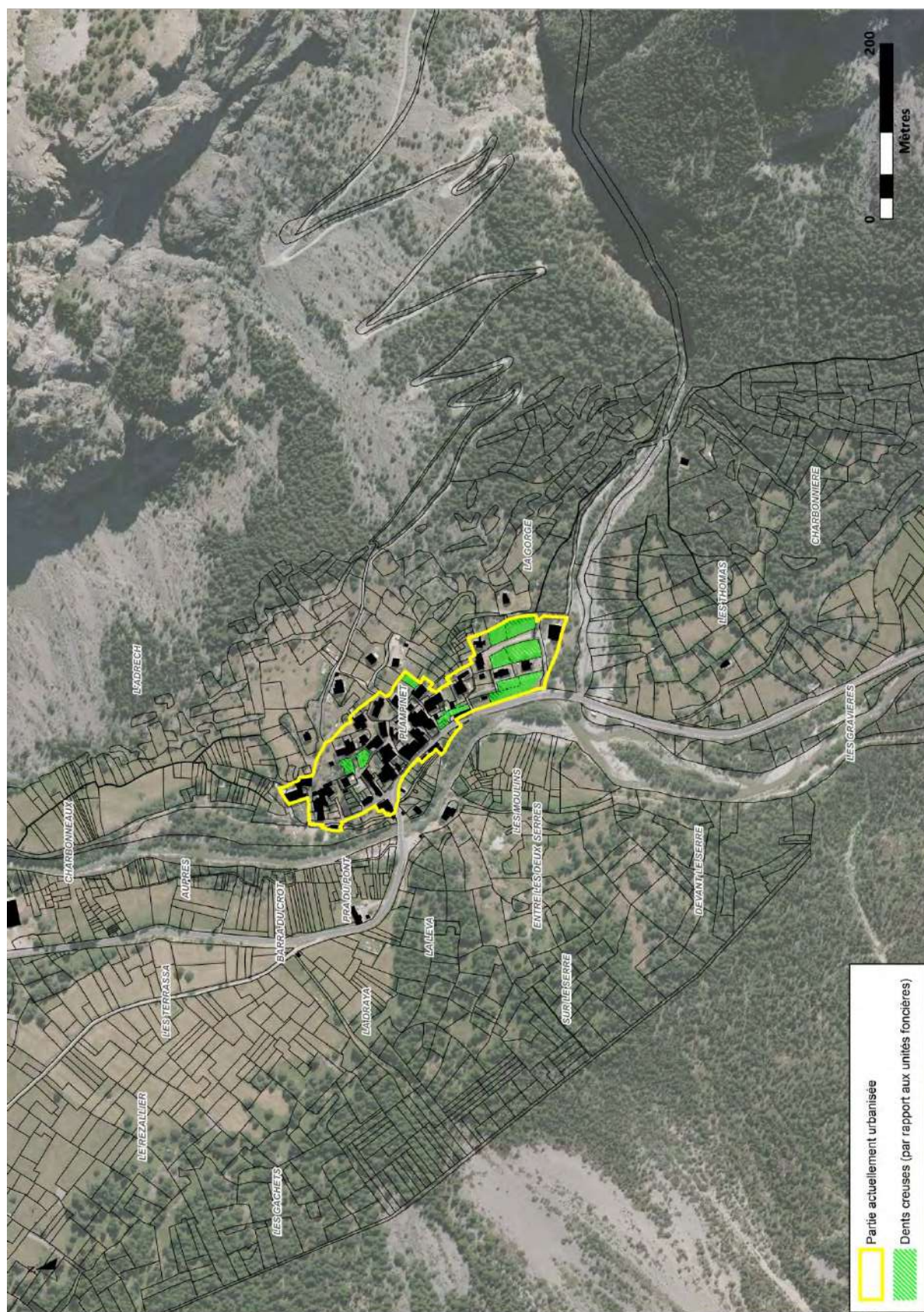
L'estimation du potentiel constructible consiste à définir les surfaces non bâties, les dents creuses, à l'intérieur de l'enveloppe urbaine ou Parties Actuellement Urbanisées (PAU). En effet, la loi ALUR impose densifier en priorité les PAU avant d'envisager des extensions urbaines.

L'analyse des dents creuses est réalisée sur la base des unités foncières (qui sont présentes sur les cartes). Cette analyse est croisée avec les données PPRn, plus d'éventuelles observations de terrain afin de supprimer les parcelles qui seraient inconstructibles pour ces raisons.





Carte 64: Dents creuses au Sallé et Roubion



Carte 65: Dents creuses à Plampinet

Secteur	Occupation des sols (ha)			Total
	Agricole	Naturel	Urbain	
Ville-Haute	0,30	0,13	-	0,44
Ville-Basse	0,25	0,05	0,04	0,34
Le Cros	0,05	0,46	-	0,51
Sallé	0,80	-	0,07	0,90
La Chapelle des ames	0,19	0,12	-	0,31
Roubion	0,14	0,54	-	0,68
Plampinet	0,16	0,26	-	0,42
Total	2,29	1,18	0,12	3,60

Tableau 30 : Surfaces des dents creuses par secteur

Le potentiel constructible traduit par les dents creuses présentes au sein des parties actuellement urbanisées de la commune est de 3,60 ha d'après l'analyse réalisée sur la base des unités foncières.

Ces dents creuses sont disséminées sur le territoire, avec tout de même un potentiel le plus important sur Sallé et le Roubion mais peu de tènements de surface importante nécessitant des interventions spécifiques (pour les plus importants, un tènement de 4300 m² au Roubion mais sur lequel la commune est déjà en discussion avec le propriétaire ; un tènement de 2800 m² sur la partie ouest de Sallé ; un tènement de 3900 m² au Cros).

Ces secteurs de plus de 2500 m² et moins de 5000 m² de devront être traités spécifiquement au regard des prescriptions du SCoT (règles de PU).

Par ailleurs, l'occupation des sols sur ces secteur est dominée par des terres agricoles.

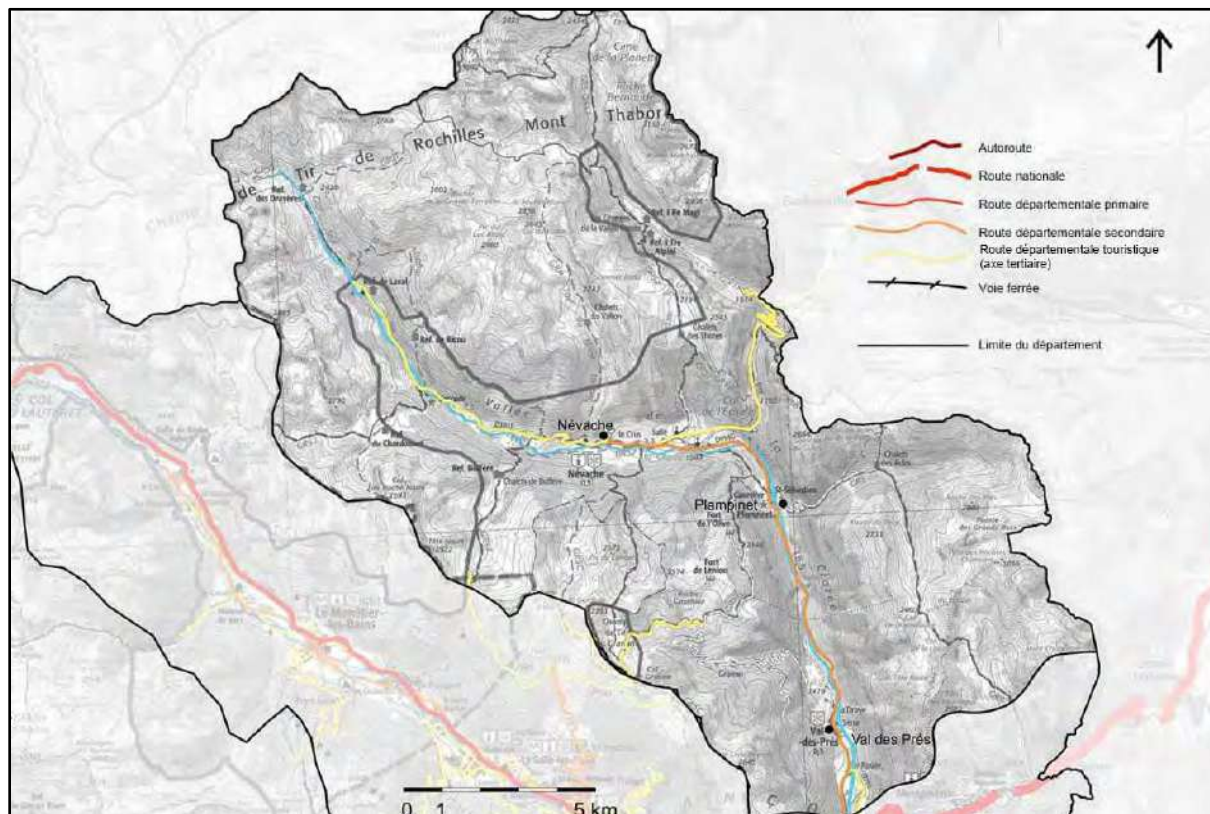
Ce potentiel vient s'ajouter aux 2 ha accordés en extension par le SCoT du Briançonnais et devront être traités de manière prioritaire pour les besoins de l'urbanisation. Ils ne seront pas à justifier en tant que consommation d'espace dans ce document, mais leur potentiel en matière d'urbanisation devra tout de même être justifié.

- Des pôles anciens assez marqués autour desquels s'est organisée l'urbanisation plus récente, souvent de manière diffuse ;
- Une urbanisation récente essentiellement développée au Roubion puis sur Sallé et au sud de Plampinet ;
- Une consommation d'espace de 3,3 ha sur la période 2005 / 2015 et une densité de construction comprise entre 15 et 16 logements / ha.
- Un potentiel « primaire » de 3,60 ha en dents creuses qui n'est pas à comptabiliser en consommation d'espaces dans le cadre du SCoT ;
- Des dents creuses réparties dans tous les hameaux, avec un potentiel plus important sur Sallé et le Roubion ;
- 3 dents creuses à traiter en tant que « PU » au SCoT.

1.5. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE ET LES DEPLACEMENTS

1.5.1. LES DEPLACEMENTS ROUTIERS

1.5.1.1. Le réseau viaire



Carte 66: Axes routiers sur le territoire de Névache – Source : <http://www.paysages-hautesalpes.fr/>

Névache est desservie jusqu'à son village (Ville-Haute) par une route départementale secondaire, la D994g, qui débute au niveau de Val-des-Prés, qu'elle dessert également, à partir de la N94 (qui relie Gap à Montgenèvre) et se termine en cul de sac. Il faut une vingtaine de minutes pour relier la N94 à Ville-Haute à Névache.

Sur la commune, la D994g se prolonge en haute vallée de la Clarée jusqu'au refuge de Laval par la D301t (« t » = touristique), route fermée l'hiver et desservie par navette l'été (route fermée dans le sens montant de 10 h et 18 h). Elle s'y termine en impasse. Elle bifurque également au niveau de Roubion vers l'est et le Col de l'Echelle et l'Italie par la D1t, fermée l'hiver. Cette route est aussi le seul accès vers la Vallée Etroite.

L'axe principal de desserte, la RD994g, voit passer 1 585 véhicules par jour en moyenne en 2012 (trafic exprimé en Moyenne Jour-nalière Annuelle – MJA, source : Département des Hautes Alpes).

La RD1t via le Col de l'Echelle recense 279 véhicules par jour en moyenne en 2012 (MJA-source : Département des Hautes Alpes).

Ce réseau est complété par les dessertes internes des hameaux, avec des voies souvent étroites et des centres souvent interdits aux non riverains ; et quelques pistes, dont l'une permet notamment de rejoindre les Chalets des Acles.

1.5.1.2. Transports en commun

Accès à Névache :

L'accès à Névache par les transports en commun est réalisé par bus, système qui reste ici relativement coûteux (11€ par trajet depuis Briançon – 35 minutes). C'est un système de navette sur réservation.

Les horaires et dates sont les suivants (source : résalp) :

Horaires de la Ligne BRIANCON – NEVACHE – BASSE SAISON 2017-2018

Horaires valables du 8 janvier 2018 au 09 février 2018, du 12 mars 2018 au 2 avril 2018,
 du 2 juin 2018 au 29 juin 2018 et du 3 septembre 2018 au 30 septembre 2018

	Vendredi, Samedi et Dimanche <u>Navette sur réservation</u>	Vendredi, Samedi et Dimanche <u>Navette sur réservation</u>
Briançon – Gare SNCF	09 :00	18 :05
Briançon – Collège Garcins	--	--
Briançon – Porte d'Embrun (Lycée/collège)	--	--
Briançon – Champs de Mars	09 :05	18 :10
La Vachette	09 :10	18 :15
Val des Prés - Ecole	09 :15	18 :20
Val des Prés – Le Serre	09 :16	18 :21
Val des Prés – Pont de la Draye	09 :17	18 :22
Plampinet	09 :25	18 :30
Névache – Le Roubion	09 :29	18 :34
Névache – Croix de Mission	09 :30	18 :35
Névache – Le Bon Coin	09 :32	18 :37
Névache – Office de Tourisme	09 :35	18 :40

	Vendredi, Samedi et Dimanche <u>Navette sur réservation</u>	Vendredi, Samedi et Dimanche <u>Navette sur réservation</u>
Névache – Office de Tourisme	09 :35	18 :45
Névache – Le Bon Coin	09 :36	18 :46
Névache – Croix de Mission	09 :38	18 :48
Névache – Le Roubion	09 :40	18 :50
Plampinet	09 :45	18 :55
Val des Prés – Pont de la Draye	09 :53	19 :03
Val des Prés – Le Serre	09 :56	19 :06
Val des Prés - Ecole	09 :58	19 :08
La Vachette	10 :03	19 :13
Briançon – Champs de Mars	10 :08	19 :18
Briançon – Porte d'Embrun (Lycée/collège)	10 :10	19 :20
Briançon – Collège Garcins	--	--
Briançon – Gare SNCF	10 :15	19 :25

Horaires de la Ligne BRIANÇON – NEVACHE – HAUTE SAISON 2017-2018

Horaires valables du 23 décembre 2017 au 7 janvier 2018, du 10 février 2018 au 11 mars 2018
et du 30 juin 2018 au 2 septembre 2018

	Tous les jours <u>Navette sur réservation</u>	Vendredi, Samedi et Dimanche <u>Navette sur réservation</u>	Tous les jours <u>Navette sur réservation</u>
Briançon – Gare SNCF	09 :00	11 :30	18 :05
Briançon – Collège Garcins	--	--	--
Briançon – Porte d'Embrun (Lycée/collège)	--	--	--
Briançon – Champs de Mars	09 :05	11 :35	18 :10
La Vachette	09 :10	11 :40	18 :15
Val des Prés - Ecole	09 :15	11 :45	18 :20
Val des Prés – Le Serre	09 :16	11 :46	18 :21
Val des Prés – Pont de la Draye	09 :17	11 :47	18 :22
Plampinet	09 :25	11 :55	18 :30
Névache – Le Roubion	09 :29	11 :59	18 :34
Névache – Croix de Mission	09 :30	12 :00	18 :35
Névache – Le Bon Coin	09 :32	12 :02	18 :37
Névache – Office de Tourisme	09 :35	12 :05	18 :40

	Tous les jours <u>Navette sur réservation</u>	Vendredi, Samedi et Dimanche <u>Navette sur réservation</u>	Tous les jours <u>Navette sur réservation</u>
Névache – Office de Tourisme	09 :35	12 :05	18 :45
Névache – Le Bon Coin	09 :36	12 :06	18 :46
Névache – Croix de Mission	09 :38	12 :08	18 :48
Névache – Le Roubion	09 :40	12 :10	18 :50
Plampinet	09 :45	12 :15	18 :55
Val des Prés – Pont de la Draye	09 :53	12 :23	19 :03
Val des Prés – Le Serre	09 :56	12 :26	19 :06
Val des Prés - Ecole	09 :58	12 :28	19 :08
La Vachette	10 :03	12 :33	19 :13
Briançon – Champs de Mars	10 :08	12 :38	19 :18
Briançon – Porte d'Embrun (Lycée/collège)	10 :10	12 :40	19 :20
Briançon – Collège Garcins	--	--	--
Briançon – Gare SNCF	10 :15	12 :45	19 :25

Le bus scolaire est quant à lui à 4€ le trajet avec les horaires suivants (hors vacances scolaires) :

- Sens Névache - Briançon (du lundi au vendredi) : 7h10
- Sens Briançon - Névache : mercredi : 12h25 / Lun - Ma - Je - Ven : 17h / Lun - Ma - Je - Ven : 18h15

Depuis la gare TGV d'Oulx, il faudra prendre un premier bus vers Briançon (9€ ou 7€50), puis la navette Briançon / Névache.

Le système bien que coûteux, fonctionne bien.

Les gares les plus proches sont celles de Briançon (train), Bardonnechia (TGV), mais aucune liaison bus prévue (Taxi – 16 km en été par le Col de l'Echelle), et Oulx (TGV).

Les aéroports les plus proches sont Turin, Grenoble, Lyon et Marseille, avec une liaison depuis Turin par « linkbus ». Depuis les autres aéroports, train + bus.

Desserte interne :

La fréquentation des deux hauts lieux du tourisme que sont la haute vallée de la Clarée et la vallée étroite entraîne des nuisances de trafic routier : en été, les routes étroites et sinueuses qui desservent ces sites ne sont pas adaptées à de telle fréquentation. Cela a pour conséquence des problèmes de croisement de véhicules, de stationnement sauvage et de concentration de véhicules en bout de vallée, particulièrement marqués dans la vallée étroite.

Cette sur-fréquentation estivale représente une source de nuisances liées principalement à l'utilisation des véhicules individuels. La circulation intense sur cette route très étroite par endroits, provoque l'engorgement rapide des parkings, le stationnement anarchique de nombreux véhicules le long de la chaussée et dans les prairies. Cette situation engendre une pollution sonore, visuelle, atmosphérique et une dégradation du site, préjudiciable aux habitants, aux visiteurs ainsi qu'à la faune et à la flore.

Fort de ce constat, le Département, la Communauté de Communes du Briançonnais et la commune de Névache ont décidé de mettre en place un transport par navettes entre Névache quartier de Roubion et le lieu-dit Laval (en Haute Clarée donc) et de réglementer l'accès de la route aux véhicules à moteur entre 9 heures et 18 heures. Le sens descendant est par contre toujours ouvert.

Depuis 2003, ce système est mis en place une quarantaine de jours par an, durant la période estivale où la fréquentation est la plus importante.

Le stationnement des voitures est concentré sur des parkings, ainsi à Roubion, au Mélèzet (parking gratuit) et à la Ville-Haute (parking réglementé).

VENTE

Les tickets sont disponibles à la vente uniquement à Névache (Parkings du Roubion et Ville-Haute).

TARIFS

3 € le trajet simple
4 € l'aller/retour
18 € le carnet de 10 tickets
Un ticket par trajet, montée ou descente avec arrêt possible en cours de parcours.

GRATUITÉ

Entre Le Roubion et Névache pour tous, jusqu'à Laval pour :
> les enfants de moins de 12 ans,
> les guides et accompagnateurs, sur présentation de leur carte professionnelle

HORAIRES

HEURE	NEVACHE	FOUR-CHAMPEL	LAVAL	FOUR-CHAMPEL	NEVACHE	ROUBION
06:00	06:05	06:20	06:30	06:40	06:55	07:00
06:50	06:55	07:10	07:20	07:30	07:45	07:50
07:40	07:45	08:00	08:10	08:20	08:35	08:40
08:30	08:35	08:50	09:00	09:10	09:25	09:30
09:20	09:25	09:40	09:50	10:00	10:15	10:20
10:10	10:15	10:30	10:40	10:50	11:05	11:10
11:00	11:05	11:20	11:30	11:40	11:55	12:00
11:50	11:55	12:10	12:20	12:30	12:45	12:50
12:40	12:45	12:55	13:05	13:15	13:30	13:35
13:30	13:35	13:50	14:00	14:10	14:25	14:30
14:20	14:25	14:40	14:50	15:00	15:15	15:20
15:10	15:15	15:30	15:40	15:50	16:05	16:10
16:00	16:05	16:20	16:30	16:40	16:55	17:00
16:50	16:55	17:10	17:20	17:30	17:45	17:50
17:40	17:45	17:55	18:05	18:15	18:30	18:35
18:30	18:35	18:45	18:55	19:05	19:20	19:25
19:20	19:25	19:35	19:45	19:55	20:10	20:15

NOUVEAU !



Grâce à l'application Pyson, vous pouvez suivre les navettes en temps réel !



Avec l'application E-patrimoine Briançonnais découvrez des vues à 360°, des images tournées en drones, des reconstitutions... et profitez des visites virtuelles de sites remarquables et de lieux inaccessibles du Briançonnais.

Applications gratuites téléchargeables sur



RESTRICTIONS DE CIRCULATION

La route départementale entre Névache et Laval est réglementée pour les véhicules à moteur :

- > pour le stationnement ;
- > pour la circulation dans le sens montant de 9h à 18h ;
- > pour les camping-cars ainsi qu'aux véhicules tractant une caravane, du 1^{er} juillet au 31 août de 9h à 19h.

La circulation dans le sens descendant reste libre toute la journée.

Des agents d'accueil organisent le stationnement et le passage des véhicules autorisés (ayant droits de la Haute-Clarée et véhicules descendants).

Les contrevenants seront verbalisés.
Réglementation de la circulation : respectez-la pour la qualité de votre visite et votre sécurité.





La vallée de la Clarée et la vallée Étroite représentent un patrimoine paysager, naturel et culturel unique dans les Hautes-Alpes.

Ces vallées sont victimes de leur succès en été, lorsqu'une fréquentation automobile excessive les envahit.

C'est une des raisons qui a motivé la mise en place par la Communauté des Communes du Briançonnais de la navette de la Haute-Clarée.

Choisir ce mode de déplacement c'est participer à la réduction des pollutions sonores, visuelles et atmosphériques qui ternissent l'image et la quiétude de ces milieux naturels remarquables mais aussi fragiles, réduisant ainsi à terme leur attractivité.

En empruntant la navette de la Haute-Clarée, vous contribuez à la gestion durable de ce site remarquable.

La Communauté des Communes du Briançonnais et ses partenaires vous remercient.

Ils s'associent aux professionnels et aux commerçants de la vallée pour vous souhaiter la bienvenue.

Bon séjour dans nos vallées...



ROUBION	NEVACHE	FONTCOUVERTE	LAVAL	FONTCOUVERTE	NEVACHE	ROUBION
08:00	08:05	08:20	08:30	08:40	08:55	09:00
08:30	08:35	08:50	09:00	09:10	09:25	09:30
09:00	09:05	09:20	09:30	09:40	09:55	10:00
09:30	09:35	09:50	10:00	10:10	10:25	10:30
10:00	10:05	10:20	10:30	10:40	10:55	11:00
10:30	10:35	10:50	11:00	11:10	11:25	11:30
11:00	11:05	11:20	11:30	11:40	11:55	12:00
11:30	11:35	11:50	12:00	12:10	12:25	12:30
12:00	12:05	12:20	12:30	12:40	12:55	13:00
12:30	12:35	12:50	13:00	13:10	13:25	13:30
13:00	13:05	13:20	13:30	13:40	13:55	14:00
13:30	13:35	13:50	14:00	14:10	14:25	14:30
14:00	14:05	14:20	14:30	14:40	14:55	15:00
14:30	14:35	14:50	15:00	15:10	15:25	15:30
15:00	15:05	15:20	15:30	15:40	15:55	16:00
15:30	15:35	15:50	16:00	16:10	16:25	16:30
16:00	16:05	16:20	16:30	16:40	16:55	17:00
16:30	16:35	16:50	17:00	17:10	17:25	17:30
17:00	17:05	17:20	17:30	17:40	17:55	18:00
17:30	17:35	17:50	18:00	18:10	18:25	18:30
18:00	18:05	18:20	18:30	18:40	18:55	19:00
18:30	18:35	18:50	19:00	19:10	19:25	19:30

Document de communication : fonctionnement des navettes – Source : CCB

En 2018, pour répondre au nombre croissant d'utilisateurs, un plus grand nombre de rotations a été proposé, avec 9 navettes de 20 places (dont plus de 80% respectant la norme d'émission EURO6, c'est-à-dire de basse émission de polluants) sur le trajet Névache Ville-Haute - Laval.

Pour la 1ère fois, pour rejoindre Névache Ville-Haute depuis le parking de Roubion au pied du col de l'Échelle, tous les voyageurs ont profité gratuitement d'une navette hybride de 70 places environ (avec accès aux personnes à mobilité réduite).

Une application a également été créée.

Horaires : 1er départ : 8h00 de Roubion / Dernier retour : 19h00 de Laval

Tarifs : aller simple : 3 € / aller-retour : 4 €. Carnet de 10 tickets : 18 € (soit 1,80 € l'aller simple).

1 ticket par trajet, dans le sens de la montée ou de la descente, avec arrêt possible en cours de route.

Gratuité :

- Trajet parking de Roubion au pied du col de l'Échelle pour tous
- Trajet Névache Ville-Haute - Fontcouverte ou Laval pour les enfants de moins de 12 ans et les guides et accompagnateurs, sur présentation de leur carte professionnelle.

Il existe également une navette pour la vallée étroite.

1.5.2. LES DEPLACEMENTS DOUX

Dans le secteur Ville Haute, Ville Basse, Sallé, Cros et Roubion :



Carte 67: Déplacements piétons sur le secteur Haut de Névache

Point 1 : Les zones dites « piétonnes » sont dangereuses pour les usagers car beaucoup de véhicules circulent au sein des hameaux (riverains et surtout personnes ne respectant pas les interdictions) et les piétons n'ayant pas d'espaces aménagés occupent la même route. Les voies sont souvent étroites.



Point 2 : En hiver la neige masque le marquage des bandes piétonnes ce qui oblige les usagers à se déplacer sur la départementale, avec le matériel de ski notamment.



Point 3 : Piétons et véhicules partagent le même espace pour circuler ce qui peut représenter un danger pour les piétons du fait de la vitesse parfois excessive des automobilistes.

Malgré des zones piétonnes aménagées les piétons empruntent la départementale.



Point 4 : Le manque d'aménagement de trottoirs ou de marquage obligent les piétons à marcher le long de la départementale.

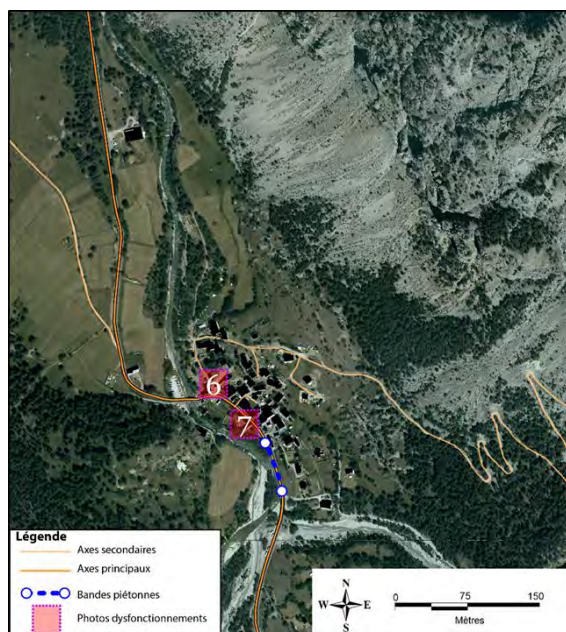


Point 5 : Au sein des hameaux, les routes sont étroites et les piétons n'ont pas de trottoirs pour circuler. Automobilistes et piétons doivent là aussi partager l'espace.



En résumé, sur ce secteur, on constate un manque d'espaces dédiés uniquement aux piétons et l'absence de liaisons sécurisées entre les hameaux. Par conséquent, les automobilistes, cyclistes et piétons partagent les mêmes voies de déplacement. Les conflits d'usage sont donc fréquents et cela implique danger et insécurité notamment en période hivernale.

Dans le secteur de Plampinet :



Carte 68: Déplacements piétons sur Plampinet

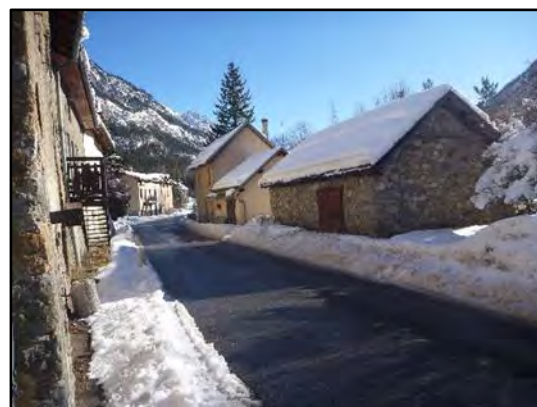
Point 6 : Des conflits d'usages sont présents sur cette route entre les piétons et les automobilistes.

Les piétons n'ont pas d'espaces dédiés et ne peuvent pas se déplacer en sécurité au sein des hameaux. Par exemple, la liaison depuis le stationnement principal du hameau, situé au nord-ouest de Plampinet nécessite de passer sans espace sécurisé sur la départementale et notamment par un pont étroit.



Point 7 : Il y a une bande piétonne à l'entrée Sud du hameau mais elle ne se prolonge pas sur toute la zone urbaine.

Pour se déplacer dans Plampinet les piétons utilisent donc la route (assez étroite), où la vitesse est souvent importante.

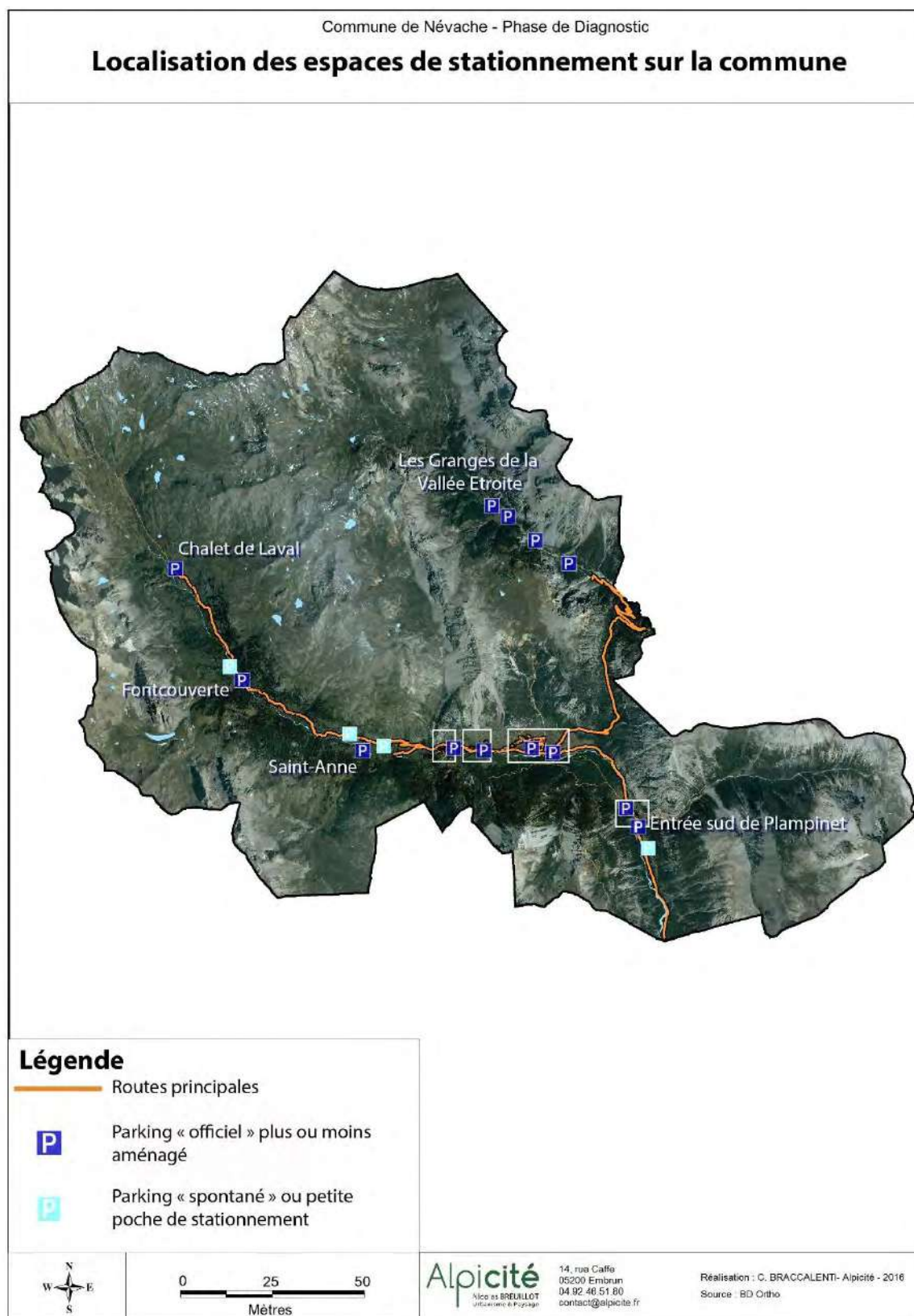


En conclusion le hameau de Plampinet souffre des mêmes absences : pas d'itinéraires de déplacement piétons ni cyclistes prévus au sein du hameau et donc risque d'accident élevé entre automobiliste, piéton et / ou cycliste.

Au-delà des déplacements piétons et des hameaux, il n'y a aucune bande ou espace dédié aux cycles sur le territoire, avec une fréquentation pourtant non négligeable.

1.5.3. STATIONNEMENTS

1.5.3.1. Véhicules motorisés



Carte 69 : Stationnements sur l'ensemble du territoire communal

La commune comporte des parkings sur l'ensemble des hameaux ainsi qu'aux principaux départs de randonnée, à Saint-Anne (Vers Buffère notamment), à Fontcouverte à côté du camping (Refuges de Ricou et Chardonnet puis différents lacs, départ de GR), et enfin à Laval à la fin de la route goudronnée (Un point de départ pour le tour du Mont-Thabor), et en vallée étroite notamment au niveau du petit hameau d'alpage dit « granges de la vallée étroite ».

On constate néanmoins que ces parkings aménagés présentent souvent des poches de stationnement complémentaires et spontanées ce qui est dû à la saturation des stationnements prévus. Il est normalement interdit de stationner le long de la D301t, en haute vallée de la Clarée.

On retrouve également une poche de stationnement non aménagée au sud de la commune le long de la Clarée. Ce tronçon de route ne comporte par ailleurs quasiment aucun point où poser son véhicule, à part une aire de pique-nique, mais sans que le stationnement soit clairement défini.

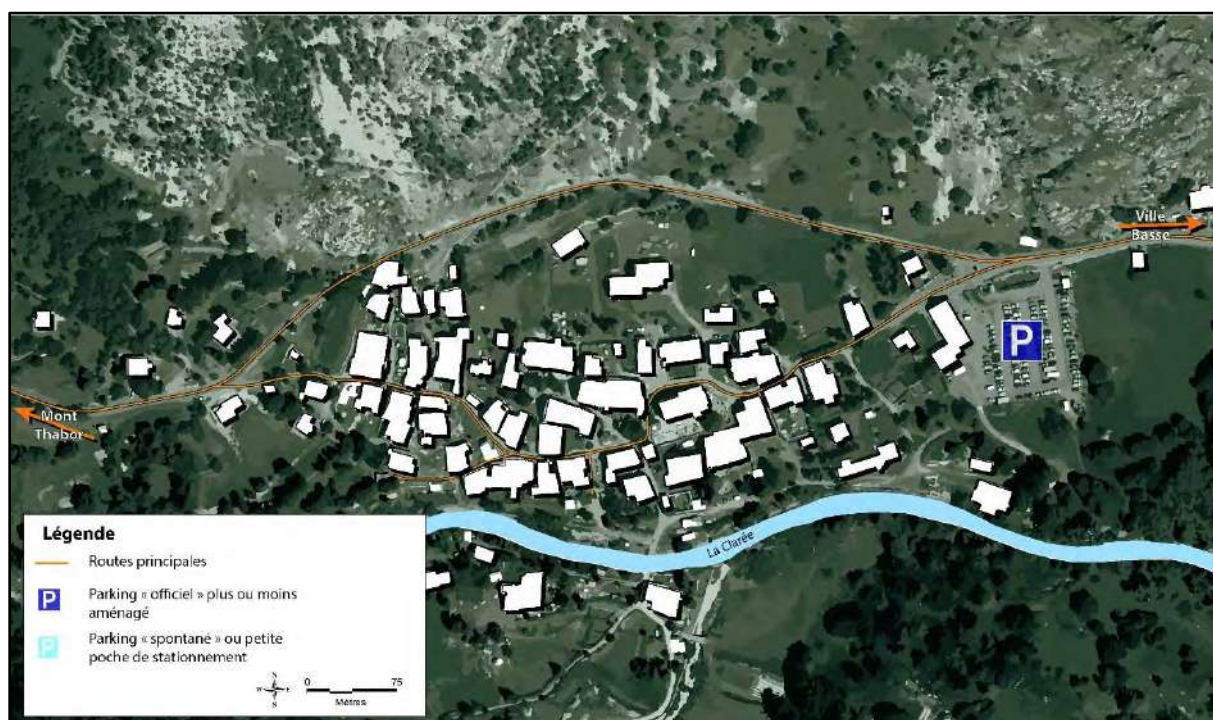
Les capacités de stationnement sont les suivantes :

- Saint-Anne : Environ 15 véhicules au maximum (les 2 poches de stationnements complémentaires peuvent accueillir 15 véhicules supplémentaires environ).
- Fontcouverte : Environ 60 places (les poches de stationnement complémentaires peuvent accueillir 50 véhicules supplémentaires voir plus).
- Laval : Environ 80 places.
- Granges de la vallée étroite (2 parkings juste avant le hameau) : 15 places environ dans le parking le plus proche, 45 places dans le second. Le long de la route, 2 petits espaces mal définis pouvant recevoir quelques véhicules chacun.



Photo 18 : Parking de Laval

Sur les hameaux, dans le détail :

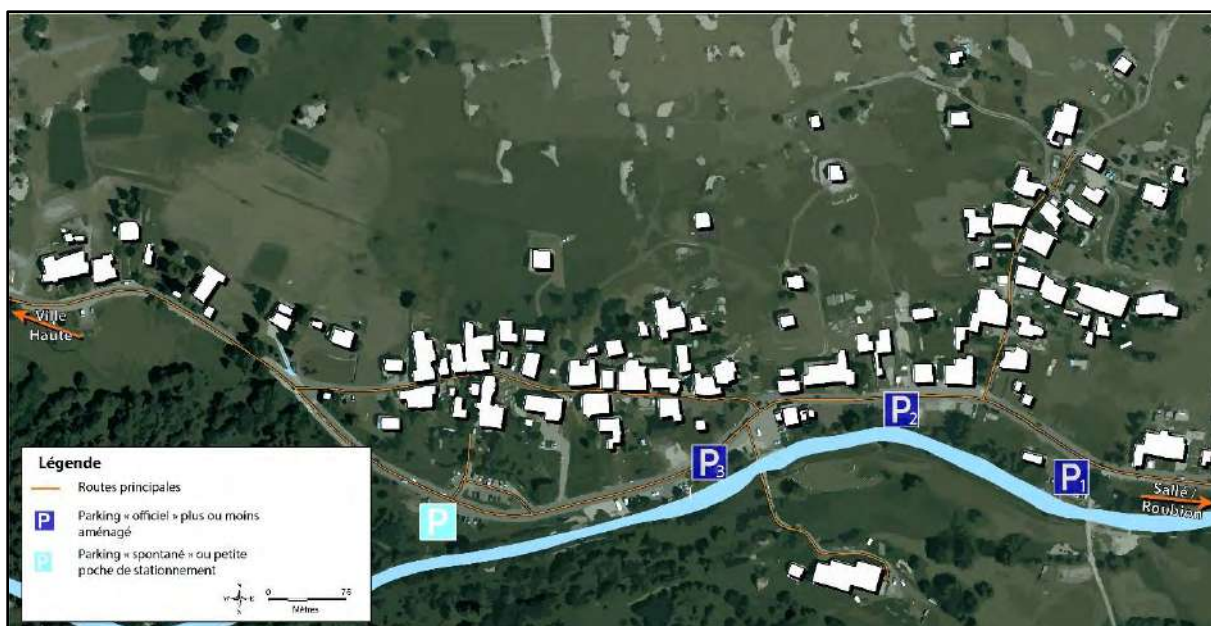


Carte 70 : Stationnements sur Ville-Haute

Sur Ville-Haute, le seul stationnement est un parking d'entrée de ville d'une centaine de places dessinées au sol, autour desquels on retrouve une vingtaine de véhicules supplémentaires qui peuvent stationner sans gênes. Ce parking est souvent saturé, d'où la mise en place de navettes gratuites à partir de Roubion. On ne retrouve quasiment aucune autre possibilité de stationnement dans le hameau, interdit d'accès sauf riverains, et assez peu de stationnement anarchique. Le parking est situé en face de l'office de tourisme. Il est aussi le dernier point de départ pour les navettes vers la haute vallée, avec un point de vente des billets.



Photo 15 : Parking d'entrée de ville à Ville-Haute



Carte 71 : Stationnements sur Ville-Basse et le Cros

Sur Ville-Basse et le Cros, les stationnements sont également mais à l'écart des centres anciens, et sont d'ailleurs systématiquement de l'autre côté de la route, côté Clarée, ce qui implique de traversée cette voie fortement fréquentée en été.

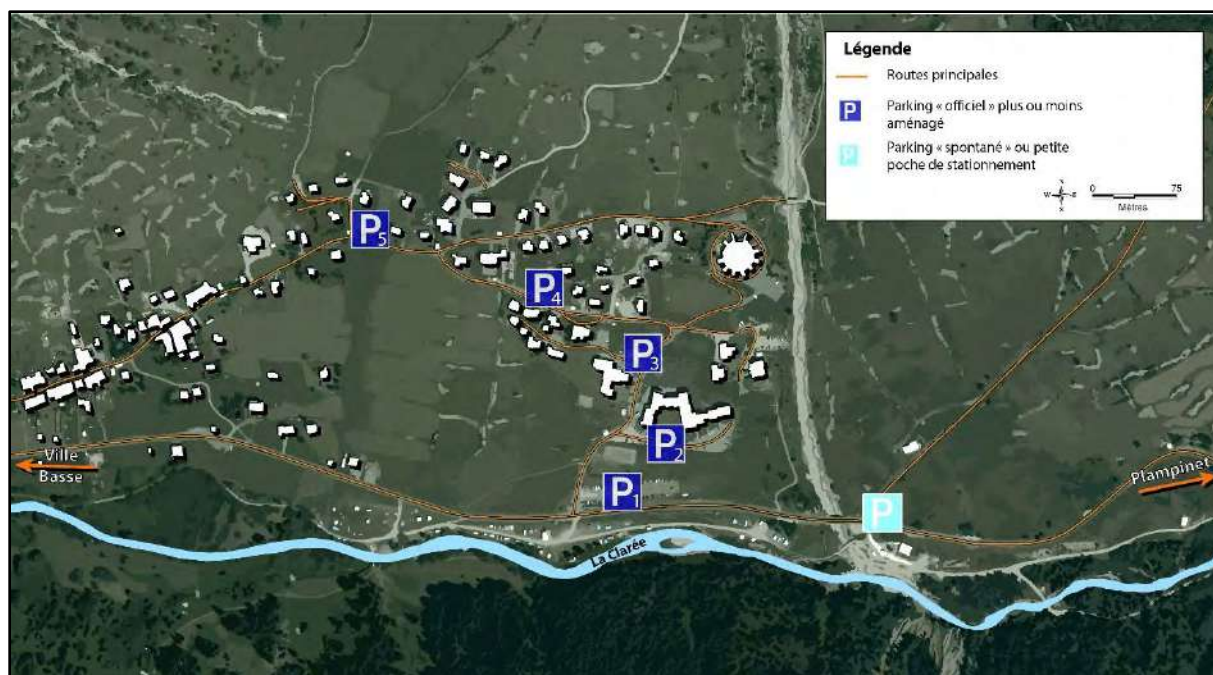
On retrouve une dizaine de place au niveau du pont de Fortville (P1), puis 7 places au niveau du P2 (à côté des places dédiées au bar), puis encore 45/50 places au niveau du P3 soit environ 70 places au total.



Photo 15 : Parking « P3 » de la carte ci-dessus

Un espace est utilisé comme parking en été en face du parking privé du gîte « la découverte » pour 15 véhicules environs.

Là encore, la circulation est interdite dans les centres hameaux, sauf riverains, ce qui limite là encore le stationnement anarchique. Il n'y a par contre aucun stationnement au Cros.



Carte 72 : Stationnements sur Sallé et Roubion

Sur Roubion et Sallé, on retrouve à minima 5 poches de stationnement (difficile parfois de faire la différence avec les stationnements privés).

Le P1 le long de la route départementale permet d'accueillir environ 40 véhicules mais l'espace n'est pas clairement délimité et peu probablement parfois être occupé par le double (c'est un champ qui est mis à disposition).

Au-dessus, le P2 au pied des commerces et résidences peut accueillir environ 80 véhicules (quelques places sont aussi en face). C'est aussi un point de départ des Navettes.



Photo 15 : Parking « P2 » de la carte ci-dessus

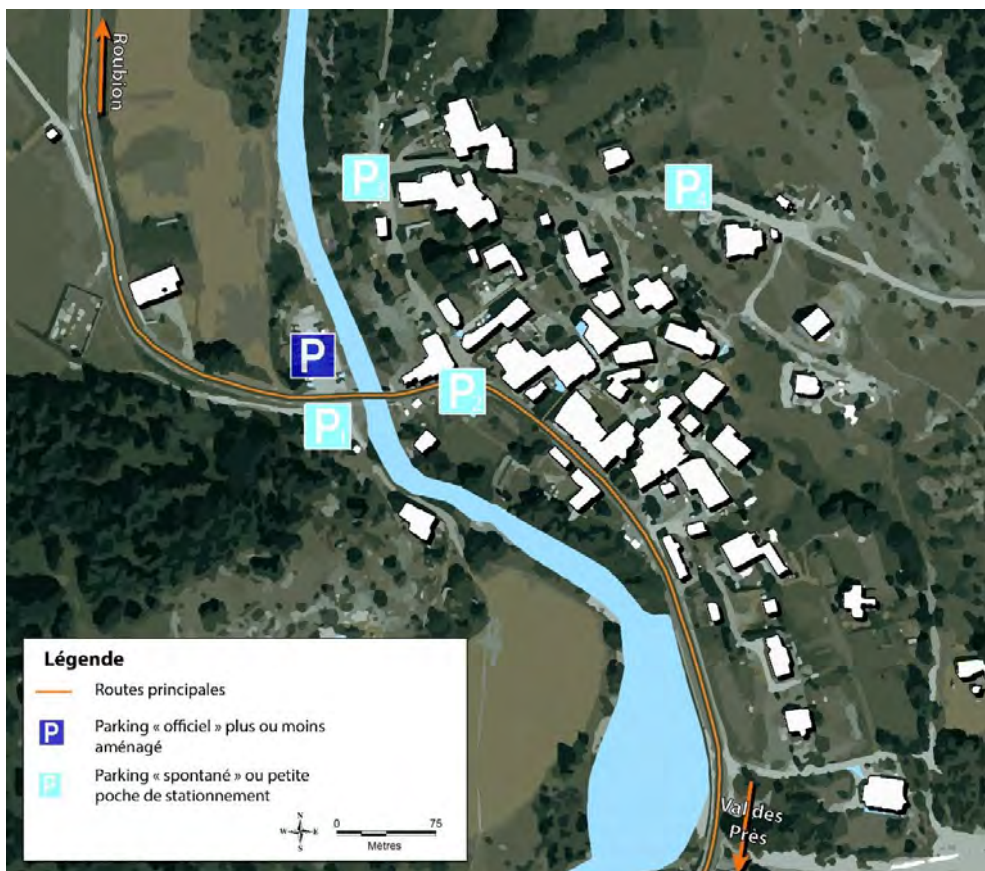
On retrouve au niveau du P3 20 à 25 places sur un espace là aussi très peu aménagé.

10 places supplémentaires sont présentes le long de la route en P4.

Enfin, 15 à 20 véhicules peuvent être garés sur le P5 à Sallé, qui sert notamment de parking en hiver pour le téléski tout proche.

Cela donne un total d'environ 170 places en été dont 120 ont vraiment une définition claire (P2 et P5).

Un stationnement spontané c'est aussi créé au carrefour de la route partant vers le col de l'Echelle avec environ 5 places.



Carte 73 : Stationnements sur Plampinet

Plampinet comporte un parking aménagé à sa sortie/entrée nord pour environ 20 places.



Photo 15 : Parking d'entrée de ville à Plampinet

On retrouve plusieurs stationnements plus ou moins définis qui permettent de compléter cette offre, 15 places en P1 (espaces appartenant à un privé ?), 2/3 places en P2, idem en P3 et P4.

Sur le P2 ces stationnements font clairement perdre en qualité à l'espace, masquant notamment une fontaine.

Au sud (non représenté sur la carte), avant le pont, on retrouve 2 espaces de stationnement de part et d'autre de la route, avec environ 20 places au total (voir carte générale).

-

Tous ces parkings ne présentent pas de liaison piétonne sécurisée et nécessitent souvent de traverser la route. La perte de place pendant l'hiver avec le stockage de la neige ou le non déneigement est important et fait perdre parfois la quasi-totalité des places, notamment sur Ville-Basse et Le Cros. Ils présentent également une saturation l'été, avec un nombre de places privées insuffisantes par exemple au niveau des auberges, bars et commerces dans les hameaux.

1.5.3.1. Bornes de recharge électrique

Il existe une borne de recharge sur le parking d'entrée de ville à Ville-Haute.

1.5.3.1. Stationnement des cycles

Il existe quelques équipements publics pour accrocher les vélos au niveau de l'office de tourisme ou de l'école par exemple.

- La commune est desservie par un axe principal, la RD994g ;
- Une route permet de rejoindre l'Italie par le Col de l'Echelle en période estivale. Cette route est fermée en hiver ;
- La commune est desservie en par des navettes sur réservation, avec un coût qui ne semble pas rendre viable une utilisation quotidienne ;
- Un transport scolaire existe également ;
- La haute vallée de la Clarée est fermée à la circulation une bonne partie de la journée en juillet / août et un système de navette mis en place ;
- Les cheminements doux sont quasi inexistant, mais les centres villages sont interdits aux véhicules sauf riverains ;
- Le stationnement est relativement efficient malgré des saturations ponctuelles. Sur certaines périodes et notamment avec la mise en place des navettes, on observe du stationnement spontané et interdit en haute vallée.

2. ANALYSE PAYSAGERE

2.1. **ATLAS DES PAYSAGES 05 (A L'ECHELLE DE LA CLAREE)**

Dans l'Atlas des paysages 05, Névache fait partie de l'Unité Paysagère (UP) 10 : Les Vallées de la Clarée.

L'ensemble des éléments suivants sont tiré de ce document.

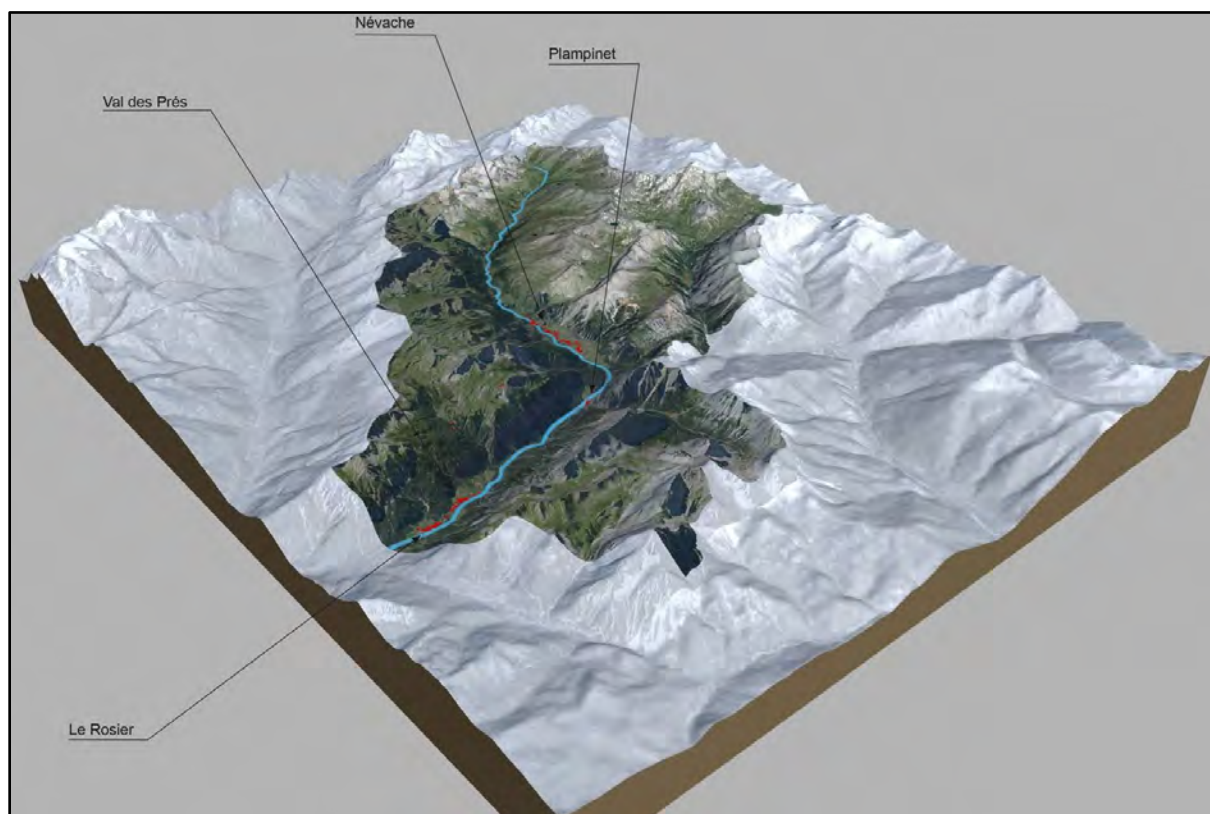


Schéma 2 : Bloc diagramme de la vallée de la Clarée

2.1.1. PRESENTATION

La Clarée est la vallée la plus septentrionale des Hautes Alpes, limitrophe avec la Savoie, qualifiée de « la plus belle vallée des Alpes occidentales ». Elle est aussi la preuve imagée et authentique du « schéma » des vallées étroites et en « cul de sac » de ce département. Ce territoire préservé et protégé démontre que les richesses patrimoniales, naturelles, culturelles et agricoles sont les supports à la vie quotidienne des habitants d'un territoire quel qu'il soit. Cette nature sauvage ou domestiquée, les traditions, les usages sont ici le patrimoine paysager des générations actuelles et futures.

La vallée de la Clarée a beaucoup fait parler d'elle dans les années 70 à 90 en raison des différents projets d'aménagement : le percement du Col de l'Echelle et le projet d'exploitation des mines d'uranium. Les conflits furent sévères au sein même de la population locale et prirent une ampleur qui dépassa largement les frontières de la vallée.

L'histoire humaine de cette vallée trouve une résonance dans le combat mené par les habitants et notamment par Emilie Carle pour protéger ces espaces de nature sauvage et sauvegarder cette culture de vallée.